

Département de la Corrèze

RECUEIL DES **ACTES ADMINISTRATIFS**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL **DU 24 SEPTEMBRE 2021**

Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département www.correze.fr

SOMMAIRE

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2021.09.24/101	CORREZE RENOVATION ENERGETIQUE	p.3
CD.2021.09.24/102	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JUILLET 2021	p.12
CD.2021.09.24/103	MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)	p.29
CD.2021.09.24/104	DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL AUTONOME DU GLANDIER A LUBERSAC	p.47
CD.2021.09.24/105	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.51

Commission de la Cohésion Sociale

CD.2021.09.24/201	ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE : RECONNAISSANCE ET VALORISATION	p.133
-------------------	--	-------

Commission de la Cohésion Territoriale

CD.2021.09.24/301	POLITIQUE DE SOUTIEN A LA RESSOURCE EN EAU ET A L'AGRICULTURE	p.139
CD.2021.09.24/302	RAPPORT DE PRESENTATION DE L'APPLICATION "LA CORREZE DANS MA POCHE"	p.153

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CORREZE RENOVATION ENERGETIQUE

RAPPORT

Le Conseil Départemental a lancé depuis le début de l'année 2018 son programme Corrèze Transition Ecologique. Ce programme composé de 4 axes, intervient notamment sur la recherche d'efficacité et de sobriété énergétique. Dans ce cadre, le Département cherche ainsi à développer des actions qui permettront d'agir sur l'amélioration énergétique des bâtiments sur le territoire.

Il est force de constater que 32 % des 154 124 logements corréziens sont malheureusement classés en catégorie F et G, cela représente donc environ 50 000 logements, qualifiés en tant que "passoires énergétiques" au sens de la loi "Énergie Climat" de novembre 2019. Le Conseil Départemental et les différents acteurs du territoire, État, Intercommunalités et associations sont très nombreux à intervenir afin de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des Corrégiens et de leurs logements.

Ainsi, au niveau du territoire, il existe de très nombreux dispositifs afin d'accompagner les Corrégiens sur cette thématique. Ces dispositifs financiers sont parfois complexes et difficilement lisibles pour l'utilisateur.

Il se perd alors dans les différentes propositions de travaux et de subventionnement et cela laisse ainsi le champ libre aux éco-délinquants pour abuser des publics les plus fragiles. Ainsi la suppression des coups de pouce chauffage et isolation depuis la fin du mois de juillet 2021, est une des conséquences de ces comportements.

Aujourd'hui, il est plus qu'urgent d'agir et que les acteurs publics se saisissent du sujet afin de proposer un accompagnement de qualité pour les corréziens. Le Conseil Départemental de la Corrèze souhaite donc agréger les compétences locales afin d'intervenir massivement sur la rénovation énergétique du parc de logement de son territoire. La priorité sera donnée aux "passoires énergétiques" afin d'agir efficacement sur le couple « loyer – charges » qui impacte de plus en plus le budget des foyers corréziens.

Ce dispositif permettra d'anticiper dès à présent, l'obligation légale de sortie de passoire énergétique prévue pour 2028 dans le cadre de la loi "Énergie Climat".

Ce dispositif trouvera sa source de financement principale dans les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dont le fonctionnement est le suivant :

La mise en œuvre de travaux de rénovation engendre des gains énergétiques. Sous certaines conditions, ces travaux ouvrent la porte au système de financement spécifique des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Les certificats sont alors générés en répondant au cahier des charges exprimé pour chaque type de travaux éligibles dans le cadre d'opérations standardisées (207 fiches travaux). L'amélioration énergétique des bâtiments tertiaires ou d'habitation, les réseaux de chaleur et les transports sont des thématiques couvertes par ces opérations standardisées.

Ces financements proviennent alors d'"obligés" qui sont les acteurs soumis à une obligation d'économies d'énergie. Il s'agit soit :

- Des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de chaleur et de froid dont les ventes dépassent un seuil minimum (ex : EDF, Engie, CPCU...) ;
- Des distributeurs de carburant dont les ventes dépassent un certain seuil (compagnies pétrolières et entreprises de la grande distribution telles que Total, BP, SIPLEC...).

Ces obligés ont le choix de déléguer, en partie ou en totalité, leur obligation à une autre structure, que l'on nomme « délégataire ». En devenant à son tour « obligé », le délégataire CEE dispose des mêmes droits et obligations, à savoir récolter sur une période donnée un certain volume de CEE.

Relayant une offre spontanée et coordonnée des acteurs locaux du métier du bâtiment, le Département de la Corrèze propose d'initier, d'organiser et d'assurer un nouveau dispositif clé en main optimisant l'utilisation des financements dont les CEE : **Corrèze Rénovation Énergétique**.

Il permettra d'intervenir et d'accompagner les particuliers propriétaires (bailleurs ou occupants), les bailleurs privés et leurs locataires mais aussi de proposer une ingénierie financière et technique pour les collectivités et bailleurs publics.

1) Corrèze Rénovation Énergétique au service des corréziens

Afin d'accompagner les Corréziens (particuliers propriétaires, bailleurs privés et locataires) dans la rénovation thermique de leurs logements, le dispositif **Corrèze Rénovation Énergétique** va s'appuyer sur un partenariat tripartite entre :

Un obligé délégataire corrézien, unique en Nouvelle-Aquitaine, **Objectif Eco Énergie**, facilitant la mobilisation des financements de l'État,

Les artisans et entreprises locales labellisées RGE, s'inscrivant de façon spontanée dans le dispositif, ainsi que les organismes syndicaux CAPEB et Fédération Départementale du Bâtiments et des Travaux Public de la Corrèze (FFB19).

Le Département de la Corrèze comme catalyseur et garant de la bonne conduite du dispositif et du respect du citoyen.

Le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique s'organise selon le déroulé suivant :

Un formulaire unique accessible sur le site internet du Conseil Départemental accueillera les corréziens dans la première étape du dispositif. Il permettra d'obtenir, en réponse à des questions simples, une évaluation sommaire du classement énergétique du logement.

Afin de lutter contre l'exclusion numérique, un numéro de téléphone unique viendra compléter le formulaire en ligne pour permettre à tous les corréziens d'accéder au dispositif en répondant aux mêmes questions posées par un opérateur téléphonique.

Cette évaluation déclenchera un audit énergétique gratuit du logement pour tous. Il permettra aussi de prioriser l'intervention vers les logements les plus énergivores afin qu'ils soient traités en priorité pour viser l'obtention rapide du meilleur gain énergétique. À la fin du formulaire, chaque usager recevra un mail de confirmation doublé d'un sms avec le numéro de sa demande. Le partenaire Objectif Eco Énergie prendra contact avec le pétitionnaire afin d'échanger sur le projet de travaux en rappelant le numéro de la demande. Ce déroulé permettra de sécuriser le dispositif et de rappeler qu'aucun démarchage téléphonique ne sera effectué.

Suite à la prise de contact et la confirmation des éléments du formulaire, si le logement se situe plutôt dans les classes basses (G, F, E...) alors un audit énergétique autofinancé par les aides MaPrimeRénov et CEE ou par le partenaire Objectif Eco Énergie sera proposé prioritairement.

Cet audit sera gratuit, pour les corréziens. De plus, il sera réalisé par un bureau d'étude local labellisé RGE.

Si le logement a une classe D ou C, un diagnostic énergétique gratuit conduit par Objectif Eco Énergie sera proposé dans un second temps sur le logement afin d'axer en priorité l'intervention sur la rénovation énergétique des passoires thermiques.

Le diagnostic énergétique gratuit mettra en lumière au minimum 3 scénarios de rénovation globale du logement, visant soit un gain de 35 % sur l'efficacité énergétique, soit les conditions d'atteinte d'un Bâtiment à Basse Consommation (BBC).

Les scénarios alternatifs pourront prendre en compte les volontés du particulier ou des gains intermédiaires. Il déterminera de plus une enveloppe des coûts des travaux. Enfin, il conclura sur les financements mobilisables selon les dispositifs existants. L'objectif sera ainsi de proposer le meilleur scénario de rénovation énergétique de leur logement en mobilisant le meilleur scénario de financement possible. De plus, le diagnostic mettra en lumière les possibilités offertes par les différents organismes intervenants, notamment :

- Les dispositifs Habiter Mieux Sérénité (HMS) de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ouverts aux foyers très modestes et modestes, qui pourront être couplés par les subventions portées par les territoires de projet dans le cadre de leurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

- Les dispositifs MaPrimRénov et CEE ouvert à tous les Corrèziens qui seront suivis par l'obligé délégataire, Objectif Eco Énergie.

À ce stade, le particulier aura toutes les cartes en main pour trouver la solution la plus avantageuse pour la réalisation de ces travaux. Dans les deux cas, le dispositif du Département de la Corrèze sur la rénovation énergétique : Plan Isolation - Amélioration Énergétique d'un Logement (AEL) s'appliquera afin de réduire le reste à charge sur les travaux.

Le pétitionnaire pourra alors faire le choix du scénario de rénovation énergétique qu'il voudra mettre en place. Le dispositif proposera alors un panel de sociétés locales, compétentes, qualifiées RGE et conventionnées avec le partenaire OEE.

Pour cela, en lien étroit avec le Département, Objectif Eco Énergie a déjà conclu et continue de conclure, un certain nombre de partenariats avec des entreprises du bâtiment locales et qualifiées à l'aide du soutien de la CAPEB et de la Fédération Départementale des Bâtiments et Travaux Publics de la Corrèze qui encouragent le dispositif auprès de leurs adhérents. Ce partenariat est ouvert à toutes les entreprises locales souhaitant prendre part à cette action permettant de lutter efficacement contre la précarité énergétique.

Une fois, les prestataires désignés, les prescriptions du diagnostic seront alors remises aux artisans et entreprises partenaires qui proposeront alors la réalisation de devis conformes aux choix du scénario.

En parallèle, Objectif Eco Énergie réalisera soit le dépôt du dossier MaPrimeRénov et CEE, soit le dépôt du dossier auprès de l'OPAH du territoire. Il effectuera de plus le plan de financement définitif et le calcul du reste à charge.

Objectif Eco Énergie pourra alors même proposer un étalement du paiement du reste à charge via l'établissement d'un éco prêt à taux zéro.

Une fois la validation du dossier par les différents organismes, les travaux seront réalisés selon les prescriptions. Une visite de fin de chantier clôturera les travaux réalisés sous le contrôle d'Objectif Eco Énergie. Les primes CEE et subventions de l'État seront alors directement versées par OEE aux entreprises locales et déduites de la facture proposée au corrézien qui n'aura que le reste à charge à régler.

Ainsi le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique permet un accompagnement clé en main des travaux de rénovation énergétique des corréziens, en optimisant les financements existants, en permettant de développer une activité économique non délocalisable et en agissant en faveur de la transition écologique pour améliorer le cadre de vie des Corrèziens.

Ainsi le partenariat entre Objectif Eco Énergie et le Département de la Corrèze fixant les obligations et délais de chacun des partenaires et permettant les échanges de données entre les deux entités vous est proposée sous la forme d'une convention en annexe au présent rapport.

Les partenariats entre Objectif Eco Énergie et les entreprises du bâtiment labellisées RGE feront l'objet de conventions spécifiques détaillant le nombre de chantiers, les délais, le respect des prescriptions et l'échange de données et d'informations permettant la réalisation des travaux. De même, les partenariats avec Objectif Eco Énergie ne seront pas clos et chacune des entreprises du territoire souhaitant participer pourra s'y inscrire à n'importe quel moment en respectant les conditions établies pour le dispositif.

2) Corrèze Rénovation Énergétique : un accompagnement des collectivités.

Le Conseil Départemental souhaite mettre en place une stratégie globale d'accompagnement dans la valorisation des CEE pour les collectivités.

Le dispositif permettra aussi aux collectivités d'aller chercher à bénéficier de ce financement et de l'optimiser. À travers la convention avec l'obligé délégataire Objectif Eco Énergie, le Conseil Départemental de la Corrèze souhaite accompagner les collectivités sous forme d'une ingénierie technique et financière pour optimiser les financements sur les opérations de rénovation énergétique. L'ingénierie proposée pourra être de 2 types :

A. Une intervention sur des opérations de rénovation thermique ciblées :

Dans le cadre de la contractualisation avec les collectivités pour la période 2021-2023, les collectivités ont fait remonter un nombre important de projets sur la thématique de la rénovation énergétique de leur parc.

Un effort financier important a été réalisé pour accompagner les collectivités dans leurs travaux, à travers notamment un accompagnement sur le plan de relance pour pouvoir atteindre un taux minimum de financement de 60 %.

Afin de pouvoir améliorer les plans de financement, le Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de son bouquet de service d'Ingénierie Territoriale va proposer un accompagnement à travers la société Objectif Eco Énergie. Celle-ci pourra accompagner les collectivités dans le cadre de leurs projets d'une part afin de déterminer quel est le volume de CEE mobilisable dans l'opération.

D'autre part, un conseil en ingénierie technique sera apporté afin de choisir les solutions techniques et financières les plus efficaces.

Objectif Eco Énergie pourra par la suite à travers un accord entre la collectivité et l'entreprise, s'occuper de la démarche administrative de constitution du dossier et de récupération des CEE de l'opération en question.

B. Une évaluation du gisement de CEE sur le patrimoine de la collectivité :

Objectif Eco Énergie pourra également proposer à la collectivité qui en fait la demande, une évaluation du gisement de CEE sur son patrimoine.

Elle listera pour chacun des bâtiments les travaux qui pourront mobiliser les financements des CEE et pourra accompagner la collectivité dans la recherche de solutions clés en main afin de réduire la consommation énergétique de son parc.

Ce dispositif est accessible à travers le bouquet de service de l'ingénierie territoriale sur le site internet du Département de la Corrèze.

Compte tenu de ses dispositions, je propose à l'Assemblée Départementale :

- d'approuver, telle qu'elle figure en annexe au présent rapport, la convention de valorisation des travaux d'économie d'énergie via le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie,
- de m'autoriser à signer cette dernière,
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en place du dispositif **Corrèze Rénovation Énergétique**.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CORREZE RENOVATION ENERGETIQUE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/101 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Patricia BUISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est approuvée la convention de valorisation des travaux d'économie d'énergie via le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention signée à l'article 1^{er}.

Article 3: Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en place du dispositif Corrèze Rénovation Énergétique.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3130-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JUILLET 2021

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 31 juillet 2021(joints en annexe) intègrent :

- des évolutions suite à des réussites aux concours,
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformation d'emploi suite à réussite concours

Poste transformé	Poste d'origine
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif

b. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste d'attaché en un poste d'attaché principal afin d'assurer les fonctions de chef de service au sein de l'aide sociale à l'enfance.
- Transformation d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe en un poste de cadre de santé de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de cadre de santé APA au sein du service Évaluation ;

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif afin d'assurer les fonctions de gestionnaire de dossiers tiers privés / gestionnaire financier ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à l'intégration d'un agent dans la filière technique afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux ;
- Transformation d'un poste d'ingénieur en un poste d'ingénieur principal afin d'assurer les fonctions de chargé d'opération efficacité et autoconsommation des bâtiments au sein de Corrèze Ingénierie ;
- Transformation de 5 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 5 postes d'adjoints techniques afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des routes ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions de mécanicien PL au sein de la direction des routes ;
- Transformation de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique et 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des routes ;
- Transformation de 2 postes d'agents de maîtrise en 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des routes ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique en 1 poste technicien afin d'assurer les fonctions de community manager au sein de la direction de la communication ;
- Transformation d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en 1 poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux au sein du service éducation jeunesse (collèges) ;
- Redéploiement d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement du collège de Treignac vers le collège d'Allasac afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux conformément à la mise à jour de l'étude des besoins KPMG ;
- Redéploiement d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement du collège de Corrèze vers le collège de Jean Lurçat à Brive afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux conformément à la mise à jour de l'étude des besoins KPMG ;

- Redéploiement d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en qualité d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de l'UMS vers un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en qualité de magasinier au sein du service moyens matériels afin de répondre aux besoins du service ;

c. Créations d'emplois (CT du 14/09/2021)

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil, animateur de la Maison du Département de Lubersac ;

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à temps complet afin d'assurer les fonctions d'aide de cuisine au sein du collège de Meyssac (poste compensé) ;

- Création d'un poste de technicien à temps complet en qualité de chargé d'études et de conception Routes et Ouvrages d'art au sein du service études et travaux afin d'anticiper le départ à la retraite en 2022 d'un agent exerçant des missions spécifiques qui nécessitent une formation longue (métier : dessinateur-projecteur) ;

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin d'assurer les fonctions de gestionnaire administratif / coordonnateur budgétaire et comptable au sein du service éducation jeunesse ;

d. Suppressions d'emplois

- Suppression d'un poste d'attaché afin d'assurer les fonctions de coordonnateur de parcours des personnes handicapées ;

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise afin d'assurer les fonctions d'instructeur APA au sein du service gestion des allocations ;

e. Emplois non permanents

➤ Dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement, le Conseil départemental de la Corrèze souhaite renforcer les services d'accompagnement des usagers dans l'acquisition de compétences numériques en s'engageant dans le réseau des conseillers numériques France Services et à ce titre il est proposé :

- la création de 3 postes d'adjoint technique en contrat de projet de 2 ans en qualité de conseiller numérique, à partir du 2^{ème} semestre 2021. Ces conseillers seront rattachés à la Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation.

La mission principale du conseiller numérique est d'accompagner tous les publics vers l'autonomie numérique en faisant découvrir les technologies, les services et médias numériques, leurs outils et usages au quotidien.

Après une formation (prise en charge par l'État), ils auront la responsabilité de former des citoyens aux usages numériques du quotidien (échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin), mais aussi à la dimension citoyenne du numérique (protéger ses données, vérifier les informations).

- la création d'un poste d'attaché territorial en contrat de projet de 2 ans en qualité de Chef de projet DASFI, à partir du 2^{ème} semestre 2021.

Le Chef de projet DASFI aura pour mission principal de mettre en œuvre un axe majeur de la feuille de route de l'action sociale des familles et de l'insertion : l'accueil inconditionnel. Ainsi, sous l'autorité de la Directrice de l'Action Sociale Familles et Insertion, le chef de projet est en charge de :

1/ Pilotage du projet et accompagner le changement :

- Assurer le pilotage du projet.
- Architecturer sa mise en œuvre.
- Identifier le rôle des acteurs.
- Accompagner les nouvelles missions.
- Créer le réseau partenarial.

2/ Mettre en œuvre le projet global d'informatisation du domaine de l'action sociale : "vision 360 des bénéficiaires de l'action sociale" :

Le domaine social regroupe l'ensemble des modules de l'application GENESIS de la société Worldline.

➤ Création d'un poste de catégorie A à temps complet afin d'assurer les fonctions de collaborateur de cabinet

➤ Création de 5 postes d'apprentis afin de répondre à la nouvelle campagne de recrutement lancée pour la rentrée scolaire 2021/2022.

➤ Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance et des Familles au 28/02/2021

a. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste de moniteur éducateur principal en un poste d'accompagnant éducatif et social ;
- Transformation de 2 postes de moniteur éducateur en 2 postes d'accompagnant éducatif et social ;
- Transformation d'un poste d'agent d'entretien qualifié en un poste d'accompagnant éducatif et social ;

b. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin de tenir compte des besoins du CDEF jusqu'à la fin de l'année considérant les nombreux remplacements à effectuer.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

- Transformation de 3 postes de médecins hors classe à temps complet en 6 postes de médecins hors classe à temps non complet ;

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JUILLET 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/102 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint adm principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Adjoint administratif	C	TC		1

2- Suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal	A	TC	1	
Attaché	A	TC		1
Ingénieur principal	A	TC	1	
Ingénieur	A	TC		1
Technicien	B	TC	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC		3
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	5	6
Adjoint technique	C	TC	7	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC		2
Adjoint administratif	C	TC	1	
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC		1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	1	
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	A	TC	1	
Infirmiers en soins généraux hors classe	A	TC		1

3 - Suite à des créations et suppressions d'emplois

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché	A	TC		1
Catégorie A : collaborateur cabinet	A	TC	1	
Technicien	B	TC	1	
Agent de maîtrise	C	TC		1
Adjoint administratif	C	TC	2	
Adjoint techn, principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC	1	

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Attaché	A	TC		8
Ingénieur	A	TC	8	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	6	
Assistant socio-éducatif	A	TC		6,7
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0,7	

- Pour les besoins occasionnels :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Ingénieur	A	TC	10	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC		10
Assistant socio-éducatif	A	TC		1
Assistant socio-éducatif	A	TNC	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC		12
Adjoint administratif	C	TC	12	

- En contrats de projets :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Attaché	A	TC	12	
Adjoint technique	C	TC	36	

- En apprentissage :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en annuités)	SUPPRESSIONS (en annuités)
Apprentis		TC	5	

C) Sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et des Familles, les créations et suppressions de postes suivantes :

1- Pour les emplois permanents : suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Moniteur éducateur principal	B	TC		1
Moniteur Educateur	B	TC		2
Accompagnant éducatif et social	C	TC	4	
Agent d'entretien qualifié	C	TC		1

2- Pour les emplois non permanents :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant socio-éducatif hospitalier de classe normale de 1 ^{er} grade	A	TC		17
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC		3
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant / AES	B	TC	21	
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	6	
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC		8
Educateur en apprentissage	C	TC		9
Apprentissage AES	C	TC	10	

C) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

Pour les emplois permanents : suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Médecin hors classe	A	TC		3
Médecin hors classe	A	TNC	6	

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0

Et sur le Budget du Centre Départemental de L'Enfance et des Familles.

Et sur le Budget du Centre Départemental de Santé.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 2 contre, 8 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 24 septembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3170-DE-1-1

Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 28/02/2021	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 31/07/2021	Pourvus au 31/07/2021
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	0
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	1
			2	0	2	1
Directeur	A	TC	1		1	1
Attaché hors classe	A	TC	4		4	3
Attaché principal	A	TC	18	1	19	18
Attaché territorial	A	TC	25	-2	23	22
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			50	-1	49	45
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	35		35	31
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	27		27	24
Rédacteur	B	TC	48		48	47
			110	0	110	102
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	73		73	59
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	76	-1	75	69
Adjoint administratif	C	TC	43	2	45	42
Adjoint administratif	C	TNC	2		2	0
			194	1	195	170
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	5
			6	0	6	5
Ingénieur principal	A	TC	12	1	13	13
Ingénieur	A	TC	23	-1	22	18
			35	0	35	31
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	48		48	45
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	17		17	16
Technicien	B	TC	40	2	42	38
			105	2	107	99
Agent de maîtrise principal	C	TC	42		42	32
Agent de maîtrise	C	TC	57	-3	54	48
			99	-3	96	80
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	64	-3	61	60
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	93	-1	92	85
Adjoint technique	C	TC	90	6	96	96
			247	2	249	241
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	61	-1	60	55
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	95	1	96	78
	C	TNC 17,5/35	2		2	1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	50	1	51	48
	C	TNC 17,5/35	4		4	0
			212	1	213	182
Médecin hors classe	A	TC	4		4	2
Médecin hors classe	A	TNC	1		1	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			13	0	13	6
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	2
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1
			6	0	6	5
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2

Puéricultrice hors classe	A	TC	12		12	11
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1
Puéricultrice de classe normale	A	TC	3		3	3
			17	0	17	15
Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	1	1	2	2
			2	1	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2	-1	1	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	2		2	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	8		8	7
			12	-1	11	9
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	1		1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	A	TC	1		1	1
			2	0	2	2
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0
Conseiller socio-éducatif	A	TC	6		6	5
			7	0	7	5
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	10		10	10
Assistant socio-éducatif	A	TC	152		152	141
			162	0	162	151
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	1		1	1
Agent social	C	TC	0		0	0
			3	0	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	9		9	9
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	4		4	4
			13	0	13	13
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	1		1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			1	0	1	1
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0
			1	0	1	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1
			1	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	2		2	2
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	5		5	5
			7	0	7	7
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	5		5	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	4		4	2
			14	0	14	7
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	4		4	2
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	5		5	4
			12	0	12	9
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	2	1	3	1
Collaborateur de cabinet	B	TC	1		1	1
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1
			8	1	9	6
Assistants familiaux	C	TC	195		195	162
			195	0	195	162
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1543	3	1546	1366

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Mensualités consommées au 31/07/2021
Attaché	A	TC	12	-8	4	
Ingénieur	A	TC	0	8	8	2
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	14		14	
Puericultrice de classe normale	A	TC	10		10	4,03
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	6	7	1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	5		5	
Assistant socio-éducatif	A	TC	78	-6,7	71	34,56
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0	0,7	0,7	0,7
	A	TC	120	0	120	42
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	2
Rédacteur	B	TC	12		12	7
	B	TC	48	0	48	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	22
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	26		26	7
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	57,83
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	6,43
	C		276	0	276	93,26
						444 mensualités autorisés

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS / RENFORTS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Mensualités consommées au 28/02/2021
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	8		8	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	12		12	
Ingénieur	A	TC	0	10	10	4
Attaché hors classe	A	TC	3		3	
Attaché	A	TC	12		12	9,83
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	12	-10	2	
Assistant socio éducatif	A	TC	39	-1	38	20,33
Assistant socio éducatif	A	TNC	0	1	1	0,33
	A	TC	100	0	100	34,49
Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
Technicien	B	TC	20		20	1,4
Rédacteur	B	TC	24		24	13,63
	B	TC	44	0	44	15,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12	-12	0	
Adjoint administratif	C	TC	54		54	23,4
Adjoint administratif	C	TNC	0	12	12	1,67
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	40		40	
Adjoint technique	C	TC	62		62	36,9
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	7,17
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Agent social	C	TC	12		12	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	6		6	
Adjoint technique des EE	C	TC	60		60	47,08
Adjoint technique des EE	C	TNC	0		0	6,94
	C	TC	318	0	318	123,16
						468 mensualités autorisées

EMPLOIS CONTRACTUELS EN CONTRATS DE PROJETS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Mensualités consommées au 31/07/2021
Attaché	A	TC	12	12	24	7
Adjoint technique	C	TC	0	36	36	0
	A	TC	12	48	60	7

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualiés)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2021	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Mensualités consommées au 31/07/2021
Médecin vacataire	A	TNC	12		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	24		24	1,11
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Transformations	Emplois autorisés au 31/07/2021	Pourvus au 31/07/2021
Apprentis	TC	10	5	15	4

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 28/02/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 31/07/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de second grade	A	TC	1		1		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC	4		4		4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			5	0	5	0	5
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	2		2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Moniteur éducateur principal	B	TC	1	-1	0		1
Moniteur Educateur	B	TC	7	-2	5		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	-3	5	0	6
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	1		1		1
AES Aide Soignante AMP	C	TC	1	4	5		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	4	6	0	3
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	2		2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	0	3	0	3
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1	-1	0		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	6		6		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	0	7	0	7
TOTAL GENERAL			34	1	33	1	32

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	24	-17	7		7
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	15	-3	12		7
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant	C	TC	30	21	51		29
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	13	-8		5	0
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	32	6	38		27
Educateur en apprentissage	B	TC	21	-9	12		7
Apprentissage AES	B	TC	0	10	10		7

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	3			3	0

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 28/02/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 31/07/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10	-3	7		4
Médecin territorial hors classe	A	TNC	0	6	6		6
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	3	13	0	10
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1	0	1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Rédacteur territorial	B	TC	0		0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	TC	2		2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	1
TOTAL GENERAL			18	3	21	0	15

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		5,5

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

RAPPORT

Par sa délibération n°CD.2021.07.01/006 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rende compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/103 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte du compte rendu de la délégation attribuée à M. le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le

chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3124-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



ANNEXE

I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE BÂTIMENTS					
Maitrise d'œuvre - Collège d'Argentat - restructuration Marché ordinaire	Lot unique	Groupement FAYAT NATHALIE (19100 Brive) BETEM CENTRE (19100 Brive) Cabinet HORUS (19100 Brive) EURL BECP (87350 Panazol)	249 599,65 € HT	Durée : 6 ans et 9 mois, à compter de la notification du marché	23/03/2021
Nettoyage des locaux et vitrages des bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze Accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 - Nettoyage des locaux et vitrages - secteur Tulle	ONET SERVICES (19100 Brive)	Pour les 4 ans fermes : minimum : 720 000 € HT maximum : 1 200 000 € HT	Durée : 4 ans fermes, à compter du 1 ^{er} juin 2021	13/04/2021
	Lot 2 - Nettoyage des locaux et vitrages - secteur Brive	ONET SERVICES (19100 Brive)	Pour les 4 ans fermes : minimum : 160 000 € HT maximum : 480 000 € HT		
	Lot 3 - Nettoyage des locaux et vitrages - secteur Ussel	ONET SERVICES (19100 Brive)	Pour les 4 ans fermes : minimum : 320 000 € HT maximum : 640 000 € HT		
Entretien des espaces verts des sites bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze Accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 - Site de Sédières à Clergoux, MSD Bort les Orgues, Musée Henri Queuille à Neuvic, MSD Uzerche	Groupement FACAPH-SCETA (19000 Tulle) ADAPEI DE LA CORREZE (19360 Malemort) ATELIERS DE LA SAULE (19110 Bort-les-Orgues) EPDA DU GLANDIER (19210 Lubersac)	Pour les 3,5 ans fermes : minimum : 53 000 € HT maximum : 155 000 € HT	Durée : 3,5 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2024	25/05/2021
	Lot 2 - Musée de Sarran, Site du Touron, (Archives Départementales et Bibliothèque Départementale de Prêt), Maison Départementale de l'Autonomie, Hôtel du Département Marbot	Groupement Association ARCADOUR (19300 Rosiers d'Egletons) FORET (19000 Tulle) IDEE (19400 Argentat) Service PROX CHANTIERS (19140 Uzerche)	Pour les 3,5 ans fermes : minimum : 90 000 € HT maximum : 210 000 € HT		

▪ **APPELS D'OFFRES OUVERTS (SUITE)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE BÂTIMENTS					
Renouvellement des contrats de chauffage type P1 - P2 - P3 Marchés ordinaires	Lot 1 - Hôtel du Département Marbot / Immeuble Ramon / Maison du Tourisme	ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions (16400 Puymoyen)	183 944,93 € HT	Durée : 8 ans, à compter de la notification du marché	25/05/2021
	Lot 2 - Espace 1000 Sources	ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions (16400 Puymoyen)	67 128,71 € HT		
	Lot 3 - Collège de Corrèze	HERVE THERMIQUE (24660 Notre Dame de Sanilhac)	25 849,06 € HT		
	Lot 4 - Collège d'Ussel	IDEX ENERGIES (69800 Saint Priest)	148 475,90 € HT		
	Lot 5 - Collège de Beynat	ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions (16400 Puymoyen)	6 528 € HT		
	Lot 6 - Collège de Neuvic	ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Solutions (16400 Puymoyen)	4 702 € HT		
Renouvellement du contrat de chauffage type P2 PFI - P3 au collège Cabanis à Brive Marché ordinaire	Lot unique	DALKIA (87220 Feytiat)	19 661,23 € HT		
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Acquisition de matériels informatiques Accords-cadres à bons de commande avec minimum seul	Lot 1 - Micro-ordinateurs fixes et écrans plats	CALESTOR (92230 Gennevilliers)	minimum seul 180 000 € HT annuel	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 2 fois	23/03/2021
	Lot 2 - Micro-ordinateurs portables	STIM PLUS (92000 Nanterre)	minimum seul 50 000 € HT annuel		

▪ **APPELS D'OFFRES OUVERTS (SUITE)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE APPUI TECHNIQUE					
Fourniture et livraison de panneaux de signalisation routière verticale et de dispositifs routiers de retenue (glissières de sécurité) Accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 - Fourniture et livraison de panneaux de signalisation routière verticale	SES NOUVELLE (37310 Chambourg sur Indre)	Montants annuels : minimum : 30 000 € HT maximum : 150 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	04/05/2021
	Lot 2 - Fourniture et livraison de dispositifs routiers de retenue (glissières de sécurité)	DISTRIROUTE (57200 Sarreguemines)	Montants annuels : minimum : 20 000 € HT maximum : 50 000 € HT		25/05/2021
Fourniture de matériaux traités aux liants hydrocarbonés Accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 - Corrèze Ouest	SIORAT (19270 Ussac)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	27/07/2021
	Lot 2 - Corrèze Est	EUROVIA (19000 Tulle)			

■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs et autres moyens pour la lutte contre l'incendie dans les immeubles du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	CHRONOFEU (33370 Yvrac)	Montants pour les 4 ans : minimum : 20 000 € HT maximum : 60 000 € HT	Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	/
Collège Jean-Moulin BRIVE - Déplacement de l'infirmier Marchés ordinaires	Lot 1 - Démolition / Gros-œuvre	BATI TP 19 (19360 Malemort)	17 439,25 € HT	Durée : 2 mois ½, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/
	Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium / menuiseries intérieures bois / Faux-plafonds	MAZY Frères (19310 Saint Robert)	13 906,75 € HT		
	Lot 3 - Plâtrerie peinture	SARL PEREIRA (19000 Tulle)	14 770 € HT (base + PSE1)		
	Lot 4 - Revêtements sols souples / Faïence	TEKNISOLS (19000 Tulle)	5 329 € HT		
	Lot 5 - Électricité	INEO RESEAUX CENTRE (19000 Tulle)	7 176,01 € HT		
	Lot 6 - Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	FRANCY Bernard (19360 Malemort)	6 330 € HT		
	Lot 7 - Désamiantage	DECUTIS (19360 Malemort)	8 303 € HT		
Collège de Treignac - Rénovation de la chaufferie Marché ordinaire	Lot unique	SAS TAGUET (19260 Treignac)	108 185 € HT (base + PSE1)	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	25/05/2021

■ **PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Maintenance et inspection des réseaux EU / EV / EP et ouvrages techniques pour l'assainissement des immeubles du Département de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	SUEZ RV OSIS OUEST (19200 Ussel)	Montants pour les 4 ans : minimum : 40 000 € HT maximum : 120 000 € HT	Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	04/05/2021
Isolation des planchers bas dans 5 collèges Marchés ordinaires	Lot 1 - Collège Jean-Lurçat Brive	ISO INTER (19130 Objat)	13 807,50 € HT	Durée : 6 mois, à compter de la notification du marché	25/05/2021
	Lot 2 - Collège Jean-Moulin Brive	lot déclaré sans suite			
	Lot 3 - Collège Rollinat Brive	ISO INTER (19130 Objat)	47 173,14 € HT		
	Lot 4 - Collège d'Objat	ISO INTER (19130 Objat)	11 231,70 € HT		
	Lot 5 - Collège d'Uzerche	ISOWECK (47200 Marmande)	6 802,10 € HT		
Remplacement des menuiseries extérieures avec volets pour 3 collèges Marchés à tranches	Lot 1 – Collège Rollinat à Brive	RIOUX (19000 Tulle)	428 414,48 € HT	Durée : 18 mois, à compter de la notification du marché	15/06/2021
	Lot 2 – Collège Jean Moulin à Brive	SARL BOUDIE (19600 St Pantaléon de Larche)	409 415 € HT		
	Lot 3 – Collège Larche	MENUISERIE PIRONTE (19330 Favars)	180 157,08 € HT		

▪ **PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Collège Allasac - Restructuration de la demi- pension et création de 4 salles de classes Marchés à tranches	Lot 1 - Terrassements VRD	SAS PIGNOT TP (19600 St Pantaléon de Larche)	64 217,25 € HT	Durée : - tranche ferme : 14 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux - tranche optionnelle : 7 mois à compter de la décision d'affermissement	15/06/2021
	Lot 2 - Démolition - Gros-œuvre	SARL FERNANDES ET FILS (19330 Chameyrat)	259 394,58 € HT		
	Lot 3 - Charpente métallique	CONSTRUCTION METALLIQUE CORREZIENNE (19700 Seilhac)	136 198,65 € HT		
	Lot 4 - Bardage - Couverture étanchéité	ETS FOUSSAT (19100 Brive)	137 203,36 € HT		
	Lot 5 - Menuiseries extérieures alu - Occultation	ETS PAROUTEAU MENUISERIES (19100 Brive)	80 711,91 € HT		
	Lot 6 - Menuiseries intérieures bois - Agencement	DUBOIS & ASSOCIES (19360 Malemort)	29 722,22 € HT		
	Lot 7 - Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds - Peinture	INTERIEUR CONCEPT (19100 Brive)	74 500 € HT		
	Lot 8 - Revêtements sols souples - Revêtement céramique	Groupement SARL COMPAGNONS CARRELEURS ASSOCIES (19600 St Pantaléon de Larche) SOLS ET PEINTURES BRIVISTES (19100 Brive)	61 903,65 € HT (base + PSE1)		
	Lot 9 - Panneaux agro-alimentaires	SOPROMEKO (03200 Abrest)	118 219,81 € HT		
	Lot 10 - Équipements de cuisine - Froid commercial	EQUIP FROID (19000 Tulle)	140 635 € HT		
	Lot 11 - Électricité courants forts et faibles	BERGEVAL (19130 Objat)	96 743,83 € HT (variante exigée)		
	Lot 12 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	SAS DELBOS VACKIER (19000 Tulle)	162 342,37 € HT (base + PSE1 + PSE2)		

▪ **PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
CERBF de Neuvic - Restructuration des locaux Marchés ordinaires	Lot n° 1 - Gros-CŒuvre	ETS Mickael RAIA (19200 Ussel)	72 400 € HT	Durée : 7 mois (période de préparation incluse), à compter de l'OS de démarrage des travaux	27/07/2021
	Lot n° 2 - Charpente - bardage - couverture métallique - fermetures	SA MAGRIT (19200 Ussel)	76 217 € HT (base + PSE1)		
	Lot n° 3 - Charpente bois - menuiseries extérieures et intérieures	ETS GOUNY & CIE (19200 Ussel)	33 942,36 € HT (base)		
	Lot n° 4 - Plâtrerie - cloisons - isolation - faux plafonds - peinture	SAS MAZET MALSOUTE (19200 Ussel)	24 762,27 € HT		
	Lot n° 5 - Carrelage - faïence	SAS MAZET MALSOUTE (19200 Ussel)	14 161,79 € HT		
	Lot n° 6 - Électricité - chauffage électrique	TAZÉ ELECTRICITÉ (19110 Bort-Les-Orgues)	20 999,05 € HT		
	Lot n° 7 - Chauffage - ventilation - plomberie	SA MAGRIT (19200 Ussel)	44 933,37 € HT		
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Acquisition de logiciels Microsoft licences usagées Accord-cadre à bons de commande avec maximum seul	Lot unique	SOFTCORNER (75008 Paris)	maximum 89 000 € HT (pour la durée ferme)	Durée : de la notification de l'accord-cadre jusqu'au 30 juin 2021	/

▪ **PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES					
Exploitation et gestion du restaurant administratif du personnel du Conseil Départemental Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum en quantités	Lot unique	ELIOR ENTREPRISES (92032 Paris La Défense)	Nombre de repas : minimum : 30 000 / an maximum : 45 000 / an	Durée : 1 an, à compter du 1 ^{er} juillet 2021 Reconductible 3 fois	13/04/2021
Services d'insertion et de qualification professionnelle - Remplacement des agents des collègues Accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot n°1 : Secteur Haute Corrèze	POINT TRAVAIL SERVICES (19000 Tulle)	Sans minimum ni maximum	Durée : 1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2021 Reconductible 3 fois	27/07/2021
	Lot n°2 : Secteur Midi Corrèzien	POINT TRAVAIL SERVICES (19000 Tulle)			
	Lot n°3 : Secteur Brive et Tulle	POINT TRAVAIL SERVICES (19000 Tulle)			
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX					
Travaux d'entretien et de petites réparations d'ouvrages sur les routes départementales - programme 2021/2025 Accords-cadres à bons de commande avec maximum seul	Lot 1 : secteurs Vallée de la Dordogne et Midi Corrèzien	Groupement NGE GENIE CIVIL (19270 Ussac) SIORAT (19270 Ussac) NGE FONDATIONS (69803 St Priest) TERRACOL TP (19400 Argentat)	maximum seul 150 000 € HT annuel	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	04/05/2021
	Lot 2 : secteurs Tulle/Brive et Brive Ouest	Groupement NGE GENIE CIVIL (19270 Ussac) SIORAT (19270 Ussac) NGE FONDATIONS (69803 St Priest) TERRACOL TP (19400 Argentat)	maximum seul 150 000 € HT annuel		
	Lot 3 : secteurs Vézère et Monédières	Groupement SARL BORIE ET TRAVAUX PUBLICS (19200 Ussel) AUVERGNE BETONS SPECIAUX (42210 Cleppé)	maximum seul 150 000 € HT annuel		
	Lot 4 : secteurs Millevaches, Ventadour et Ussel/Bort	RMCL (15240 Vebret)	maximum seul 150 000 € HT annuel		

■ PROCÉDURES ADAPTÉES (suite)

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CMAPA
DIRECTION DES ROUTES - SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX					
RD 982 - Commune de Saint Rémy - reconstruction de la buse de Mirambel Marché ordinaire	Lot unique	Groupement RMCL (15240 Vebret) SEGEC (36400 La Chatre)	345 953 € HT (offre variante)	Durée : 4 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	04/05/2021
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES					
Fourniture de conditionnement pour les Archives Départementales Accords-cadres à bons de commande avec maximum seul	Lot 1 - Chemises, sous-chemises, enveloppes de classement, ramettes de papier, qualité papier permanent	RELICOM (14330 Saon)	maximum 7 000 € HT annuel	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	02/03/2021
	Lot 2 - Boîtes de classement PH neutre	RELICOM (14330 Saon)	maximum 6 000 € HT annuel		
	Lot 3 - Sangles avec boucle crantée	RELICOM (14330 Saon)	maximum 3 500 € HT annuel		
	Lot 4 - Rouleaux en polyester	CDX France (94120 Fontenay Sous Bois)	maximum 2 000 € HT annuel		
	Lot 5 - Boîtes de conditionnement à PH neutre, type kraft	RELICOM (14330 Saon)	maximum 3 000 € HT annuel		
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET					
Achat de documents sonores et DVD avec droit de prêt négocié pour la Bibliothèque Départementale de Prêt Accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum	Lot 1 - Documents sonores	GAM (74000 Annecy)	Montants annuels : minimum : 4 000 € HT maximum : 12 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	27/07/2021
	Lot 2 - DVD fictions adultes	RDM VIDEO (95110 Sannois)	Montants annuels : minimum : 10 000 € HT maximum : 24 000 € HT		
	Lot 3 - DVD fictions jeunes	RDM VIDEO (95110 Sannois)	Montants annuels : minimum : 5 000 € HT maximum : 14 000 € HT		
	Lot 4 - DVD documentaires adultes et jeunesse	RDM VIDEO (95110 Sannois)	Montants annuels : minimum : 2 000 € HT maximum : 6 000 € HT		

▪ **MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Exploitation et maintenance du logiciel DOMATEL Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	CITYZEN (51000 Chalons en Champagne)	Montants annuels : minimum : 29 486 € HT maximum : 60 000 € HT	Durée : date de notification de l'accord-cadre, jusqu'au 31 décembre 2021 Reconductible 1 fois	/
Maintenance logiciel et matériel HOROQUARTZ Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	HOROQUARTZ (44800 Saint Herblain)	Montants annuels : minimum : 8 009,92 € HT maximum : 32 000 € HT	Durée : date notification de l'accord-cadre, jusqu'au 31 décembre 2021 Reconductible 3 fois	/
Maintenance du logiciel GESCAR Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	PERINFO (67100 Strasbourg)	Montants annuels : minimum : 7 625,43 € HT maximum : 30 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 2 fois	/
Maintenance KIMOCE GOLD Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	KIMOCE (68054 Mulhouse)	Montants annuels : minimum : 7 712,25 € HT maximum : 15 000 € HT	Durée : 1 an ferme, à compter de la notification de l'accord-cadre	/
Suivi du logiciel Grand Angle et prestations associées Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot unique	CGI France (33187 Le Haillan)	Sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	/
Numérisation des plans des bâtiments départementaux Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	LABEO (31670 Labège)	Montants annuels : minimum : 17 500 € HT maximum : 140 000 € HT	Durée : 3 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	/

▪ **MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE (SUITE)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Maintenance et hébergement de la solution PROWEB CE (ALOES19) Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	PROWEBCE (92240 Malakoff)	Montants annuels : minimum : 3 567,92 € HT maximum : 12 000 € HT	Durée : 1 an, à compter de la date de notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	/
Maintenance, évolution et hébergement du logiciel Traf'X Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	SST Informatique (69480 Marcy)	Montants annuels : minimum : 8 736 € HT maximum : 40 000 € HT	Durée : date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 mai 2022 Reconductible 2 fois	/
Maintenance du logiciel KSL Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	NAELAN (69370 Saint-Didier Au Mont d'Or)	Montants annuels : minimum : 3 697 € HT maximum : 40 000 € HT	Durée : 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 Reconductible 3 fois	/
DIRECTION GÉNÉRALE - SERVICE PROMOTION DU TERRITOIRE					
Scène Tremplin Corrèze : détection, accompagnement, tremplin et 1^{er} casting Corrèze Marché ordinaire	Lot unique	SAS FESTIVAL PRODUCTION (19100 Brive)	30 000 € HT	Durée : 11 mois, à compter du 1 ^{er} février 2021	/

II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
SERVICE BÂTIMENTS				
Nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze	Marché n° 2017/41 Lot n° 4 : nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments - secteur de Brive Avenant n°3	DERICHEBOURG PROPLETE (19360 Malemort)	- Augmentation du montant maximum annuel	Montant initial : minimum : 40 000 € HT / an maximum : 70 000 € HT / an Montant après avenant : minimum inchangé maximum : 105 000 € HT /an
Collège Clémenceau à Tulle - création de sanitaires garçons - filles	Marché n° 2020/87 Lot n° 2 : Charpente ossature bois Avenant n°1	TRADI'WOOD CHARPENTE (19360 Malemort)	- Prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle de 5 mois, soit une durée portée à 8 mois	Montant initial : 12 140,19 € HT Montant inchangé après avenant
	Marché n° 2020/90 Lot n° 5 : Serrurerie Avenant n°1	SGR MAINTENANCE (19360 Malemort)		Montant initial : 24 847,04 € HT Montant inchangé après avenant
Maîtrise d'œuvre - Collège d'Allasac - restructuration de la demi-pension	Marché n° 2020/103 Avenant n°1	Groupement DAVID Hervé (19000 Tulle) INGEPOLE (19100 Brive) CO.PILOT (19100 Brive)	Les études de l'avant-projet étant achevées, il a été : - arrêté le coût prévisionnel des travaux, - fixé le forfait définitif de rémunération au maître d'œuvre qui en découle, - arrêté le coût de réalisation des travaux	Montant initial du marché : 118 000 € HT - tranche ferme : 16 874 € HT - tranche optionnelle n°1 : 77 126 € HT - tranche optionnelle n°2 : 24 000 € HT Montant après avenant : 156 424 € HT - tranche ferme : 23 400 € HT - tranche optionnelle n°1 : 107 024 € HT - tranche optionnelle n°2 : 26 000 € HT
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES				
Achat de fournitures de bureau, papier, enveloppes et papier logo, et timbres personnalisés pour le Conseil Départemental de la Corrèze	Marché n° 2018/11 Lot n° 3 : papier et enveloppe logo Avenant n°1	MAUGEIN IMPRIMEURS (19000 Tulle)	- Ajout d'un nouveau prix au bordereau de prix	Montant initial annuel : Minimum : 8 000 € HT Maximum : 40 000 € HT Montant inchangé après avenant

▪ **AVENANTS (suite)**

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
DIRECTION DES ROUTES				
Infrastructure routière nouvelle de liaison entre la RD 1089 et la RD 921 - Déviation de Malemort	Marché n° 2020/28 Lot n°1 - Terrassements, assainissement profond, pilotage général et coordination de l'ensemble des lots Avenant n°2	Groupement SAS ROUSSEY (10120 St André Les Vergers) EUROVIA PCL (19000 Tulle)	Modification de la répartition des montants entre les membres du groupement	Montant initial : 2 441 010,55 € HT Montant inchangé après avenant
	Marché n°2020/29 Lot n°2 - Terrassements - AO Corrèze - OA SNCF Avenant n°2	Groupement GTM GC Nouvelle Aquitaine (33600 Pessac) BOTTE FONDATIONS (94550 Chevilly Larue) MATIERE SAS (15130 Arpajon Sur Cère) MENARD (33130 Bègles) GTM BATIMENTS AQUITAINE (87270 Couzeix)		Montant initial : 7 071 705,39 € HT Montant inchangé après avenant
	Marché n°2020/30 Lot n°3 - OA Loyre - OA VC20 - OA Voie Verte Avenant n°2	Groupement COLAS France (19360 La Chapelle aux Brocs) PIGNOT TP (19600 Saint Pantaléon de Larche)		Montant initial : 1 949 272,48 € HT Montant inchangé après avenant
Terrassement et assainissement de chaussées - routes départementales de la Corrèze Accord-cadre à marchés subséquents avec maximum seul	Accord-cadre n° 2018/28 Lot 2 - secteur d'Ussel Avenant n°2	Groupement MARUT TP ENVIRONNEMENT (19550 Lapeau) BERGHEAUD (15200 Mauriac)	Modification des membres du groupement : - suite à la cessation totale d'activité du mandataire actuel MARUT TP ENVIRONNEMENT, le nouveau titulaire unique devient BERGHEAUD	Montant initial : maximum annuel seul 275 000 € HT Montant maximum inchangé après avenant
	Accord-cadre n° 2018/28 Lot 3 - secteur de Tulle Avenant n°2			Montant initial : maximum annuel seul : 150 000 € HT Montant maximum inchangé après avenant
	Accord-cadre 2018/28 Lot 3 - Secteur d'Ussel Avenant n° 3	BERGHEAUD (15200 Mauriac) RMCL (15240 Vebret) SIORAT (19270 Ussac) TERRACOL (19400 Argentat)	- Augmentation du montant maximum annuel	Montant initial : maximum annuel seul : 150 000 € HT Montant après avenant : maximum annuel seul : 154 500 € HT

▪ **AVENANTS (suite)**

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
DIRECTION DES ROUTES				
Achats de produits d'entretien pour les besoins du Conseil Départemental de la Corrèze	Accord-cadre n° 2020/84 Avenant n° 1	SODICO (19100 Brive)	- Augmentation du montant maximum annuel	Montant initial minimum : 5 000 € HT / an maximum : 20 000 € HT / an Montant après avenant : minimum inchangé maximum : 22 000 € HT / an
Entretien des dépendances vertes du domaine public routier départemental - Fauchage et Débroussaillage	Lot n°4 : Tulle secteur Corrèze Accord-cadre n°2018/43 Avenant n°3	SAS LEYRAT (19150 Ladignac sur Rondelle)	- Ajout de prix supplémentaires aux bordereaux de prix - Suppression du prix n°2.2	Montant initial : minimum seul de 126 000 € HT Montant inchangé après avenant
	Lot n°5 : Tulle secteur La Roche Canillac Accord-cadre n° 2018/44 Avenant n°3	SAS LEYRAT (19150 Ladignac sur Rondelle)	- Ajout de prix supplémentaires aux bordereaux de prix - Suppression du prix n°2.2	Montant initial : minimum seul de 130 000 € HT Montant inchangé après avenant
Contournement de Noailles - Études d'environnement, AVP et dossier de DUP	Marché 2017/54 Avenant n°2	Groupement : INTERVIA ETUDES (63360 Gerzat) CREXECO (63460 Vendon)	- Ajout de prestations complémentaires liées à l'étude d'une variante - Augmentation du délai : + 20 mois	Montant initial : 188 490 € HT Montant après avenant : 197 890 € HT
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES				
Fourniture de conditionnement pour les Archives Départementales de la Corrèze	Accord-cadre 2021/9 Lot 2 - Boîtes de classement PH neutre Avenant n°1	RELICOM (14330 SAON)	- Ajout de deux nouveaux prix au bordereau de prix	Montant initial maximum seul : 6 000 € HT Montant inchangé après avenant
SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION				
Fourniture de services de télécommunications fixes et mobiles	Lot n°1 : Téléphonie fixe - Accès PABX T2 et T0 & Accès isolés : raccordements, compléments d'abonnement, communications sortantes et entrantes, numéros spéciaux Accord-cadre n°2020/119 Avenant n°1	BOUYGUES TELECOM (92100 Boulogne)	- Ajout de nouveaux prix au bordereau de prix	Montant initial sans minimum ni maximum Montant inchangé après avenant

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL AUTONOME DU GLANDIER A LUBERSAC

RAPPORT

Le Conseil Départemental, lors de sa séance plénière du 23 juillet 2021, a désigné des représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental Autonome de LUBERSAC, à savoir :

- Conseillers Départementaux
 - Monsieur Francis COMBY
 - Madame Patricia BUISSON
 - Monsieur Christian BOUZON

- Représentants des départements financeurs
 - Madame Rosine ROBINET
 - Monsieur Didier MARSALEIX

- Personnalité qualifiée
 - Madame Hélène SOULLIER

Etant membre de droit, je vous propose la désignation de Monsieur Francis COMBY en qualité de Président du conseil d'administration de cet établissement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL AUTONOME DU GLANDIER A LUBERSAC

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/104 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : est désigné en qualité de Président du conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental Autonome du Glandier à LUBERSAC, Monsieur Francis COMBY, Vice-Président du Conseil Départemental.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3253-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DES SERVICES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

RAPPORT

En exécution de l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Départemental doit proposer à l'Assemblée plénière le rapport d'activité des services du Département.

Ce document d'information présente les actions engagées en 2020 dans les différents secteurs de compétences de la collectivité départementale et l'activité des services placés sous l'autorité du Président du Conseil Départemental.

Malgré la pandémie du COVID 19 et son confinement, l'activité des services a été maintenue, avec une volonté affirmée d'apporter un soutien aux Corrèziens et aux différents secteurs économiques.

Le Département de la Corrèze, soucieux de placer la sécurité sanitaire des Corrèziens au premier plan de son action, a su adopter et prendre des mesures d'urgence. Garant de la cohésion territoriale, il a joué un rôle majeur pour accompagner les acteurs locaux notamment ceux en souffrance. La collectivité départementale a été un acteur important de la commande publique en 2020, un initiateur de projets mais aussi un soutien aux collectivités locales et territoriales.

L'institution départementale s'est donné les moyens d'agir, dans un contexte difficile, afin d'être au plus près des usagers. Ses actions quotidiennes et sa détermination à garantir les solidarités ont contribué au maintien de la dynamique sur le territoire.

Malgré ce contexte sanitaire et économique particulier, il a agi en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, en diminuant la dette du Département et surtout en augmentant les investissements qui ont soutenu la commande publique.

Il a assuré la continuité de l'action des services aux usagers en veillant tout particulièrement à la sécurité de ses agents.

On note une forte mobilisation des agents de la collectivité à répondre à l'attente des Corrégiens, et en particulier à intervenir auprès des populations les plus fragiles, enfants, familles, personnes âgées...

Le Département, dans cette période de pandémie, a été particulièrement réactif et attentif en priorisant les actions à mettre en œuvre notamment celles territorialisées mais aussi les actions en faveur des personnes fragiles et vulnérables. Indépendamment de ces priorités, les actions quotidiennes relatives au fonctionnement de la collectivité ont été assurées avec efficacité.

I - L'ACTION TERRITORIALE

En 2017, le Département a créé la Direction Transformation Numérique et Innovation pour répondre aux enjeux de la modernisation et saisir les opportunités nouvelles qu'offre le numérique en faveur de la croissance, de l'emploi, de la formation, de la qualité et du confort de vie. Son objectif est le développement des usages et services numériques en faveur des citoyens et des agents de la collectivité. Ainsi, la crise sanitaire a bousculé les pratiques et le Département a su, une fois de plus, s'adapter notamment lors de la mise en place d'une plateforme d'échanges de services permettant aux Corrégiens de s'entraider (faire les courses, garde d'enfants, soutien scolaire...).

Il a poursuivi et conforté ses engagements notamment avec le déploiement de la fibre. Dans le cadre du 100 % Fibre, il a piloté la commercialisation des prises construites et veiller à assurer un suivi et un soutien à tous les Corrégiens grâce à son équipe dédiée.

Quant aux Archives et à la Bibliothèque qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural, des aménagements et services ont été mis en place par l'institution départementale pour répondre aux usagers corrégiens, à savoir : maintien du service au public en facilitant les recherches par correspondance, organisation de l'exposition estivale "Le Tour de France en Corrèze, coureurs, suiveurs et organisateurs de la Grande boucle", maintien de conseils aux administrations à distance, mise en place d'un service mutualisé d'accès aux ressources numériques...

Le réseau routier constitue un enjeu majeur qui nécessite une veille et une action permanente ; à ce titre, le Département a poursuivi son action d'amélioration et de sécurisation du réseau routier départemental.

Dans cette logique et son action prospective, il a décliné le plan "Routes 2025" dont l'objectif est de mener à bien les études techniques nécessaires aux travaux de demain en priorisant les aménagements de sécurité et le développement socio-économique de nos territoires, ce qui a permis de réduire le trafic de la circulation en traversée des

bourgs. Ainsi, dans le cadre des opérations structurantes "Routes 2025", des travaux de grande envergure ont été lancés tels que le début du chantier de la déviation de Malemort ainsi que les contournements de Noailles, Lubersac et Meymac.

L'institution départementale a également souhaité le retour à la vitesse maximale autorisée à 90 km/h pour 2 008 sections de routes départementales et a ainsi créé 27 zones supplémentaires à 70 km/h pour maintenir et renforcer la sécurité.

Par ailleurs, la politique du Département en matière de Transition Ecologique repose essentiellement sur la valorisation des énergies renouvelables et de mobilités durables, sur l'adaptation pour nos agriculteurs à promouvoir une alimentation de qualité avec notamment un accompagnement de la Chambre d'Agriculture par la plateforme "Mangeons 19" et l'étude de marché alimentaire représenté par les établissements scolaires. Les exploitations agricoles ont aussi bénéficié d'un accompagnement pour la compétitivité et l'adaptation.

De plus, le Département a poursuivi et conforté les aides allouées aux collectivités, véritable levier pour l'investissement en adaptant son dispositif aux besoins de chaque territoire et citoyen, permettant ainsi d'apporter une lisibilité et une sécurisation pour tous les projets. Il a même mis en place une Dotation de Solidarité Communale au bénéfice des petites communes les plus fragiles.

Le Département a soutenu et mis en place des actions pour renforcer la solidarité avec les acteurs économiques territoriaux corréziens. A ce titre, il a veillé à maintenir la commande publique afin de soutenir l'économie locale de proximité.

Le Département, pour une Corrèze attractive, a poursuivi et conforté ses engagements notamment avec le déploiement de la fibre, le soutien au tourisme, la réhabilitation des collèges (projets d'économie énergétique), l'aide au logement, la restauration du patrimoine départemental, les travaux de grande envergure comme les contournements et à l'aide aux communes corréziennes.

Le Département œuvre activement pour une politique de l'habitat pertinente et adaptée à la Corrèze. A ce titre il attribue des aides en faveur du logement et de l'hébergement via son Guichet Habitat. Il assure aussi la gestion du Fonds Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement. En outre, il faut préciser qu'en 2020, l'activité de la cellule urbanisme s'est intensifiée avec une augmentation significative du nombre d'actes traités.

Le Conseil Départemental a également relevé un défi environnemental en réhabilitant un cadre naturel exceptionnel et en créant ainsi la première Réserve Départementale de Biodiversité "Les Gravières d'Argentat-sur-Dordogne".

Egalement propriétaire d'un édifice exceptionnel, le Viaduc des Rochers Noirs, classé au titre des Monuments Historiques depuis 2000, il a saisi l'opportunité de réhabiliter ce site dans le cadre de l'attractivité touristique en lien avec des activités de sport, de nature, de culture et de son histoire auprès des écoles afin de rouvrir ce site remarquable à la circulation piétonne. Il est à souligner que, grâce à son action, la Fondation du Patrimoine et en particulier la mission BERN 2020 a retenu le Viaduc de Rochers Noirs

comme lieu emblématique, qui va bénéficier de moyens spécifiques pour sa réhabilitation et permettre une ouverture au public.

Soucieux de maintenir son patrimoine immobilier, il a poursuivi ses efforts de modernisation des 110 sites départementaux. A ce titre, il apporte une attention particulière à la réhabilitation des collèges notamment dans le cadre du projet d'économie énergétique.

De plus, le Département, conscient que l'activité touristique représente un atout pour le territoire corrézien dispose d'un acteur important, avec Corrèze Tourisme, qui lui permet ainsi d'apporter son action au secteur touristique. Ainsi, impacté par la crise sanitaire, il a adopté un plan de relance afin d'accompagner les professionnels touristiques. En conséquence, différentes actions ont été menées et créées telles que "Le resto des héros", "La Cerise sur la Corrèze"... pour aider et conforter les missions des professionnels.

Par ailleurs, notre institution a mis en place le dispositif "Origine Corrèze" permettant de promouvoir nos savoirs faire, renforcer l'attractivité de la Corrèze et soutenir les professionnels corréziens.

Pour coordonner l'ensemble de la politique départementale, les chefs de projets assurent un lien permanent avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) mais aussi porteurs de projets, afin d'accompagner au mieux chaque projet qui concoure au développement de chaque territoire, pour exemple la mission BERN 2020.

II - LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES FRAGILES ET VULNÉRABLES

Cette année 2020, liée à la pandémie, a fait émerger des besoins spécifiques en matière d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et surtout le besoin de coordonner les acteurs de la protection de l'enfance.

Il a été observé une augmentation significative du nombre d'enfants placés, du nombre d'Informations Préoccupantes et de Mineurs Non Accompagnés. Une réflexion préalable a permis de déployer une nouvelle organisation du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) permettant de répondre à l'évolution de la demande et, en outre, de répondre à la complexité des situations d'enfants confiés.

D'ailleurs, il faut souligner la mise en place par le Département d'un plan ambitieux pour recruter de nouveaux assistants familiaux. Il est également à noter une action en faveur de l'accompagnement des partenaires associatifs et, en particulier, de développement de nouvelles structures. Une action spécifique a été mise en œuvre afin de répondre aux besoins des plus démunis, avec l'octroi notamment de bons d'achat sous conditions.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a adapté des protocoles d'accueil et a mis en place un plan de continuité des activités pour les mineurs et les familles accueillis. Il est à souligner son action quotidienne d'accompagnement en faveur des enfants qui contribue à améliorer leur situation personnelle.

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Département a apporté un soutien et un accompagnement aux établissements d'accueil.

Il a également participé activement à "Corrèze Tests". En effet, cette stratégie de dépistages massifs, s'appuyant sur les compétences et l'implication des équipes médicales et laboratoires, a renforcé sa capacité à déceler les cas compliqués et à faciliter la mise en oeuvre du déconfinement.

Avec le déploiement de cette campagne, coordonnée avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Département a su répondre activement aux attentes des Corrèziens et aux divers partenaires et organismes.

Le Département a souhaité organiser un deuxième forum "Boost-Emploi" afin d'apporter un soutien aux personnes en recherche d'emploi. Cette année et au vu de l'intérêt que revêt l'action médico-sociale, cette rencontre a été orientée plus spécifiquement vers les métiers de l'aide et de l'accompagnement médico-social.

Par ailleurs, le Centre Départemental de Santé joue un rôle essentiel au sein des territoires en particuliers (Egletons, Neuvic et Meymac). Désormais, 5 médecins interviennent avec leurs équipes en consultation sur les sites dédiés, en outre des visites à domicile. L'objectif du Département étant de contribuer au développement de l'offre médicale et, à ce titre, de répondre aux attentes des Corrèziens.

De plus, l'Action Sociale Territoriale, répartie au sein de 12 Maisons de Solidarité Départementales sur le territoire corrèzien, a joué un rôle important pour tous les Corrèziens face à cette crise inédite. En effet, elle a informé et orienté le public pour l'accès aux droits, a agi dans la lutte contre les exclusions et a assuré des actions de prévention et de protection des enfants et adultes vulnérables. Ces actions ont été réalisées en lien avec les travailleurs médico-sociaux de l'ASE, la PMI et de l'insertion afin d'assurer une prise en charge coordonnée et globale des familles.

Le Département participe au financement des structures médico-sociales, établissements pour personnes âgées, pour personnes handicapées et 4 structures du secteur de l'enfance, soit 58 établissements au total. A ce titre, il gère l'instruction de l'allocation aux personnes âgées et celle des adultes handicapés qui représentent un budget d'environ 90 M€. Il est à souligner que pendant cette période de crise sanitaire, le défi a été de garantir et de maintenir un service de qualité aux usagers.

Le Département, conscient de la nécessité de protéger les personnes les plus fragiles notamment les personnes âgées, a apporté son concours dans l'approvisionnement des masques et du gel à destination des EHPAD.

Il est à souligner l'efficacité des services du Département qui, malgré cette période de crise sanitaire, ont assuré la continuité des droits et surtout du paiement de toutes les prestations sociales.

Pour anticiper sur les besoins à venir, il a lancé un dispositif novateur relatif au recrutement des personnels dans le secteur médico-social appelé l'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze).

Le Département a rapidement adapté ses dispositifs d'intervention pour apporter les réponses attendues aux publics prioritaires : les collégiens et leurs familles ainsi qu'à toutes les personnes du monde associatif fragilisées par cette situation inédite.

Conscient des difficultés d'apprentissage et de l'incidence sur les rythmes scolaires pendant cette pandémie, l'institution départementale a conforté la lutte contre le décrochage scolaire et a accompagné financièrement des associations de soutien scolaire afin d'offrir aux jeunes un espace de travail adapté pour renforcer leurs compétences scolaires.

Dans le cadre d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse, le Département mène des actions adaptées aux besoins des jeunes sur le plan éducatif ainsi qu'en termes d'orientation et d'ouverture. Il organise le transport des élèves en situation de handicap, assure la gestion du dispositif Handimobile et apporte un soutien financier aux familles.

Par ailleurs, le Département a versé en 2020 l'intégralité des subventions prévues, y compris celles relatives aux événements annulés. En effet, il était important de soutenir les artistes et techniciens corréziens. Il a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien à l'activité culturelle en faveur des personnes fragiles mais aussi de la jeunesse pour maintenir et favoriser les pratiques culturelles.

Il est à noter que l'intégralité de la programmation culturelle estivale a été maintenue pour tous les Corrégiens sur les sites départementaux : le Musée du Président Jacques Chirac avec le maintien d'expositions temporaires, l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine et la Journée de l'édition d'un timbre postal à l'effigie de Jacques Chirac... ; le Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille avec notamment l'aménagement ambitieux de l'espace muséal permanent en hommage à Henri Queuille ; le Domaine de Sédières en proposant aux Corrégiens et touristes une exposition, des apéro-concerts, un concert, des après-midis de contes en plein air pour le jeune public... ; l'arrivée de la 12^{ème} étape du Tour de France organisée à Sarran avec la soirée de concert gratuite "100 % Corrèze".

On note également la révision et la valorisation du Schéma cyclable départemental pour découvrir la Corrèze autrement et la valorisation de la Véloroute V87.

III - LES ACTIONS QUOTIDIENNES ET FONCTIONNELLES AU SERVICE DES CORRÉZIENS

Le Département a su, dès le début de la crise, engager les moyens humains et financiers afin de gérer et d'organiser la logistique des produits COVID-19 pour approvisionner les entreprises et les collectivités via une centrale d'achat départementale avec une distribution en Drive, et pour protéger tous ses agents.

Les Maisons du Département et Des Services Au Public (MDD SAP) ont répondu aux attentes des usagers, des associations et des divers partenaires. Elles ont su s'adapter et un référent a notamment été dédié pour une mise en relation facilitée entre les Corrégiens et les partenaires pour satisfaire toutes les demandes.

Après une année 2020 inédite liée à la crise sanitaire, sociale et économique, l'institution départementale a été un acteur indispensable dans la gestion de cette crise avec la gestion logistique des produits sanitaires à destination de la collectivité mais aussi des entreprises corréziennes.

La Direction des Ressources Humaines a établi un plan de continuité de l'activité suivi d'un plan de reprise de l'activité des services afin d'apporter une garantie sanitaire à l'ensemble de ses agents pour que les services aux usagers soient maintenus avec efficience.

Grâce à la poursuite de ses efforts financiers, le Département a su, malgré la baisse de ses recettes et face à la crise sanitaire, investir pour le développement et l'attractivité du territoire.

La stratégie budgétaire mise en place avec une gestion rigoureuse a permis un désendettement, de porter les dépenses d'investissement à 49,6 millions d'euros et surtout de dégager une épargne brute de 60,2 millions d'euros.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DES SERVICES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/105 en date du 24 septembre 2021, de M. le
Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : Acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du
Département et des services annexes pour l'année 2020.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3197-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ



2020



Agons la Corrèze en cathièter

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SOMMAIRE

Le mot du **président** p. **5**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SON FONCTIONNEMENT

Fonctionnement et chiffres-clés p. **6-7**

Les élus du Conseil départemental p. **8-9**

COHÉSION TERRITORIALE p. **11-25**

COHÉSION SOCIALE p. **26-51**

DIRECTIONS FONCTIONNELLES p. **52-65**

DIRECTIONS p. **66-71**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Edito

Le mot du **président**

Face à la crise sanitaire de 2020, le Département a conduit une action solidaire pour les Corrèziens, dynamique pour l'économie et ambitieuse pour l'attractivité du territoire.

Chaque année, le rapport d'activité permet de présenter les actions menées par le Département. Chaque jour en Corrèze, 1 300 agents œuvrent au plus près des Corrèziens pour remplir les missions de cohésion sociale et de cohésion territoriale dont le Département est le garant sur son territoire.

Dans un contexte difficile lié à la crise sanitaire, le Département s'est clairement mobilisé comme protecteur des Corrèziens face à la pandémie et ses conséquences. À ce titre, il a su adapter l'organisation de ses services pour une action réactive et de proximité avec des mesures volontaristes telles que Corrèze Masques, Corrèze Tests et Corrèze Vaccination pour protéger les Corrèziens face à la Covid-19.

En parallèle, face au caractère économique et social de la crise, le Département a engagé le plan Corrèze Accompagnement Covid-19, un plan solidaire pour les Corrèziens, dynamique pour l'économie, et ambitieux pour l'attractivité du territoire.

Au-delà de la gestion de la crise, dans le domaine des solidarités, l'année 2020 aura permis de conforter l'action du Département en faveur de la justice sociale et du bien-vivre ensemble en Corrèze, avec notamment :

- Le développement du Centre départemental de Santé pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité,
- La création de l'Académie des métiers de l'autonomie en Corrèze pour promouvoir et valoriser les métiers de l'aide à domicile.

L'année 2020 aura aussi été marquée par l'innovation et le dynamisme sur le plan de l'aménagement territorial avec :

- L'ouverture de la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne dans le cadre de Corrèze Transition Écologique.
- Le lancement des travaux de la déviation de Malemort et le choix des tracés pour celles de Meymac et Lubersac.

Ces actions ont toujours suivi la même méthode : l'écoute et la concertation de tous, et c'est dans cet esprit que le Département, ses agents, ses élus agissent au quotidien au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Pascal **COSTE**

Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Le Conseil départemental : fonctionnement et chiffres-clés

Le président du Conseil départemental

- Impulse la politique du Département ;
- Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;
- Organise les travaux de l'Assemblée départementale et préside les débats de celle-ci ;
- Prépare le budget annuel de la Corrèze qu'il soumet aux élus et veille à sa bonne réalisation ;
- Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Département.

9 Vice-présidents

- Christophe **ARFEUILLERE** - 1^{er} Vice-président
Développement territorial, proximité et évaluation des politiques publiques
- Sandrine **MAURIN** - 1^{ère} Vice-présidente
Solidarités sociales
- Christophe **PETIT** - Vice-président
Aides aux communes, vie associative et forêt
- Hélène **ROME** - Vice-présidente
Agriculture, numérique, transports/déplacements
- Francis **COMBY** - Vice-président
Finances, moyens généraux et santé
- Valérie **TAURISSON** - Vice-présidente
Éducation, collèges et patrimoine
- Jean-Marie **TAGUET** - Vice-président
Routes et bâtiments départementaux
- Patricia **BUISSON** - Vice-présidente
Transition écologique
- Franck **PEYRET** - Vice-président
Promotion du territoire et participation citoyenne

Chiffres clés

240 583 habitants

(population légale au 1^{er} janvier 2021)

- Superficie : **5 860** km²
- Densité : **41** habitants / km²
- Point culminant : Mt Bessou (977 m)
- **3** arrondissements
- **19** cantons
- **280** communes
- **4 700 km** de routes départementales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

8 Conseillers départementaux délégués

Agnès **AUDEGUIL**, déléguée au Tourisme

Audrey **BARTOUT**, déléguée à l'Enfance

Ghislaine **DUBOST**, déléguée aux Ressources Humaines

Jean-Jacques **LAUGA**, délégué aux Sports et à la Jeunesse

Philippe **LESCURE**, délégué à la Culture

Marilou **PADILLA RATELADE**, déléguée aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux Instances de Coordination de l'Autonomie

Rosine **ROBINET**, déléguée à l'Habitat

Gérard **SOLER**, délégué à l'Emploi et à l'Insertion

La Commission Permanente

Elle se tient entre 7 et 9 fois par an et délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental.

Les 4 commissions :

Elles se réunissent avant chaque séance plénière (une fois par trimestre) pour étudier les rapports relevant de leurs domaines qui seront présentés. Elles sont composées d'un Président(e) et de 14 membres.

Commission de la Cohésion Sociale

Présidente : Marilou **Padilla-Ratelade**

Commission de la Cohésion Territoriale

Présidente : Laurence **Dumas**

Commission des Finances, des Affaires
Générales et de la Transition Écologique

Présidente : Sophie **CHAMBON**

Commission de Participation citoyenne

Président : Christian **BOUZON**

Majorité

Les élus du Conseil départemental



Pascal Coste
Président
Canton du Midi Corrèzien



Christophe Arfeuillère
1^{er} Vice-président
Canton d'Ussel



Sandrine Maurin
1^{ère} Vice-présidente
Canton de
Brive-la-Gaillarde 3



Christophe Petit
Vice-président
Canton du
Plateau de Millevaches



Hélène Rome
Vice-présidente
Canton de
Seilhac-Monédières



Francis Comby
Vice-président
Canton d'Uzerche



Valérie Taurisson
Vice-présidente
Canton de
Brive-la-Gaillarde 1



Jean-Marie Taguet
Vice-président
Canton d'Egletons



Patricia Buisson
Vice-présidente
Canton d'Allasac



Franck Peyret
Vice-président
Canton de
Brive-la-Gaillarde 4



Agnès Audeguil
Conseillère déléguée
Canton d'Egletons



Audrey Bartout
Conseillère déléguée
Canton de
Brive-la-Gaillarde 4



Ghislaine Dubost
Conseillère déléguée
Canton du
Midi Corrèzien



Jean-Jacques Lauga
Conseiller délégué
Canton de
Seilhac-Monédières



Philippe Lescure
Conseiller délégué
Canton de
Brive-la-Gaillarde 1



Marilou Padilla-Ratelade
Conseillère déléguée
Canton d'Ussel

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Rosine Robinet
Conseillère déléguée
Canton d'Uzerche



Gérard Soler
Conseiller délégué
Canton de
Brive-la-Gaillarde 3



Julien Bounie
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Sophie Chambon
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Claude Chirac
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Jaqueline Cornelissen
Canton du
Plateau de Millevaches



Laurent Darthou
Canton de Malemort



**Jean-Jacques
Delpech**
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Didier Marsaleix
Canton d'Allasac



Frédérique Meunier
Canton de Malemort



Marie-Laure Vidal
Canton de
Haute-Dordogne



Eric Ziolo
Canton de
Haute-Dordogne

Minorité



Pascale Boissieras
Canton de
l'Yssandonnais



Emilie Boucheteil
Canton de Naves



Christian Bouzon
Canton de
l'Yssandonnais



Bernard Combes
Canton de Tulle



Sébastien Duchamp
Canton d'Argentat-
sur-Dordogne



**Jean-François
Labbat**
Canton de Naves



Anthony Monteil
Canton de
Sainte-Fortunade



Annick Taysse
Canton de Tulle



Sonia Troya
Canton d'Argentat-
sur-Dordogne



Stéphanie Vallée
Canton de
Sainte-Fortunade



COHÉSION TERRITORIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Service Habitat

Le service Habitat est chargé de la mise en oeuvre de la politique Habitat. Il assure les missions liées :

- au Guichet Habitat,
- au Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées : interventions sociales en faveur du logement et de l'hébergement, plus particulièrement le Département assure la gestion du Fonds Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement,
- à l'Urbanisme.

■ Les aides du Guichet Habitat

L'ensemble des actions a répondu aux attentes de nombreux particuliers mais aussi des bailleurs sociaux.

■ Le Fonds de Solidarité Logement
Hausse des nouveaux demandeurs, Mise en place d'une aide exceptionnelle afin de soutenir le public ayant été fragilisé par la crise sanitaire.

■ Le Fonds Commun Logement
Baisse sensible des demandes au vu du contexte sanitaire.

Les travaux d'amélioration énergétique représentent cette année encore une part importante du budget (58 % dont 35 % pour le chauffage).

■ La Cellule Urbanisme
Depuis sa création en 2017, son activité s'intensifie avec une augmentation de 39 % du nombre d'actes traités en 2020. 746 actes d'urbanisme ont été instruits dont 427 certificats d'urbanisme informatifs ou opérationnels et 319 autorisations d'urbanisme.

Chiffres clés

- Guichet : 940 demandes / 487 projets passés en Commission Permanente
- FSL : 2 014 prestations accordées (556 aides pour l'énergie, 176 pour l'eau)
- FCL : 77 dossiers / 50 dossiers aidés
- Urbanisme : 746 actes d'urbanisme instruits

Témoignage

Pierre PEYRAT | Technicien Habitat

Après 16 années passées au sein d'une structure associative en charge d'un service d'accompagnement des porteurs de projets de rénovations énergétiques, j'ai intégré le service Habitat du Conseil départemental de la Corrèze en octobre 2020. Mon travail consiste à apporter un appui technique aux gestionnaires de dossiers, notamment lors de l'instruction des demandes d'accompagnements financiers proposés par le Guichet Habitat.

Certains dispositifs du guichet, exigent une instruction technique et une visite in situ pour valider les demandes de financement. La rencontre avec les maîtres d'ouvrage permet, en amont des projets, d'apporter un conseil neutre et objectif avec pour enjeu d'allier performance énergétique, salubrité du bâtiment et respect des préceptes du patrimoine bâti Corrèzien.

Au-delà de l'accompagnement en amont, dédié au volet "conseil", mes missions m'amènent aussi à contrôler la bonne exécution de travaux financés par la collectivité et ce, pour des réhabilitations de logements. Pour finir, mon appétence et mon expérience dans le domaine de la transition énergétique m'amènent aujourd'hui à accompagner la Direction des Territoires dans ses réflexions internes à ce sujet et d'être force de propositions pour élaborer de nouveaux dispositifs d'accompagnement des Corrèziens.



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Service Aides aux Communes

La politique d'aides aux collectivités est un véritable levier pour l'investissement. Son dispositif contractuel sur 3 ans permet d'apporter aux collectivités une lisibilité et une sécurisation financières pour leurs projets. Sa simplicité et sa souplesse, associées à des dispositions adaptées aux besoins de chaque territoire et de chaque citoyen, ont permis d'intégrer de nouveaux projets ainsi que la mise en place d'une Dotation de Solidarité Communale en direction des petites communes les plus fragiles.

39 M€ d'aides sur 2018-2020

■ 4 dispositifs d'aides mobilisables :

- Aide à l'adressage
- Dotations voirie
- Eau/assainissement
- Contractualisation dont Dotation de Solidarité Communale

■ Une ingénierie financière et administrative

■ 12,6 M€ d'aides pour la Transition Ecologique

Contrats 2018-2020 : 23,2 M€

■ 2 types de contrat :

- Contrat de Solidarité Communale (CSC) en direction des communes
- Contrat de Cohésion des Territoires (CCT) en direction des EPCI

■ Une dotation de Solidarité Communale en direction des petites communes les plus fragiles

- 1 M€ d'aides supplémentaires pour la relance économique suite à la Covid 19

Chiffres clés

AIDES 2018-2020

- 39 M€ d'aides
- 190 M€ de travaux
- 2000 projets

dont pour la Transition Ecologique :

- 12,6 M€ d'aides
- 87 M€ de travaux
- 390 opérations

Témoignage

Isabelle MALATERRE | Responsable administrative

En charge du suivi, du contrôle, de la vérification de l'ensemble des actes administratifs et des courriers du service, j'assure également la mise en œuvre et le suivi de différents tableaux de bords financiers. Ces outils de pilotage essentiels permettent la réalisation des différentes étapes budgétaires telles que la DM - décision modificative -, le CA - compte administratif - et le suivi par chapitre budgétaire de la réalisation du budget.

Tous ces indicateurs permettent une structuration des données pour une analyse et une évaluation efficaces et réactives.

Service Transition Écologique

La politique du Département en matière de transition écologique porte sur :

- la transition énergétique : valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables,
- la transition agricole et alimentaire : adaptation de notre agriculture et promotion d'une alimentation de qualité,
- la préservation de la biodiversité : préservation des espaces naturels, protection de la ressource en eau et de l'environnement,
- l'accompagnement des Corrèziens vers la transition écologique : protection du cadre de vie, accompagnement de notre économie.

■ Les actions & faits marquants

■ Ressource en eau :

Une nouvelle aide à l'acquisition d'étang privés pour limiter le prélèvement sur les réseaux d'eau potable et accompagner les agriculteurs vers une meilleure autonomie en eau.

■ SAGE Vézère-Corrèze :
Rédaction de l'état des lieux :
3 700 km², 211 km de cours d'eau.

■ Villes et villages fleuris :
Le nombre de communes corréziennes porteuses du label est en constante progression, elles sont désormais 24 sur l'ensemble du département à être labellisées de 1 à 3 fleurs.

■ Entreprises en transition :
Le Département soutient l'association "Lien Entreprises Durables" pour la réalisation d'audits et la proposition des plans d'actions pour les entreprises qui s'investissent pour l'efficacité énergétique.

■ Mobilité électrique :

Le Département de la Corrèze a présenté le bilan de l'étude sur la mobilité électrique et un plan de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

■ Energies renouvelables :
Lancement d'une étude sur l'hydrogène vert pour connaître le potentiel de production et les usages sur le territoire corrézien.

■ Alimentation et circuits courts :
- Accompagnement de la Chambre d'agriculture pour le projet de plate-forme de circuits courts "Mangeons 19"
- Étude du marché alimentaire représenté par les collègues.

■ Agriculture :
accompagnement des exploitations agricoles dans leurs investissements pour la compétitivité et l'adaptation :
79 dossiers aidés pour un montant de 283 366 €.

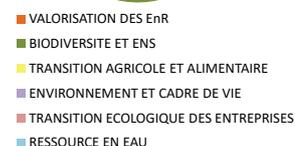
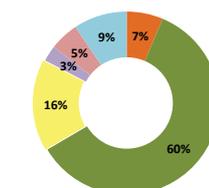
Chiffres clés

- 2,2 M€ investis pour la biodiversité

- Soutien aux associations pour l'environnement :
19 dossiers suivis
66 750 € d'aides

- Soutien aux organismes agricoles :
28 dossiers suivis
384 150 € d'aides

TRANSITION ECOLOGIQUE
BUDGET 2020 : 3,71 millions €



Service Transition Écologique

Été 2020 : ouverture de la première Réserve Départementale de Biodiversité

■ Le projet

En 2017, le long de la Dordogne, le Département a fait l'acquisition de l'ancien site des gravières d'Argentat.

Sur ce site qui s'étend sur 40 hectares, l'impact anthropique était très présent : le site était artificialisé à 63% et recouvert à 10% de plantes invasives.

La création de la première Réserve Départementale de Biodiversité de la Corrèze est un projet unique de renaturation d'un ancien site industriel d'extraction de granulats.

Un véritable défi à relever pour réhabiliter et préserver un cadre naturel exceptionnel, et valoriser la biodiversité dans son ensemble.

■ Les travaux

• Premier objectif : créer des lieux propices à l'émergence de la biodiversité par la création :

- de hauts-fonds végétalisés dans les plans d'eau,
- d'îlots et de coteaux secs,
- de zones humides, de mares,
- de la forêt alluviale,

et par la plantation de nombreux plants d'arbres et arbustes locaux et de plantes aquatiques.

• Deuxième objectif : la sécurisation du site :
Les 3 ouvrages hydrauliques réalisés permettent de maîtriser les risques de capture des bassins par la Dordogne et de pression sur les ponts d'Argentat lors de la survenue de crues centennales. EDF a supervisé les travaux de sécurisation du site.

■ L'ouverture

Le vendredi 16 juillet 2020 le Président du Département ouvre la Réserve au public.

Sur le week-end du 16 et 18 juillet plus de 430 visiteurs ont participé aux visites organisées.

■ Au programme :

- Découverte de la Réserve Départementale de Biodiversité RDB (CD19)
- A la découverte des oiseaux des gravières (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
- La RDB : sécurisation et renaturation (EDF)
- La RDB : un écosystème lacustre (Corrèze Environnement)
- Découverte des espèces piscicoles et techniques de pêche (Fédération Départementale de la Pêche)



Cellule SATESE*

*Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux

En termes d'assainissement collectif, les collectivités peuvent adhérer au SATESE par conventions pluriannuelles avec le Conseil départemental.

Ces conventions, d'une durée de six ans, prévoient la mise à disposition aux communes ou aux EPCI d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Au travers de ce partenariat, il s'agit d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'optimiser le fonctionnement de l'assainissement et de limiter son impact sur les milieux aquatiques.

■ *Les actions & faits marquants*

■ Accueil d'un contrat d'apprentissage.

■ Inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.

■ Développement de projets innovants avec les lycéens et les étudiants des filières de traitement des eaux.

■ Formation qualifiante de l'ensemble des agents SATESE pour l'intervention en espace confiné. (CATEC)

■ SATESE et COVID 2019

La gestion des boues issues des stations de traitement des eaux usées (STEU) est fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid 19.

A la demande de la Préfecture, le SATESE a collaboré, dès le mois d'avril 2020, avec le service de la police de l'eau de la Corrèze ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la mise en place d'un protocole sanitaire pour la gestion des boues.

Le SATESE continue d'assister les collectivités et apporte en particulier ses conseils auprès des agents des collectivités sur la mise en oeuvre des nouveaux protocoles de sécurité sur les stations d'épuration.

Chiffres clés

- 45 bilans auto surveillance
- 347 visites
- 25 passages caméra
- 50 réunions
- 10 instructions de dossiers
- 131 600 € d'aide Agence de l'Eau ADOUR GARONNE



Service Affaires Juridiques et Achats

Les missions du service Affaires Juridiques et Achats sont les suivantes :

- élaborer la politique d'achats de la Collectivité, planifier la commande publique, gérer les procédures d'achat et le suivi des marchés en lien avec les services concernés en prenant en compte des objectifs de développement durable (clauses sociales et environnementales),
- conseiller les directions et services dans tous les domaines du droit et gérer les contentieux,
- gérer les contrats d'assurances de la collectivité et les sinistres y afférent,
- gérer les acquisitions et cessions d'immeubles (bâties ou non bâties) pour la Collectivité.

- Remise en concurrence de tous les contrats d'assurances (sauf Responsabilité Civile).

- Nombre toujours important de sollicitations au titre du conseil juridique et de plus en plus de dossiers complexes.

- Passation de marchés liés à des projets d'envergure pour la Collectivité : marché de travaux de la déviation de Malemort, marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du collège d'Allassac.

- Poursuite de l'augmentation du volume d'heures d'insertion sociale.

- Quelques cessions significatives : bâtiment ESPE (Tulle) et ancienne gendarmerie de Juillac.

Chiffres clés

- 42 consultations
- 141 marchés conclus
- 82 713 heures d'insertion (marchés CD + autres maîtres d'ouvrage)
- 357 demandes de conseil juridique
- 157 dossiers de sinistres assurances
- cessions = 220 000 €
- acquisitions = 31 500 €

Témoignage

Dominique VIVIER | Conseiller rédacteur achats

J'occupe, au sein du service Affaires Juridiques et Achats, le poste de conseiller rédacteur Achats depuis 2018. Mes missions sont les suivantes : participer à la définition du besoin, piloter le processus de passation des marchés, garantir la sécurité juridique des marchés dont la rédaction et le contrôle relèvent du service Affaires Juridiques et Achats, conseiller les services dans le domaine de la commande publique. Afin d'accompagner les services pour élaborer la fiche de validation du marché avant le lancement de la consultation, je suis amenée à donner des conseils sur la réglementation des marchés publics, à les accompagner pour évaluer leur besoins, afin de mieux préparer les consultations.

Au quotidien, mon métier consiste à rédiger les pièces administratives des marchés de travaux, fournitures et services. Je procède également à la vérification des analyses des offres, à la rédaction des courriers de négociation, des rapports de présentation et de tout document découlant de la vie d'un marché (avenants, etc.).

C'est un métier en constante évolution qui demande de la rigueur et une bonne maîtrise du cadre réglementaire des marchés.

J'apprécie la variété et la richesse du poste qui me permet de travailler avec de nombreux services/directions (Routes, Bâtiments, Social, Archives, BDP, SSI ...) et sur des thématiques diverses.

Service Systèmes d'Information

Le Service Systèmes d'Information met en œuvre des projets structurants et innovants dans les différents domaines de compétences de la Collectivité, en s'appuyant à la fois sur l'ambition politique du Département qui investit lourdement dans le programme "Corrèze 100 % fibre 2021" et sur la volonté d'accélérer les usages et d'exploiter le potentiel du numérique pour moderniser l'action publique.

En 2020, la feuille de route numérique 2019-2021, structurée autour de trois programmes phares que sont le "100 % démat", "Usagers" et "Données", s'est poursuivie.

Avec la crise sanitaire, l'année a été riche d'enseignements et a permis de montrer l'agilité du service en s'adaptant pour :

- ouvrir un accès à distance à tous les agents de la Collectivité, permettant ainsi de consulter leur messagerie, l'intranet, les applications métiers et faire ainsi du télétravail.
- mettre à disposition des agents en contrat de télétravail un ordinateur portable.

- étendre le système d'audio conférence de la Collectivité à plus de 10 salles de conférence simultanées.
- faire le choix d'une plateforme collaborative TEAMS.
- mettre en place de nouvelles solutions de visioconférence, en équipant des postes de travail et des sites extérieurs en caméra, prise de son et grand écran.
- mettre à disposition de tous les collégiens corréziens les tablettes au domicile de l'élève assurant ainsi une continuité pédagogique.

Chiffres clés

- 156 projets de la feuille de route numérique 2019-2021
- 1 540 accès à distance
- 7 945 demandes des utilisateurs
- 8 027 appels à l'assistance téléphonique
- 8 950 tablettes SGOOL aux collégiens

Témoignage

Morgan NOCETE | Chargé de support et services des systèmes d'information

Au sein du Service Systèmes d'Information, j'occupe le poste de Chargé de support et services des Systèmes d'Information, au sein de l'unité "Support et Production" depuis octobre 2020.

Mes missions au sein du service sont les suivantes : l'exploitation et la maintenance des équipements du Service Informatique, l'aide et l'accompagnement des utilisateurs, l'installation, la gestion et le suivi des équipements informatiques, le support aux usages en hotline et plus globalement d'être disponible pour répondre au mieux aux besoins des collègues.

Je suis également en charge du projet Poste de Travail qui vient d'être lancé. Ce projet a pour objectif d'améliorer et optimiser la gestion du parc informatique sur le plan logiciel pour les postes au sein de la Collectivité mais aussi des postes qui sont mis à disposition dans le cadre du télétravail, afin de garantir à chaque utilisateur un outil à jour et sécurisé pour la réalisation de ses tâches au quotidien. Ce projet permettra également de faciliter le déploiement de nouveaux matériels informatiques.

C'est un métier en constante évolution demandant de suivre les nouveautés afin d'apporter un support et une formation de qualité face aux changements d'habitudes opérés par le déploiement du télétravail pour les usagers.

Service Bâtiments

Le service Bâtiments compte 15 agents qui s'occupent de 110 sites départementaux pour une surface d'environ 240 000 m². Tout en poursuivant les efforts de modernisation et en tâchant de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement de la Collectivité, le service Bâtiments demeure au service des utilisateurs et usagers de nos bâtiments départementaux et assure :

- la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement tous domaines confondus,
- l'exploitation, l'entretien, la maintenance, les éventuelles conditions de location ou de gardiennage des bâtiments ou de leurs équipements et installations techniques.

Opérations structurantes en 2020

■ Amélioration énergétique

- Collège d'USSEL : 35 K€
- Collège Cabanis : 20 K€
- MSD de MEYSSAC : 35 K€

■ Modernisation

- Collège de MERLINES : 80 K€
- Collège J. Lurçat : 100 K€
- CERBF de NEUVIC : 110 K€
- Musée de SARRAN : 60 K€

■ Sécurisation

- Collège d'OBJAT : 77 K€
- Collège de CORREZE : 40 K€
- MSD d'EGLETONS : 75 K€

■ Clos et couvert

- 1000 Sources BUGEAT : 60 K€
- Musée de SARRAN : 70 K€
- CHAMONIX : 75 K€

■ Réglementaire

- Collège de BEAULIEU : 50 K€
- PPMS 9 collèges : 200 K€
- Défibrillateurs Tr2 : 28 K€
- MSD BRIVE Centre : 200 K€

■ Equipements de cuisine dans les collèges

- Bassin de la Vézère : 27,0 K€
- Bassin Vallée Dordogne : 7,5 K€
- Bassin Haute-Corrèze : 8,5 K€
- Bassin de Brive : 34,0 K€

Chiffres clés

- 135 baux conventions d'occupation
- 10 marchés logistique
- 12 marchés maintenance
- 25 marchés chauffage et énergie
- 825 demandes d'interventions de maintenance bâtiments

Témoignage

Sébastien JOLY | Assistant de suivi de travaux bâtiments

J'ai intégré le Conseil départemental le 4 octobre 2007 sur le poste d'intervenant électricien dans les collèges, dans l'équipe mobile d'ouvriers professionnels, dont j'ai pris la responsabilité en 2015. Suite à la réorganisation des services, j'ai été placé au sein de la Direction des Routes, avec comme mission la mise en oeuvre et l'organisation du projet de mutualisation des compétences pour les travaux en régie dans les collèges.

Désirant évoluer professionnellement, j'ai rejoint le service Bâtiments en septembre 2019 en tant qu'assistant de suivi de travaux d'exploitation et de maintenance.

Tout en conservant une activité transversale avec les collègues et les techniciens référents du service, j'apprends ce nouveau métier de gestionnaire de patrimoine bâti.

La notion de service public comme ligne de conduite, je reste au service de mes collègues, toutes directions confondues, et je m'emploie le plus activement possible à répondre à leurs demandes d'intervention.

L'activité liée à ces fonctions est soutenue mais très enrichissante, agrémentée d'un quotidien varié et rythmé.

DIRECTION DES ROUTES

Présentation

La mission principale de la direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 697 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui vont permettre d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation.

La direction des Routes offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du Département.

La direction des routes est composée de 5 services : Appui technique, Appui au pilotage, Etudes et travaux, Appui administratif et Moyens matériels ainsi que de 10 secteurs, pour un effectif total de 318 agents au 31 décembre 2020.

■ *Les actions & faits marquants*

- Impact de la COVID19 sur l'activité et l'organisation de la direction ;
- Début des travaux de la déviation de Malemort et poursuite des opérations structurantes Route 2025 (contournement de Noailles, Lubersac, Meymac) ;
- Retour à la VMA 90km/h pour 2008 sections de RD et création de 27 zones supplémentaires à 70km/h pour raison de sécurité, sur près de 20 km ;
- Plan d'accompagnement de la mesure VMA 90km/h avec mise en place de 13 actions tendant à améliorer la sécurité routière sur les RD corréziennes.
- Début des études pour la restauration et la réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs ;
- Poursuite de l'activité du programme d'élagage ;
- Formation aux techniques routières et d'exploitation de l'ensemble des nouveaux arrivants dans le cadre de l'accompagnement au changement.

Chiffres clés

- 24,86 M€ en investissement
- 188 km de chaussées renouvelées
- 15 ouvrages d'art réhabilités
- 7 aménagements de bourgs
- 248 analyses de trafic RD
- 340 avis d'urbanisme (CU, PC, ...) et 16 instructions de dossiers PLU
- 369 dossiers de transports exceptionnels impactant notre réseau
- 330 dossiers de sollicitation instruits



DIRECTION DES ROUTES

Les principales actions 2020

■ L'année 2020 a été marquée par la crise de la COVID 19 et par son impact sur l'organisation de la direction. L'ensemble des services a dû adapter son fonctionnement aux absences et aux confinements. Ainsi les méthodes de travail ont été revues (télétravail, horaires adaptés...). La mobilisation de l'ensemble de la direction a été forte pour assurer ses missions, rendre service aux autres collectivités et leur faciliter l'accès aux moyens de protection contre le virus (centrale d'achat, distribution...).

■ Le plan "Routes 2025" établi dans l'objectif de mener les études techniques nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité et le développement socio-économique de nos territoires (desserte de zones économiques et accès aux grands réseaux routiers), en réduisant concomitamment la circulation en traversée des bourgs, s'est poursuivie durant toute l'année 2020. Les travaux de la déviation de Malemort ont débuté et se poursuivront en 2021 et 2022.

■ 2020 a aussi vu le retour à une vitesse maximale autorisée (VMA) à 90km/h pour 2008 sections de RD hors agglomération et la création de 27 zones supplémentaires à 70 km/h pour raison de sécurité sur près de 20 km. De plus, un plan d'accompagnement de la mesure a été réalisé avec la mise en place de 13 actions tendant à améliorer la sécurité routière sur les routes départementales corréziennes.

■ Au cours de cette année, le projet de restauration du Viaduc des Rochers Noirs a été retenu dans le cadre de la mission Bern 2020, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, parmi les 18 sites "emblématiques" au niveau national. C'est le seul en Région Nouvelle Aquitaine. Les études et le choix d'un Maître d'Œuvre pour la réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs ont été réalisés et les premières phases ont permis d'établir les travaux nécessaires et d'évaluer leurs coûts.

Témoignage

Jean-Marc DEVAUD | Responsable magasin

L'activité du magasin était déjà soutenue depuis la réorganisation de la Direction des Routes (environ 20 % de volume supplémentaire). Nous nous sommes vu confier l'intendance de la Centrale d'achats départementale, mise en place pour alimenter les tiers publics en moyens de protection contre la COVID19.

Cette mission, réalisée majoritairement en période de confinement, a nécessité un volume de travail de l'ordre de 350 h pour alimenter les quelques 600 commandes réalisées en 3 phases.

Malgré les contraintes, les agents se sont largement impliqués pour assurer la réussite de cette mission de service public.

Par ailleurs, il nous a été confié la gestion d'une partie des approvisionnements des moyens de protection à destination des agents du Département.

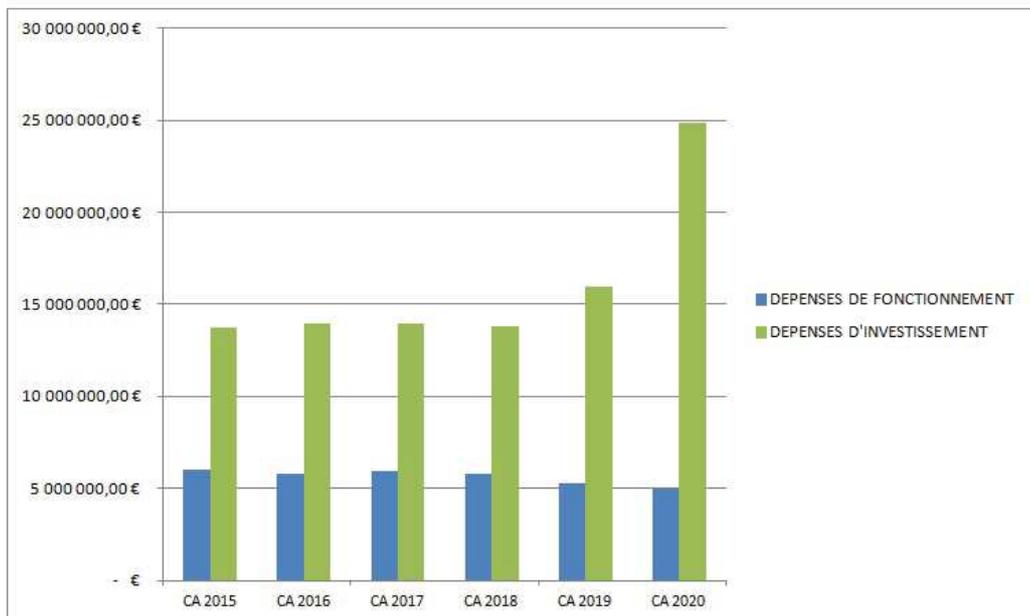
2020 a aussi été une année de réflexion qui a conduit à l'écriture d'un processus magasin nécessaire pour optimiser la gestion des demandes de fournitures.



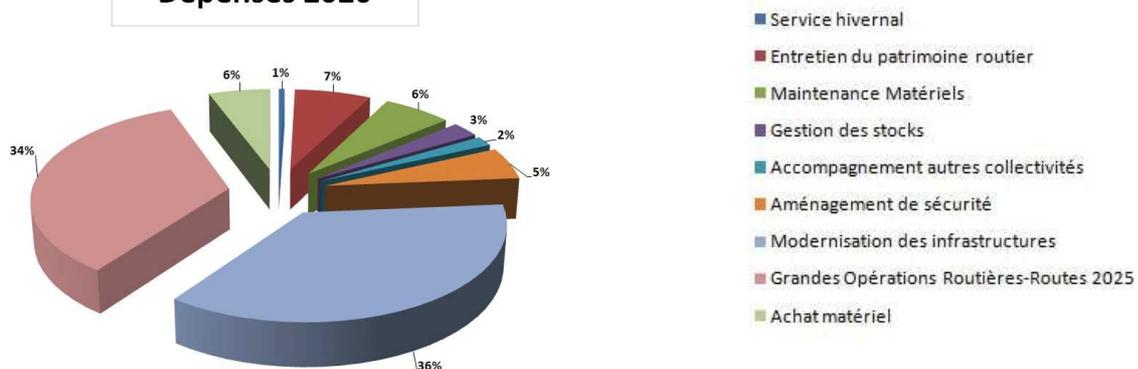
DIRECTION DES ROUTES

Les finances

Répartition des dépenses



Dépenses 2020



DIRECTION GENERALE

Cellule Très Haut Débit

La Cellule Très Haut débit est en charge du programme 100% fibre 2021 et des programmes zones blanches téléphonie mobile. Elle est composée de six agents en relation étroite avec le Directeur Général Adjoint. Sur ces programmes, elle assure la bonne exécution des travaux et la tenue des calendriers. Pour le 100% fibre plus particulièrement, elle pilote la commercialisation des prises construites. Le Cellule THD est aussi l'interlocuteur des élus et des corréziens pour répondre à toutes les questions ayant un rapport avec les infrastructures numériques et doit savoir y apporter des réponses / solutions techniques.

■ Programme 100% fibre, faits marquants sur l'année 2020 :

- Fin de l'installation de tous les Noeuds de Raccordement Optique (NRO) sur la zone publique
- Forte accélération de la commercialisation des prises
- Maintien du rythme travaux malgré la crise sanitaire

■ Programmes zones blanches, faits marquants sur l'année 2020 :

- Fin des travaux pour les deux programmes zones blanches (centre bourg et 1300 sites) sur les sites restants
- Mise en service du premier site "New Deal" sur Saint Bonnet Prés Bort

Chiffres clés

En 2020 :

- 82 "zones fibre" commercialisées

- 38 000 "bâtiments" éligibles

Témoignage

Nathalie GUBERT | Référente financière au sein de la Cellule Très haut Débit

Arrivée en mai 2020 au sein de la Cellule Très Haut Débit en mai 2020, mes missions sont d'assurer le suivi budgétaire et financier au sein de la cellule et plus particulièrement le suivi financier de l'un des projets phare de la collectivité : le 100% Fibre 2021 au travers, notamment, la construction de différents outils permettant ce suivi sur le moyen et long terme.

Travailler en équipe auprès de mes collègues m'a permis de bénéficier de leur expérience et connaissances afin de mieux cerner le volet technique qui est indissociable du volet financier pour une opération d'une telle envergure.

Le travail transversal avec nos partenaires extérieurs (constructeurs du réseau, syndicat Dorsal, SPL NATHD, cabinet d'assistante financière...) constitue l'un des autres aspects très intéressants de mon poste.

DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE ET INNOVATION

Présentation

La Direction a été créée pour répondre aux enjeux de la modernisation et saisir toutes les opportunités nouvelles qu'offre le numérique en faveur de la croissance, de l'emploi, de la formation, de la qualité et du confort de vie. Elle a pour mission le développement des usages et services numériques au bénéfice des citoyens et des agents de la collectivité.

Elle pilote des projets d'inclusion et d'acculturation numériques et met en place les outils adéquats (sites web, plateformes internet...).

Elle conduit des projets de communication interne.

■ Les actions & faits marquants

■ COUP DE POUCE CORREZE

Le dispositif de promotion du financement participatif se poursuit. Cette année, il est proposé aux porteurs de projets des Ateliers sur l'art de "savoir pitcher" car il est important de s'entraîner à expliquer de façon concise et précise son projet pour mieux le faire connaître et donner envie d'y adhérer et de le soutenir.

Les chiffres clés sont éloquentes avec des montants levés de plus en plus importants. Cette année, on observe un nombre plus important de dossiers relevant du secteur agricole, de l'artisanat, du commerce et du développement durable. Le contexte sanitaire de l'année 2020, a impacté la nature des dossiers notamment en faveur de l'entraide, de la solidarité et une diminution notable des projets culturels.

■ BUDGET PARTICIPATIF

Mise en place de la plateforme permettant la consultation des Corrèziens : élaboration des contenus, traitement, analyse, modération. A l'issue, un travail de synthèse et de restitution des avis des Corrèziens est réalisé et fait l'objet d'une présentation dans le rapport financier soumis à l'Assemblée lors du vote du budget. Le nombre de participants a été multiplié par 3 par rapport à 2019.

■ COMMUNICATION INTERNE

La Direction est chargée de l'intégration et de l'actualisation de l'ensemble des contenus de TARENTIN ainsi que du design, des évolutions et de l'animation du Comité des usagers. La DTNI élabore et édite la newsletter interne Co-Réseau et aide la DRH dans l'élaboration de sa newsletter "papier" adressée à tous les agents. La DTNI a conçu et piloté le projet de vidéo des vœux de fin d'année avec les agents.

Chiffres clés

COUP DE POUCE :

- 49 collectes réussies
- 3 781 contributeurs
- 1.57 M€ mobilisés sur les projets corrèziens en 2020
- 9 entreprises "Pitchées"

COMMUNICATION INTERNE TARENTIN

- 110 actualités publiées
- 44 049 téléchargements de documents



DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE ET INNOVATION

Le numérique au quotidien

2020, une année sans précédent

La crise sanitaire et le confinement ont eu pour effet de plonger le monde dans l'ère du numérique rapidement. Il a fallu accompagner chacun à la manipulation de ces nouveaux outils et adapter nos pratiques dans nos méthodes de travail et nos moyens de communication.

Pendant toute cette période, la Direction a mis en place une plateforme d'échanges de services pour permettre aux Corrèziens de s'entraider pour la garde des enfants, le soutien scolaire, ou encore aller faire des courses.

Les ateliers qui devaient être menés dans le cadre de l'action "Je dis Web" ont été réalisés sous forme de webinaires (visioconférences) dans le programme Boost'Projets et ont ainsi permis aux participants d'avancer sur leurs projets.

■ Les actions & faits marquants

■ BOOST PROJETS

Le Conseil départemental a lancé fin juin 2020 le programme Boost'Projets, un bouquet de services thématiques à la carte, conçu pour booster les projets d'entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs. Ce dispositif d'appui aux initiatives est destiné à les accompagner pour acquérir de nouvelles compétences : se financer (via le financement participatif), se faire connaître (communication digitale, présence sur les réseaux sociaux, newsletter, e-réputation, marketing en ligne), se démarquer et développer sa notoriété (via la marque Origine Corrèze) et s'entraider (identifier les réseaux professionnels qui soutiennent les initiatives sur nos territoires).

■ ORIGINE CORREZE

Des webinaires ont permis de faire connaître un peu plus la marque Origine Corrèze, d'expliquer la démarche et d'inciter les producteurs à s'y engager. La DTNI a aidé à l'élaboration de la boutique en ligne des produits de la marque. www.boutique-originecorreze.fr

■ ENTRAIDE CORREZE

Un site web dédié à l'entraide entre Corrèziens a été mis en ligne dès le 26 mars 2020. De nombreux Corrèziens ont proposé leur aide pour faire des courses ou garder des enfants. Le site a également mis en valeur les restaurateurs qui proposaient des plats à emporter.

Chiffres clés

BOOST-PROJETS

- 94 ateliers en webinaires
- 1 252 inscrits
- 50 mn : durée moyenne des webinaires
- 73% des participants sont des femmes

ENTRAIDE CORREZE

- 68 participants
- 77 contributions



COHÉSION SOCIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Présentation

Double direction intervenant auprès des publics âgés et handicapés dans le cadre des compétences relevant du CD ou de la MDPH. Une double organisation, gestion administrative et financière, regroupée au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (guichet unique) et déclinée à partir de 3 services :

- instruction administrative et financière des demandes : service Gestion des Allocations,
- évaluation de la perte d'autonomie et du besoin de compensation : service Evaluation,
- offre PA/PH et animation des politiques Autonomie : cellule Coordination Offre Autonomie.

- Un défi : poursuite de l'activité face à une crise sanitaire sans précédent
- Un investissement et une mobilisation des personnels ayant permis de garantir la continuité de l'ouverture de droits nouveaux et des droits en cours et le paiement de toutes les prestations
- Une ouverture sans discontinuer de la DA/MDPH avec une vingtaine d'agents en présentiel même pendant le premier confinement
- Une organisation agile et réactive à mettre en place

- Une équipe d'encadrement fortement mobilisée auprès des équipes et des usagers
- De nouvelles missions à assurer (livraison de masques, gel, tests...)
- Des constats : nécessité de moderniser notre organisation (numérisation, téléservice et outils de visioconférence)
- Lancement en février 2020 d'un dispositif anticipateur des difficultés de recrutement des personnels dans le secteur médico-social : Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC)

Chiffres clés

- 71 agents dont 25 mis à disposition auprès de la MDPH

- BP d'environ 90 Millions d'euros = 89 642 909 €

- AMAC : 23 aides à domicile recrutées sur les 4 derniers mois de l'année 2020

Témoignage

Marie-Anne SERANDON | Responsable cellule Coordination de l'Offre Autonomie

J'encadre, depuis 2015, une équipe dynamique et impliquée de 5 agents pour couvrir un vaste champ d'intervention couvrant l'ensemble du secteur PA/PH, établissements et domicile : ICA, secteur de l'aide à domicile, établissements PA et PH, services d'accompagnement et dispositifs expérimentaux, habitat inclusif, aide aux aidants, lutte contre l'isolement...

L'intérêt de ce poste repose sur deux aspects :

- l'impulsion d'un processus participatif de l'ensemble des collaborateurs de la cellule, couplé à une articulation interne au sein la Direction de l'Autonomie et MDPH et externe (services CD, partenaires institutionnels, associatifs, collectivités locales...) pour favoriser l'adéquation de l'offre aux besoins des Corrégiens, avec une attention particulière pour la prévention de la perte d'autonomie ;
- une veille attentive des évolutions nationales, législatives et réglementaires et des initiatives diverses sur le champ de l'autonomie pour irriguer, enrichir la démarche de transformation de l'offre sur le territoire départemental, participer à la démarche de modernisation de l'aide à domicile et d'innovation pour la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées en favorisant une logique de parcours de vie.

Service évaluation

Le service compte 28 agents. Les différentes équipes pluridisciplinaires réalisent une évaluation des besoins suite à des demandes d'APA ou MDPH déposées par les usagers auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie. Ces évaluations se font en lien avec les projets de vie et pourront aboutir à des propositions de plans d'aide ou de plans personnalisés de compensation établis en faveur de tous les publics fragilisés : personnes âgées de plus de 60 ans, enfants et adultes handicapés.

Le service Évaluation réceptionne également les signalements de la plateforme 3977.

■ *Les actions & faits marquants*

Le fait le plus marquant de l'année 2020 est la crise sanitaire liée à la COVID 19 avec :

- sa brutalité d'apparition,
- une grande inconnue au début de la pandémie avec des appréhensions, des peurs à gérer,
- la nécessité d'adapter les organisations et les méthodes de travail afin d'assurer la poursuite de l'activité du service tout en préservant la sécurité des agents et des usagers,
- la mobilisation continue et sans rupture des différentes équipes pluridisciplinaires d'évaluation,
- la continuité des CDAPH et des équipes pluridisciplinaires avec les partenaires sous la forme de visioconférences. 21 CDAPH ont siégé sur cette année.
- la poursuite du scénario en 2021...

Dans ce contexte, le service Évaluation :

- a poursuivi son activité, et ses missions sans rupture, au service des publics âgés ou en situation de handicap, avec une adaptation des modalités de travail comme la mise en place du télétravail pour certains agents, un traitement de certaines demandes sur dossier notamment lors du premier confinement,
- a participé à la campagne de test de dépistage PCR Covid auprès des résidents et des personnels des établissements médicosociaux pour personnes âgées et handicapées (avec le médecin-chef de service et 4 infirmières),
- a également participé à la campagne de vaccination auprès des Résidences Autonomie et avec les équipes mobiles départementales du Vaccibus.

Chiffres clés

PERSONNES AGEES

- 3 173 demandes d'APA
- 3 586 bénéficiaires APA avec 1,7% en GIR 1, 16,2% en GIR 2, 22% en GIR 3, 60,1% en GIR 4.
- chiffres stables par rapport à l'an passé
- le montant moyen d'un plan d'aide APA varie de 291€ pour un GIR4 à 883€ pour un GIR1.

PERSONNES EN SITUATION de HANDICAP

- 1 165 demandes MDPH dont 981 pour la PCH
- 785 bénéficiaires PCH avec un montant moyen versé de 526€

DIRECTION AUTONOMIE ET MDPH

Service gestion des allocations

MISSIONS

Le service Gestion des Allocations mobilise 27 agents pour assurer l'instruction, la notification et le paiement d'aides relatives au maintien à domicile ou à l'hébergement de personnes âgées ou personnes handicapées relevant des compétences du Département. En sus au titre de la MDPH, ce service instruit, propose à la CDAPH et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées quel que soit l'organisme financeur.

■ *Les actions & faits marquants*

- La gestion de la continuité d'activité pendant la crise sanitaire reste le fait marquant de l'année 2020.
- Cette période a bouleversé l'organisation par le recours obligatoire au télétravail, et ainsi restructuré les processus de travail établis.
- Cette nouvelle organisation a permis d'analyser les pratiques, d'organiser de nouvelles étapes de contrôles harmonisés, enfin d'optimiser la mobilisation des moyens tout en fiabilisant l'activité dans un souci de satisfaction des usagers.
- Ce travail a été possible grâce à la mobilisation de tous les agents dans un esprit d'équipe renforcé pour traverser cette période de crise.
- La mise en œuvre du nouveau système d'information labellisé par la CNSA pour le traitement des demandes MDPH.
- La prolongation administrative de droits à vie conformément aux instructions réglementaires pour les personnes handicapées afin de simplifier leurs démarches.
- La planification de la mise en œuvre d'une GED MDPH.

Chiffres clés

- 16 864 Corrégiens ont effectué une demande
- 8 903 ont été bénéficiaires d'une aide financière
- 23 102 ont été bénéficiaires d'une décision MDPH



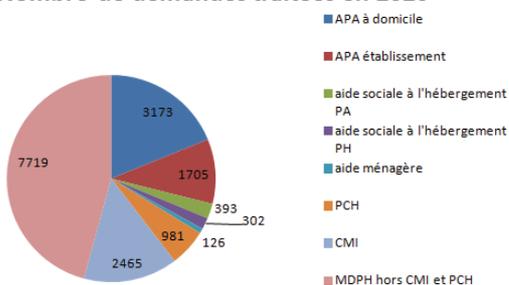
COHESION SOCIALE

DIRECTION AUTONOMIE ET MDPH

Service gestion des allocations

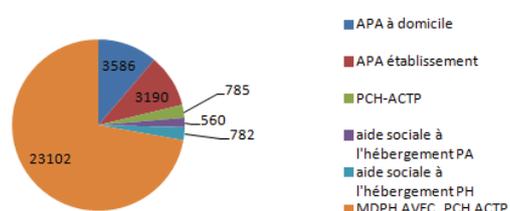
Les chiffres 2020

Nombre de demandes traitées en 2020



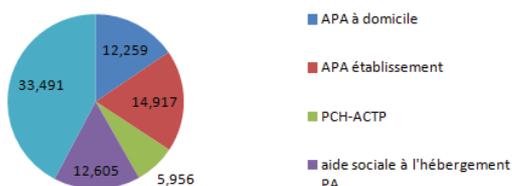
Au total 16 864 corréziens ont déposé une demande en 2020 : 11 165 à la MDPH et 5 699 au département. Le nombre total de demandes est en constante augmentation, notamment pour la MDPH +8% entre 2019 et 2020, +23% depuis 2017

Nombre de bénéficiaires en 2020



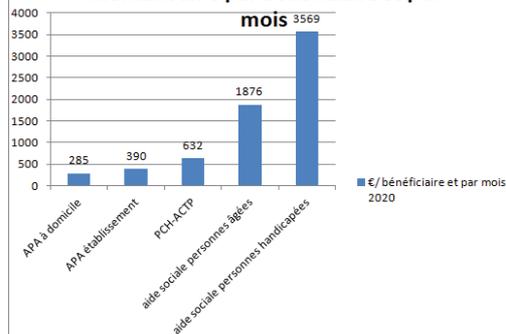
Le nombre de bénéficiaires total est quasi stable par rapport à 2019

budget 2020 en M€



Le budget mobilisé pour servir les aides légales s'élève à plus de 79 M€.

Montant en € par bénéficiaire et par mois



Le plus gros poste de dépenses est affecté à l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées, aide également la plus élevée en €/bénéficiaire



COHESION SOCIALE

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Cellule Coordination de l'Offre Autonomie

La cellule Coordination de l'Offre Autonomie, composée de 6 agents, a pour mission de décliner en proximité sur les territoires la politique départementale de soutien à l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (à domicile ou en établissement) en lien avec les acteurs, les coordonnateurs de parcours et référents prévention de la Direction. Elle contribue et assure la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des dispositifs/programmes, participe à la mise en oeuvre de la politique de parcours des personnes et à la démarche de modernisation de l'aide à domicile et d'innovation pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

■ *Les actions & faits marquants*

- La gestion de la crise sanitaire : adaptation de l'organisation pour assurer la continuité de service et le soutien aux ICA, aux Résidences Autonomie, aux Accueillants familiaux, aux SAAD (accompagnement, recensement des besoins, approvisionnement en masques...).
- Une fin d'année marquée par la mobilisation autour de la compensation de la perte d'activité des ESMS et des primes aux professionnels (estimation, paiement, suivi).
- Négociation de la convention CNSA Section IV 2020-2022 et notamment le parcours AMAC pour soutenir les SAAD dans leurs recrutements.
- Mise en oeuvre d'un parcours innovant permettant de repérer, immerger, former, recruter et intégrer des aides à domicile et valoriser le secteur : dispositif de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).

Chiffres clés

29 ICA = + 4 400 suivis parcours, + 7 000 visites + 1 500 bénéficiaires action de prévention ou numérique + 1 100 aidants repérés.
28 réseaux de lutte contre l'isolement et 10 réseaux locaux d'aide aux aidants.

Gestion de crise :
Primes COVID personnels
SAAD : 615 874€
ICA : 49 000€
Aides Domicile CESU et Mandataires : 305 306€
Etablissements PH : 397 370€
Accueillants familiaux : 31 771€
Compensation Perte Activité SAAD : 599 036€
Etablissements PH : 215 933€
Masques livrés : 127 437 (SAAD, ICA, Ets PH)

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

Service aide sociale à l'enfance

La politique de prévention et de protection de l'enfance vise à :

apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leurs familles et aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans; mener des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ; organiser des actions collectives visant à prévenir la marginalisation; faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles; et pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service en collaboration avec leurs familles ou leur représentant légal.

Le Président du Conseil départemental est le chef de file de cette politique publique.

■ *Les actions & faits marquants*

- Une année 2020 marquée par les impacts de la crise sanitaire sur les enfants, les familles et les professionnels.
- Un constat national et corrézien de la hausse du nombre d'enfants placés (+ 24,92% en 10 ans en Corrèze) ; du nombre d'informations préoccupantes reçues (+ 79%) et de mineurs non accompagnés confiés au département (+ 600% en 6 ans).
- L'émergence de nouveaux besoins et une nécessité de coordination des acteurs de la protection de l'enfance.
- La nécessité du maintien de l'effectif des Assistants familiaux.
- Restitution du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (globalement positif et validant les orientations du schéma).
- Une forte mobilisation de l'ensemble des agents du service de l'ASE, afin d'assurer la continuité du service public ainsi que les interventions auprès des enfants, des familles et des partenaires.
- Le déploiement de la première phase d'une nouvelle organisation du service afin de répondre à la hausse du nombre de mesures et à la complexification des situations des enfants confiés.
- L'accompagnement des partenaires associatifs dans l'évolution et la structuration de leur offre et le développement de nouvelles structures (Lieux de vie).
- Un plan ambitieux de recrutement de nouveaux Assistants familiaux.

Chiffres clés

- Un budget 2020 de 20,81 M€
- 1 280 informations préoccupantes reçues
- 459 mineurs placés ou en accueil provisoire
- 72 enfants protégés en urgence dans le cadre d'un placement judiciaire
- 116 contrats jeunes majeurs
- 150 MNA accompagnés par le Département et 45 jeunes mis à l'abri pour évaluation
- 849 mineurs accompagnés à domicile

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

Service PMI-Santé

Le service de Protection Maternelle et Infantile contribue à la promotion de la santé, à la prévention, au soutien à la parentalité et à la protection de l'enfance.

Il permet une réelle prévention précoce, apporte une attention particulière aux publics vulnérables tout en maintenant une approche universelle et une offre de santé accessible à tous.

■ La crise sanitaire a demandé une adaptation à 2 niveaux :

- un soutien et un accompagnement des établissements d'accueil pour les professionnels prioritaires et les assistants maternels avec dérogation,
- des protocoles de visite et de suivis médicaux pour les pré et post nataux mais aussi des consultations médicales (vaccination obligatoire..)

■ Cette période inédite a exigé plus de vigilance et d'accompagnement des familles vulnérables à domicile. La PMI a participé activement à Corrèze Test et tous les professionnels se sont adaptés et mobilisés pour permettre une continuité des services.

Chiffres clés

657 consultations de la sage femme
42 EPP(EntretiensPrénataux)
2 722 enfants vus en consultations médicales
484 suivi familles
1 364 suivi post natal
27 nvx agréments Asst Mat.
19 nvx agréments AsstFam.
1 779 naissances en 2020

Témoignage

"Notre travail de médecin de secteur de PMI a bien évidemment été bousculé par la pandémie en 2020. Dès le début du confinement a été effectué un maintien téléphonique et par mail avec les familles. Dès le 1er avril 2020, les consultations médicales ont repris avec priorisation aux nourrissons de 2 mois à 18 mois pour leur vaccination obligatoire. Un protocole sanitaire a donc été mis en place entraînant un allongement de la durée de consultation pour nettoyage et aération et allongement des plages horaires pour répondre à la demande. Puis reprise des consultations des 3 mois et des 2/3 ans.

L'impact de cette crise sanitaire sur les 0/6 ans est très nette (défaut de socialisation, effet négatif excessif des écrans, retard de langage, troubles de comportement demandant une orientation sur la pédopsychiatrie). Les répercussions seront à évaluées et à soutenir dans les mois à venir".

Anne SABOUREAU - Médecin de secteur PMI

Carole PIECYK - Puéricultrice "J'ai été sollicitée pour participer à la campagne de vaccination contre la COVID dans les foyers d'hébergement pour personnes âgées du département. J'ai accepté cette mission dans le but d'apporter une petite contribution dans le cadre de cette crise sanitaire. Ce travail vient s'ajouter à mes missions habituelles de PMI et illustre la transversalité souhaitée par notre Direction".

Service insertion

Le service Insertion a la charge de la bonne mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et de la gestion de l'allocation rSa. Il élabore deux programmes : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et développe grâce au dispositif BOOST Emploi les passerelles indispensables avec le monde de l'entreprise. Il assure la gestion administrative des dossiers, du contrôle du droit, des réductions et suspensions, du contentieux, des recours ainsi que du volet fraudes, dette et l'accompagnement des publics.

■ L'impact très lourd de la crise sanitaire sur le dispositif rSa avec pour la première fois depuis 5 ans une augmentation très importante du nombre de bénéficiaires rSa : + 12,15%

■ Un taux de contractualisation à 98% maintenu malgré le contexte

■ La tenue du deuxième Forum Boost Emploi départemental sur les métiers de l'aide, l'accompagnement médicosocial, avec 500 visiteurs malgré le contexte sanitaire

■ La signature en 2020 des 2 premiers CLIS - Contrat Local d'Innovation Sociale

■ La capacité d'adaptation des équipes professionnelles mais aussi des usagers à une situation inédite

Chiffres clés

- 3 595 foyers rsa : +14,2%
- 7 187 brsa : +12,15%
- 7 935 CER (très légère baisse de 1,64 % sur un an)
- 1 247 brsa suivis par l'équipe dédiée Insertion
- 36,9 % de sorties emploi
- Un taux de contractualisation de 98 %

Témoignage

Eric BUSSAC | Gestionnaire de dossiers financiers et en charge du contrôle des prestations sociales

Ma mission s'articule autour de deux champs d'intervention :

1) déterminer annuellement le montant de l'allocation rSa des travailleurs indépendants, professions libérales, et gérants de société à partir de la recherche et de l'évaluation de l'ensemble de leurs revenus professionnels. Cela nécessite des connaissances en législation sociale, fiscale, économique et comptable et un croisement rigoureux de données. Je peux aussi être amené à effectuer pour les organismes payeurs CAF/MSA une expertise sur des dossiers en contentieux.

2) en collaboration avec la Paierie départementale, gérer la dette RMI/rSa transférée au Département et prévenir le risque d'indu. Pour cela, je traite les créances et indus du RMI/rSa à récupérer en phase de recours administratif ou de recouvrement, les contentieux liés ; je recherche les débiteurs sur le territoire et je veille à éviter l'extinction de la dette. C'est une mission qui requiert de la rigueur, de la patience et de la diplomatie.

Un métier particulier au sein de la gestion du rSa et qui nécessite une adaptation permanente avec des législations en constante évolution et une connaissance fine du monde de l'entreprise, de leurs enjeux et de leurs difficultés.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

Action Sociale Territoriale

L'AST est répartie sur le département au sein des 12 MSD, sous l'égide d'un chef de service et l'appui technique de l'encadrant de proximité. Des agents d'accueil sont chargés d'accueillir, informer, orienter le public pour l'accès aux droits. Des travailleurs sociaux ont pour mission de lutter contre les exclusions, d'assurer des actions de prévention et de protection des enfants et des adultes vulnérables, certains sont spécialisés dans l'accompagnement budgétaire. Leur action s'inscrit en lien avec les travailleurs médico-sociaux de l'ASE, la PMI et du service insertion afin d'assurer une prise en charge coordonnée et globale des familles.

- Marquées par la pandémie et ses conséquences en terme de fonctionnement, les MSD ont su adapter leurs modes d'intervention et les diversifier (télétravail, suivi téléphonique des personnes, visioconférence) pour assurer la continuité du service public sur le territoire corrézien.
- Un nouveau règlement des aides financières ASE a été adopté avec la création d'un nouvel outil pour le paiement des aides "le Bon d'Achat d'Urgence" (pour les produits alimentaires et d'hygiène).

- Évolution de 3 MSD en Maison du Département (MDD) pour mieux répondre à la demande de la population en développant un accueil personnalisé pour faciliter les démarches de la vie quotidienne.
- Extension du poste de l'intervenant social en commissariat (ISC) sur le commissariat de Tulle.
- Création expérimentale de la Brigade hivernale en soutien aux associations caritatives pour la distribution alimentaire.

Chiffres clés

- 36 638 personnes accueillies en MSD et 16 6077 appels reçus
- 9 043 foyers suivis par le Service Social Départemental dont 45 % de nouveaux arrivants
- 2 274 bénéficiaires RSA suivis en MSD - taux contractualisation : 84,5%

Témoignage

Marie-Christine CONTINSUZAT et Christine DEMENEIX | Agent d'accueil

Voici un zoom sur le métier d'agent d'accueil dans les Maisons de Solidarité Départementale dont certaines ont évolué en Maison du Département.

Dans tous les cas, une même ambition : renseigner les Corrégiens.

Marie-Christine CONTINSUZAT et Christine DEMENEIX occupent toutes les deux, un poste d'agent d'accueil à la MSD d'Ussel qui vient d'évoluer en Maison du Département.

Elles témoignent sur leur rôle essentiel de primo-accueil qui est "d'accueillir, d'orienter, d'informer les usagers du Service social sur la PMI, l'ASE, l'Insertion. Nous aidons les usagers dans leurs démarches administratives en faisant une première évaluation de leur demande. Pour les demandes qui nécessitent un accompagnement social, nous les orientons vers les travailleurs sociaux en leur proposant un rendez-vous. Nous mettons en relation les usagers avec les partenaires extérieurs afin de résoudre leurs difficultés (CAF, MSA, ADIL...). Nous accompagnons les personnes pour des démarches administratives sur les ordinateurs de l'espace multimédia".

Chaque année ce sont environ 80 000 corréziens qui utilisent ce service de proximité



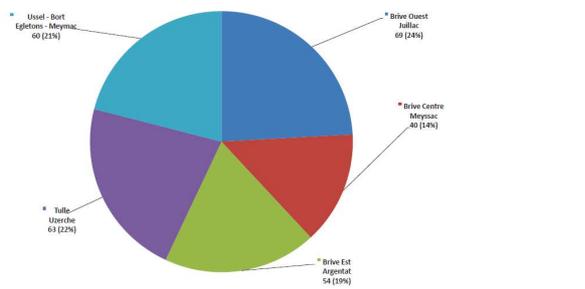
COHESION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

Action Sociale Territorialisée

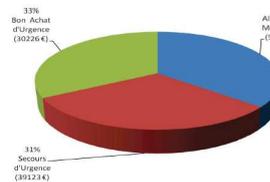
Principaux champs d'intervention : Enfance, Aides financières, Insertion, Actions

Nombre de demandes d'évaluations IP reçues par Territoire

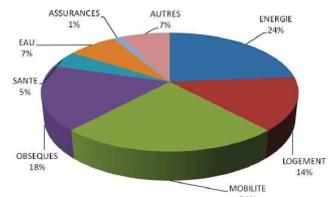


286 demandes d'évaluations IP reçues sur le Département soit une augmentation de 10,6 %

Aides financières en MSD

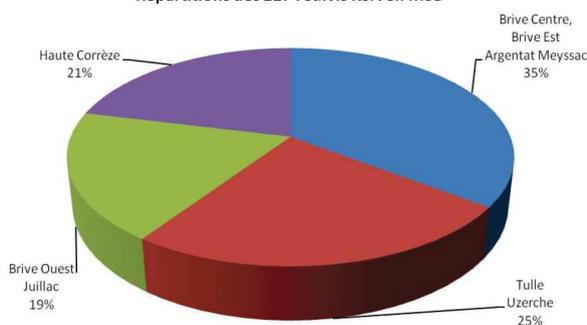


Répartition des 906 aides financières ASE en MSD



Répartition des 152 aides attribuées au titre du Fonds de Secours Départemental pour un montant de 51070 €

Répartitions des 2274 suivis RSA en MSD



On note que 32% des sorties sont positives pour emploi ou formation préqualifiante

Les actions collectives développées en 2020 sur les MSD

Intitulé	Objectifs	Organisation	Participants
L'accès aux droits, c'est notre mission : On peut vous accompagner	offre coordonnée d'accueil de formation et d'accompagnement en direction des personnes ayant des problèmes d'exclusion numérique pour les amener vers une autonomie numérique accessible et accompagnée	- sur RDV ou à la demande - utilisation des bornes multi média de la MSD - orientation vers l'animateur numérique du service insertion	76 personnes
De la communication ... à la coordination : tendre vers une synergie d'intervention entre les partenaires autour du parcours de l'enfant.	améliorer la communication entre les professionnels pour impulser une pratique collaborative autour du parcours de l'enfant et développer une démarche de prévention sur le secteur	- 2 ateliers - 3 h par atelier	14 professionnels et 2 élus communaux
Ateliers D'CLIC en images	restaurer la confiance et l'image de soi avec le support de la photographie afin de favoriser les perspectives d'évolution familiale, sociale et professionnelle.	- 9 ateliers (8 demi-journées et 1 journée) - 1 rencontre par mois - groupe fermé	10 participants (2 personnes ayant interrompu le parcours car ont trouvé un emploi), orientation par collègues AS
Ateliers des parents pour un quotidien plus serein	aider les parents à poser un cadre sécurisant dans un climat d'ouverture grâce à des outils concrets de communication parents/enfants (parentalité positive)	- 7 ateliers (demi-journées)	6 participants dont 2 venus suite à la publication dans Corrèze Mag et 4 orientés par les travailleurs médicaux sociaux de la MSD.

Mission Europe FSE

Présentation

La Mission Europe FSE, rattachée à la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, constitue, au sein des services du Département, l'organisme intermédiaire de gestion du Fonds Social Européen (FSE). Depuis 2018 elle assure, par délégation des services de l'État, la gestion et le pilotage de crédits FSE. Actuellement, ces crédits couvrent la période 2018-2021.

Le FSE intervient en complément d'autres financements, pour développer des actions d'insertion socioprofessionnelle destinées à des personnes éloignées de l'emploi. Il contribue ainsi, par exemple, au déploiement du Pacte territorial d'insertion (PTI) piloté par le Département et du PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

■ Les actions & faits marquants

- L'enjeu principal pour la mission Europe FSE a consisté à maintenir une programmation soutenue sur l'année 2020 malgré la crise sanitaire afin d'atteindre les objectifs de programmation FSE conventionnés.
- Les priorités pour les trois agents de la mission Europe FSE sont liées aux enjeux et aux objectifs inscrits dans la convention FSE.
- En premier lieu, le but a été, au cours de l'année, de mobiliser efficacement et entièrement l'enveloppe FSE au profit du territoire corrézien. En second lieu, la mission Europe a cherché à se rendre le plus disponible possible pour aider les porteurs de projets dans la gestion de leur demande de subvention FSE.
- Le 11 février 2020 a eu lieu la signature du premier avenant à la convention de subvention globale 2018-2021, négocié par le Département avec l'Autorité de gestion, la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine. Cet avenant a porté le montant des crédits FSE à 3,4 M €.
- Sur la base des prévisions et des besoins de programmation jusqu'à fin 2021, la subvention globale FSE 2018-2021 a fait l'objet d'un deuxième avenant pour atteindre précisément 3 728 878 €.
- Le 4 novembre 2020, la Mission Europe a fait l'objet d'un audit de contrôle mené par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) qui a conclu au bon fonctionnement de l'organisation départementale en matière de gestion du FSE.

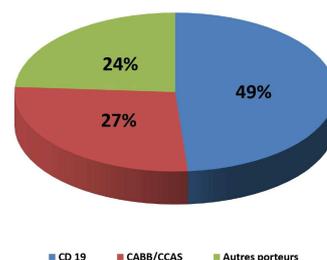
Chiffres clés

- 3,7 M € : l'enveloppe FSE mobilisable sur la période en cours 2018-2021

- 3,4 M € : FSE programmé au 31/12/2020 soit 91,3 % des crédits

- 3 094 participants inscrits aux actions d'insertion cofinancées FSE fin 2020

Répartition des crédits par type de porteur





COHESION SOCIALE

Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion

Centre Départemental de Santé

La santé et l'accès aux soins figuraient parmi les préoccupations majeures des Corrèziens alors qu'une grande partie du territoire était classée en zone déficitaire par l'ARS. Le Département a donc créé le Centre Départemental de Santé en septembre 2019 à Égletons et a depuis ouvert des antennes pour subvenir aux besoins des territoires. La fréquentation augmente rapidement. Le projet 2021 est d'ouvrir sur d'autres secteurs, mais aussi d'étayer l'offre de soin avec des spécialistes assurant des permanences. Ce dispositif (statut salarié, allègement des charges et de l'administratif) permet aux médecins de se concentrer sur leur cœur de métier.

- Création de la 2ème antenne à Meymac le 23 juillet 2020
- Médecin coordonnateur EHPAD Égletons pendant la pandémie
- Recrutement d'un médecin et passage de 2 médecins à temps plein soit un total de 5 médecins pour 3.75 ETP
- Implication très forte du CDS dans la situation liée à la crise sanitaire

- Création de Corrèze Test ,dés le lendemain de l'annonce du 1er confinement, avec plus de 5 000 tests réalisés dans les établissements médicaux-sociaux
- Adaptation du protocole de consultation et de visite à domicile
- Préparation de la campagne vaccinale
- Baisse des consultations pendant le confinement

Chiffres clés

3 sites de consultations :
Égletons, Neuvic, Meymac

TESTS COVID :
plus de 5 000

Sur le CDS en 2020 :
- 7 371 consultations
- 478 visites à domiciles
- 583 demandes de
médecin traitant

Témoignage

Médecin au Centre de Santé Départemental depuis un an, j'ai exercé mon activité de médecine générale sur les trois sites de Neuvic, Meymac et Égletons, même si maintenant je reste basée à Égletons. Nous n'avons à aucun moment cessé notre activité présenteielle dans les différents sites au 1er confinement et depuis le début de cette année nous participons à la vaccination Anti-Covid, que ce soit au cabinet ou avec le vaccibus sur tout le territoire de la Corrèze.

Nous nous adaptons aux différentes situations grâce à une équipe impliquée, volontaire, bienveillante et professionnelle.

Je parle des secrétaires médicales du CDS d'Égletons des infirmiers qui nous accompagnent sur les Centres de vaccinations (un grand merci à Fabrice) ainsi que les logisticiens du vaccibus !



COHESION SOCIALE

Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion

Centre Départemental de Santé

Les finances et ressources humaines

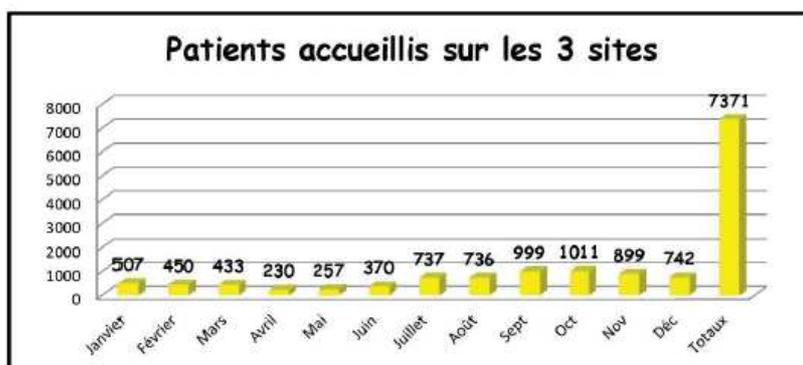
Effectif : 5 personnes. En ETP 3,75 médecins et 4 administrateurs

Budget réalisé :

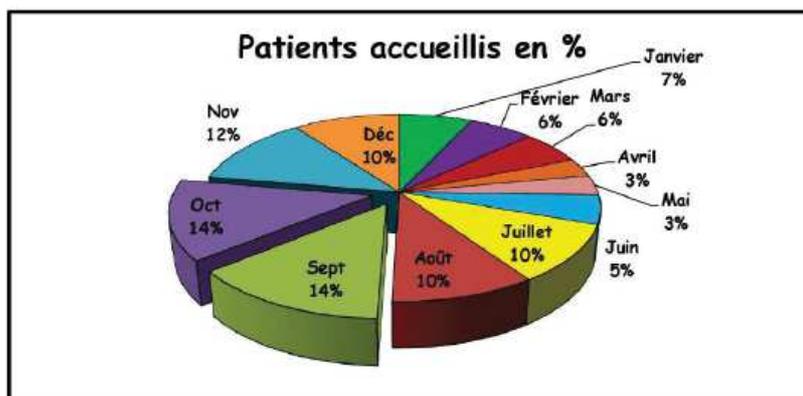
Dépenses	604 376€
Recettes	581 870€

En investissement :

Dépenses	78 957€
Recettes	140 876€



Baisse significative des consultations d'avril à juin due à la période du 1^{er} confinement COVID19.





D.A.S.F.I

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la famille (CDEF), est une structure départementale d'accueil inconditionnel d'urgence, d'observation et d'orientation, dont les missions historiques sont l'accueil d'urgence 365 jours par an, 24 heures sur 24.

L'établissement accueille deux publics :

- Les mineurs de 3 à 18 ans et des jeunes majeurs (15 places)
- Les familles avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans et les femmes enceintes (15 places)

■ Mars 2020, gestion de la crise sanitaire COVID 19 : adaptation des protocoles d'accueil - mise en place d'un plan de continuité des activités avec adaptation des activités proposées aux personnes accueillies.

■ une baisse de l'activité directement liée aux effets du confinement.

■ 9 mineurs non accompagnés accueillis contre 23 en 2019 - effet de la mise en œuvre des dispositifs dédiés (ASEAC et Don Bosco).

■ Restitution à N+2 du bilan de la démarche qualité de l'établissement établi sur 4 axes : Bientraitance et accès aux droits / Ouverture de l'établissement / Qualité de vie / Ressources humaines : 57% des 51 actions prévues réalisées ou en cours de finalisation.

Chiffres clés

- 7 717 journées d'hébergement

- 99 personnes accompagnées

- 1 767 K€ de dotation globale

Témoignage

Sylvie SOULIER

Je suis arrivée le 16 mars 2020 sur un poste d'encadrement dans le champ de la protection de l'enfance au CDEF. Cette prise de fonction s'est déroulée dans le contexte de crise COVID 19, il a donc fallu prioriser le volet gestion sanitaire.

Mes missions consistent à animer, coordonner, piloter et évaluer l'ensemble des actions relevant des ressources humaines, de la gestion financière, des fonctions support (cuisine, entretien) ainsi que des besoins logistiques. Ceci requiert une grande polyvalence et des connaissances dans des domaines de compétences variées.

J'ai beaucoup de goût pour ce poste car il offre de nombreux échanges humains. L'intérêt du poste se trouve aussi dans la richesse des échanges avec les différentes équipes (éducative, administrative, support), les usagers ainsi qu'avec les partenaires extérieurs. Enfin, par le biais des astreintes, j'appréhende la dimension sociale et humaine attachée à la prise en charge des mineurs et à l'accompagnement des familles.

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Education Jeunesse

Dans le cadre d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse, le service mène des actions adaptées aux besoins des jeunes en termes d'éducation, d'orientation et d'ouverture. Il apporte un soutien financier aux familles. Il organise également le transport des élèves en situation de handicap, dans une perspective d'inclusion scolaire, et assure la gestion du dispositif Handimobile. Le Service Education Jeunesse est composé d'une équipe administrative de 11 ETP et de plus de 260 agents départementaux qui assurent les missions de maintenance, de restauration et d'entretien dans les collèges publics. En 2020, le budget prévisionnel était de 7 186 012 € en fonctionnement et de 122 000 € en investissement.

■ *Les actions & faits marquants*

■ Continuité de service dans les collèges

Face à l'état d'urgence sanitaire, le Département a été en première ligne sur le front sanitaire et social. Depuis le début de la crise sanitaire, il s'est efforcé d'adapter sans cesse les protocoles d'entretien et de restauration afin d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil des élèves, tout en privilégiant la santé des agents.

■ Entraide et solidarité pendant le confinement scolaire

Afin de venir en renfort des établissements touchés par la COVID (EHPAD, Centre départemental de l'enfance), des prêts de matériel de cuisine ont été organisés et des agents des collèges mobilisés pour appuyer et/ou remplacer leurs homologues sur des missions d'entretien ou de restauration.

■ Soutien scolaire renforcé

Face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19, la lutte contre le décrochage scolaire est un engagement tenu par notre collectivité. Par son action "soutien scolaire renforcé", le Département s'est mobilisé pour restaurer l'égalité des chances et redonner confiance aux élèves dont les difficultés scolaires seraient apparues après la période de confinement. L'accompagnement s'articule autour d'ateliers numériques et/ou de soutiens financiers auprès de structures associatives pour de l'achat de matériel ou la mobilisation de ressources humaines. Le suivi concerne 64 jeunes et a fait l'objet du vote d'une enveloppe exceptionnelle de 20 000 €. Il se poursuit en 2021.

Chiffres clés

- 10 420 collégiens
- 25 collèges publics et 5 collèges privés
- 2 360 658 € de dotation principale pour les collèges publics et 400 708 € de dotations complémentaires
- 869 986 € de dotation principale pour les collèges privés
- Actions en faveur des familles : 519 000€
- Actions en faveur de la jeunesse : 409 000 €
- Transport adapté : 2 757 000 €



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Education Jeunesse

Restauration scolaire / Education au goût / Soutien scolaire renforcé





COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Culture et Patrimoine

Permettre à tous les Corrèziens d'accéder à une offre culturelle variée, de qualité et de proximité, assurer la sauvegarde du patrimoine rural sont les enjeux qui guident l'activité du service. Le Département accompagne fortement les acteurs culturels locaux à travers plusieurs programmes de soutien : événements à vocation départementale, actions culturelles des territoires, Schéma départemental... Il fait vivre les équipements dont il a la charge (musée du président Jacques-Chirac, musée Henri-Queuille, château de Sédières) en proposant régulièrement des expositions et animations. Il apporte expertise aux collectivités qui souhaitent engager des opérations de restauration et de valorisation de leur patrimoine. Budget 2020 : 1,8 millions d'euros (hors archives et bibliothèque départementales, musée du président Jacques-Chirac). 8 ETP.

■ *Les actions & faits marquants*

■ En 2020, dans un contexte de pandémie qui a frappé le secteur culturel (et notamment les acteurs associatifs) de plein fouet, le Département a maintenu le versement de toutes les aides initialement prévues, même en cas de manifestations annulées, afin de permettre aux opérateurs de préparer la relance.

■ Maintien de la totalité de la programmation culturelle estivale avec des adaptations conformes au respect des contraintes sanitaires : deuxième édition de l'exposition l'Art au château, 5 apéro-concerts gratuits, 1 concert en partenariat avec le Festival de la Vézère, 4 après-midi de contes en plein air pour le jeune public...

■ Musée départemental de la Résistance Henri Queuille : le renouveau. Dans le cadre d'une rétrospective-hommage sur 3 ans dédiée à Queuille, un réaménagement ambitieux de l'espace muséal permanent "Henri Queuille" a dévoilé le parcours personnel et politique du "plus illustre des Corrèziens".

■ La soirée de concert gratuite "100% Corrèze" délocalisée à Sarran, point d'orgue de l'étape d'arrivée de la 12e étape du Tour de France, le 10 septembre 2020. Baptiste Ventadour, les Singlar Blou, DJ Rivo attendaient les coureurs; événement toujours en partenariat avec des producteurs locaux pour assurer la restauration.

Chiffres clés

- 1 503 528 € : montant total des aides envers les acteurs culturels

- 13 conventions de partenariat d'un montant supérieur à 23 000 € signées pour un montant total de 786 149 €

- 407 960 € d'aides aux conservatoires et écoles de musique

- 1 966 élèves concernés par des ateliers d'éducation artistique et culturelle

- 7 000 personnes ont fréquenté les animations culturelles estivales de Sédières (concerts, exposition)

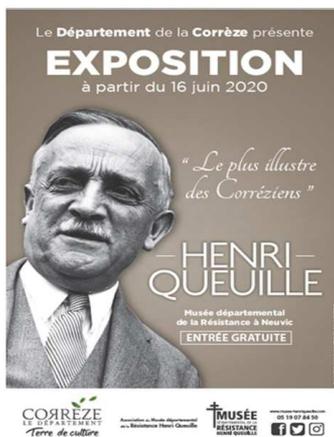


COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Culture et Patrimoine

Jeune public à Sédières / 100% Corrèze à Sarran / Hommage à Henri Queuille



Cellule des Sports

La cellule des sports est composée de 3,8 ETP. En 2020, son budget prévisionnel était de 1 675 285 € en fonctionnement et de 49 000 € en investissement.

Dans le cadre de la politique sportive, sa première mission est de soutenir les acteurs du mouvement sportif corrézien. Plus que jamais, dans un contexte de pandémie très défavorable à l'activité sportive, le Département a rempli cette obligation en affectant un montant de 1 141 559 € aux clubs, comités, sportifs de haut niveau et autres acteurs qui ont tenté de maintenir une dynamique sur le territoire. Le Département a également maintenu son ambition en faveur des sports de pleine nature, vecteurs d'attractivité touristique, en accompagnant les 6 Stations Sport Nature de Corrèze, en poursuivant l'opération "Corrèze Destination Trails", en soutenant la 2e édition du raid "The Race".

■ Les actions & faits marquants

■ Label "Terre de Jeux 2024" :

Le Département a été labellisé "Terre de Jeux 2024". Le 13 janvier 2020, Pascal Coste, président du Conseil départemental de la Corrèze, a signé la convention de labellisation avec Tony Estanguet, président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce label, créé par "Paris 2024" afin d'impliquer tous les territoires dans l'aventure olympique, vient récompenser la dynamique engagée par notre collectivité pour le développement du sport, sous toutes ses formes, dans notre département. Il ouvre la voie à une collaboration afin de promouvoir les 5 sites de Corrèze "Centres de préparation des Jeux".

■ Révision et valorisation du Schéma cyclable départemental : Un groupe de travail a évalué le Schéma et proposé des pistes d'amélioration comme la révision des panneaux de départ, le balisage des circuits sportifs et la création de nouvelles boucles pour finaliser le maillage départemental. En parallèle, les traces GPS des itinéraires ont été intégrées sur "corrèzerando.com", le balisage des itinéraires "loisir" a été revu, ce qui a permis de remplacer et d'ajouter les mobiliers manquants.

■ Valorisation de la véloroute "V87"
Le 25 septembre 2020, l'assemblée plénière a validé la commande d'une étude d'identité et de positionnement marketing de cet itinéraire en collaboration avec les Départements de l'Allier, de la Creuse du Lot, du Tarn-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chiffres clés

- 293 clubs amateurs aidés pour un total de 87 960 €.

- 17 sections sportives implantées au sein de 14 collèges corréziens soutenues à hauteur de 19 103 €.

- 56 sportifs de haut niveau accompagnés pour un total de 31 300 €.

- 6 Stations Sports Nature soutenues dans le cadre de leur fonctionnement à hauteur de 74 191 €.

- Partenariat avec 45 comités départementaux sportifs pour un total de 185 600 €.



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Cellule des Sports

Politique cyclable / Balises développement durable / Labellisation "Terre de Jeux"



Musée du président Jacques Chirac

Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur, en choisissant d'offrir les 5 000 objets d'art ou simples pièces curieuses, reçus entre 1995 et 2007, au Conseil départemental de la Corrèze. Le musée valorise ce don, symbole des évolutions de notre histoire comme de notre société, au sein d'un espace d'exposition permanent et de "réserves visitables". Il accueille plusieurs expositions temporaires par saison afin de renouveler l'intérêt de la visite.

2020 a été marquée par l'anniversaire des 20 ans d'ouverture au public du musée. L'équipe du musée se compose de 5 ETP. Le BP 2020 était de 169 100 € en fonctionnement (avec stocks) et de 36 000 € en investissement.

■ *Les actions & faits marquants*

- L'objectif de revitalisation du site pour les années à venir, validé en 2019, est resté la préoccupation première de l'équipe du musée, avec :
 - La refonte des réserves visitables, mise en œuvre grâce au changement d'ampérage des lumières et à une présentation formelle entièrement repensée. Cette refonte est particulièrement appréciée des visiteurs.
 - La restructuration de l'équipe du musée est amorcée avec l'arrivée d'un nouvel agent d'accueil et de médiation.
 - Expositions temporaires ont pu être maintenues, permettant de présenter, d'une part, le dépôt archéologique du site de Tintignac et de découvrir, d'autre part, une partie inédite de la collection du musée.
- En modifiant radicalement leur construction scénographique première, ces 2 médiations ont animé toute la saison.
- Plusieurs événements nationaux ont concerné le musée, lui assurant une importante couverture médiatique : la Journée de la convivialité ; Sarran, l'étape d'arrivée du Tour de France ; les Journées européennes du Patrimoine et la Journée de l'édition d'un timbre postal à l'effigie de Jacques Chirac. Les visiteurs ont été particulièrement sensibles à ces "grandes journées" pendant lesquelles la gratuité du musée a été de mise.

Chiffres clés

- Fréquentation du 11 juin au 23 octobre : 20 000 visiteurs
- 5 mois d'ouverture
- 4 mois de fermeture non réglementaire (impact COVID)
- 5 000 visiteurs pour le seul mois de juillet, soit une progression de 45% / juillet 2019
- 7 251 visiteurs pour le seul mois d'août, soit une progression de 20% / juin 2019
- 2 275 visiteurs sont venus au musée dans le cadre des Journées événementielles



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Musée du président Jacques-Chirac

Expositions 2020 / Tour de France à Sarran / Refonte des réserves visitables



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Présentation

La collecte, la conservation, la valorisation et la transmission des sources de la mémoire collective sont une des missions obligatoires du Conseil départemental, exercée par les Archives départementales.

Fin 2020, les Archives départementales conservaient environ 16 300 mètres linéaires de documents sur support papier et plus de cinq To de données électroniques (essentiellement des documents et images numérisés ainsi que la presse régionale).

■ *Les actions & faits marquants*

- Malgré le contexte sanitaire qui a entraîné la réduction de la jauge de personnes accueillies et même la fermeture complète de la mi-mars à la mi-mai 2020, les Archives départementales ont réussi à maintenir le service au public en mettant l'accent sur les recherches par correspondance (en augmentation de presque 20%) et en permettant un accès sur rendez-vous dès que la loi l'a autorisé.
- Le site internet a été plébiscité avec plus de 500 000 connexions et environ 50 millions d'images vues.
- L'exposition estivale sur "Le Tour de France en Corrèze, coureurs, suiveurs et organisateurs de la Grande boucle" a pu être organisée et a attiré 316 visiteurs.
- Le conseil aux administrations, à commencer par les services du Conseil départemental et les communes, a été maintenu à distance, même si certaines visites sur le terrain ont dû être annulées ou des séances de formation repoussées.
- Un nouveau scanner, de fabrication française, a été acquis en toute fin d'année 2020 de façon à pouvoir améliorer les conditions de numérisation en interne des documents destinés à terme à alimenter le site internet (recensements de population, répertoires de notaires...). Environ 62 000 pages avaient été numérisées préalablement au cours de l'année.

Chiffres clés

- Documents communiqués en salle de lecture : 5 113
- Recherches par correspondance : 1 412
- Versements d'archives publiques : 158 mètres linéaires
- Éliminations contrôlées : 2 088 ml



BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA CORREZE

Présentation

La Bibliothèque départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural.

A côté de ses missions traditionnelles liées à la mise à disposition gratuite de documents matériels (livres, CD, DVD) dans les bibliothèques et les dépôts des communes de moins de 10 000 habitants, la BD a progressivement élargi ses compétences à d'autres activités de conseil-formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau de lecture publique de la Corrèze.

En dépit de la crise sanitaire, l'essentiel de ses activités a pu être maintenu et de nouveaux services proposés.

■ *Les actions & faits marquants*

■ Mise en place d'un service mutualisé d'accès aux ressources numériques pour tous les usagers corréziens.

■ Afin d'assurer une véritable équité à l'accès aux ressources numériques pour l'ensemble des usagers des bibliothèques corréziennes, le Département depuis le 1er janvier 2020 a mis en place avec la Communauté d'agglomération Tulle Agglo, la Ville de Brive et Haute-Corrèze Communauté, un service d'accès mutualisé aux ressources numériques accessible en ligne.

■ Renforcement de l'action culturelle :

- sauvetage du festival Coquelicotcontes,
- participation au Mois du film documentaire,
- organisation de la 4e Nuit de la lecture

■ Reformatisation de la Bibliothèque départementale

Chiffres clés

- Pour 2020, l'enveloppe financière globale en investissement était de 227 500 € et en fonctionnement de 48 300 €, soit un total de 275 800 €.

- Cela a permis l'achat de 8 616 livres, 1 350 CD et DVD et 24 180 € d'abonnements aux ressources numériques pour le service départemental mutualisé.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020





DIRECTION DES FINANCES

Présentation

La Direction des Finances, à travers son service budget-comptabilité, participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. Elle est le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires et comptables, de la préparation jusqu'à l'exécution.

Elle assure la gestion de la dette, des garanties d'emprunts, du suivi de la fiscalité et des ressources. Elle pilote la réalisation d'analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage.

A travers son service Contrôle de Gestion Qualité, elle tarifie les établissements médico-sociaux et de l'Enfance, et intervient pour la Direction Générale sur des missions spécifiques auprès des directions.

■ *Les actions & faits marquants*

■ Etude et mise en place des opérations spécifiques budgétaires proposées par l'Etat aux départements afin de faire face aux dépenses liées à la crise sanitaire :

- avance remboursable sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
- étalement des dépenses dites "Covid-19".

■ Aide à l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans le cadre du plan de relance "Corrèze Accompagnement Covid-19".

■ Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) :
Suivi des encaissements et élaboration des dossiers justificatifs pour le recouvrement de la part régionale.

■ Appui réglementaire et budgétaire aux directions de l'Enfance et de l'Autonomie pour les dépenses spécifiques "Covid-19".

■ Missions du service Contrôle de Gestion Qualité : assistance pour l'élaboration budgétaire et analyse de satellites.

Chiffres clés

- Dépenses réelles de fonctionnement : 242,8 M€

- Recettes réelles de fonctionnement : 302,9 M€

- Dépenses réelles d'investissement : 49,6 M€

- Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) : 8,9 M€

- Epargne brute : 60,2 M€

- Produit de l'emprunt : 25 M€

- Encours de la dette : 312,1 M€

- Désendettement :
- 5,3 M€ en 2020
- 48,3 M€ entre 2015 et 2020



DIRECTION DES FINANCES

Service Budget-Comptabilité

Le service Budget Comptabilité a en charge la préparation, l'exécution et la réalisation budgétaire et comptable du budget principal et la supervision des 2 budgets annexes. Il assure un suivi et une veille journalière en matière de qualité comptable via le contrôle des engagements et des mandatements. Il assure également le paramétrage fonctionnel du logiciel financier de la collectivité et les formations des utilisateurs. Il mène aussi les missions de gestion de la dette et de la trésorerie et veille au bon encaissement des recettes dont 85% sont gérés au sein du service. Il assure une fonction d'appui, de conseil des directions via notamment les référents financiers et gestionnaires de la collectivité, plus particulièrement en cette période de crise sanitaire.

■ *Les actions & faits marquants*

- Mise en place du service fait dématérialisé :
 - à la Direction de la Modernisation et Moyens pour toutes les dépenses
 - à la Direction des Routes pour les dépenses d'investissement
- Mise en place de la dématérialisation des documents budgétaires vers la Préfecture et la paierie départementale (sauf M 22 non concernée)
- Gestion active de la dette avec la renégociation de 6 emprunts, sans aucun allongement de la dette et poursuite du désendettement
- Année 2020 sans ligne de trésorerie, pour la troisième année consécutive
- Mises à jour des fiches tiers dans le cadre du règlement général de protection des données RGPD.
- Mise en place, en lien avec la paierie départementale, de la gestion comptable des avances sur les marchés de fonctionnement.
- Traitement et suivi des opérations exceptionnelles liées à la crise sanitaire (achats de masques, primes COVID versées aux établissements médico-sociaux et de l'enfance ainsi que des services d'aide à domicile, compensations de l'Etat...)
- Accompagnement de la Direction des Routes et suivi des marchés et des avances liés aux opérations de contournement (Déviation de Malemort...)

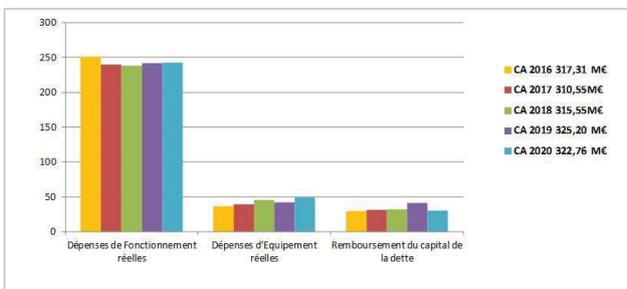
Chiffres clés

- Nombre de factures via Chorus Portail Pro = 11 947 (contre 7 168 en 2019)
- Nombre de jours de formations dispensés sur le logiciel financier = 14 pour 17 agents du CD19
- Utilisateurs progiciel comptable = Agents habilités pour consultation étendue : 232
Référents financiers : 47
Gestionnaires comptables et de dossier : 201
Gestionnaires marchés : 80
Techniciens constatation et certification service fait (SF) : 50
- Total dépenses COVID-19 : 5,95 M€

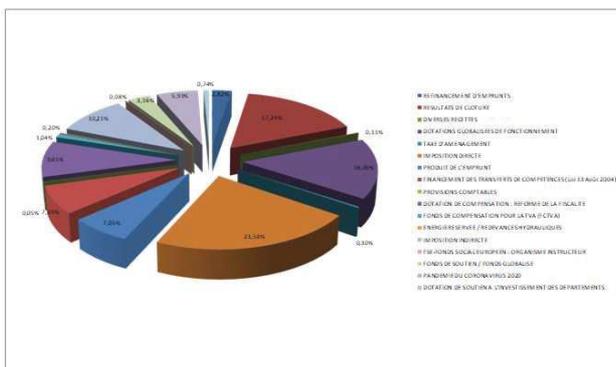
DIRECTION DES FINANCES

Service Budget-Comptabilité

Zoom sur les dépenses de Fonctionnement et d'investissement sur les 5 dernières années



Recettes réelles du service : investissement et fonctionnement



La chaîne comptable dématérialisée : respects des règles comptables

Nombre de mandats et titres émis après validation		Nombre d'engagements			
		DPT	CDEF	CDS	TOTAL 2020
BUDGET PRINCIPAL	MANDATS 31 915 TITRES 15 361	11 870	474	231	12 575
TOTAL	47 276	Après 1 408 refus, soit 11,20%			
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	MANDATS 1 236 TITRES 119				
TOTAL	1 355				
CORREZE SANTE	MANDATS 617 TITRES 26				
TOTAL	643				
TOTAL GENERAL	MANDATS 33 788 TITRES 15 506				
TOTAL	49 294				

Nombre de bordereaux signés électroniquement	
Nombre de bordereaux signés dans l'annexe	
Entité	TOTAL
DPT	6383
CDEF	252
CDS	172
TOTAL	6827

Intérêts Moratoires 2020		
ENTITE	NOBRE MANDATS	TOTAL MANDATE
Budget Principal	12	1 577,32 €
CDEF	0	0,00 €
CDS	0	0,00 €
TOTAL 2020	12	1 577,32 €

Délai Global de Paiement 2020 (Source : Hélios)	
ENTITE	JOURS
Budget Principal	13,66
CDEF	14,99
CDS	11,3

Taux de recouvrement 2020 (Source : Hélios)

ENTITE	Taux
Budget Principal	83,45%
CDEF	88,82%
CDS	100,00%

Observations Paierie

MANDATS / TITRES	2020
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	5
POLE COHESION SOCIALE (3 corps budgets annexes)	11
POLE COHESION TERRITORIALE	24
TOTAL	40

Nombre de Rejets

SUIVI DES REJETS PAIERIE			
REJETS PAIERIE 2020	Mandats	Titres	TOTAL REJETS
Total Budget Principal	60	17	77
Total Budgets Annexes	3	0	3
Total	63	17	80



DIRECTION DES FINANCES

Service contrôle de gestion qualité

Le service "Contrôle de Gestion Qualité" se décompose en 2 équipes :

- une équipe "Tarification" dédiée au suivi réglementaire et administratif des autorisations délivrées aux établissements pour personnes âgées, personnes handicapées et enfance, et la contractualisation, le suivi comptable, budgétaire et financier de ces établissements ;
- une équipe "Audit Mission" qui intervient auprès des directions en fonction des thématiques et besoins préalablement définis. L'intervention des agents se concrétise notamment au travers des états des lieux effectués, de propositions de solutions, et d'un accompagnement dans la mise en œuvre des décisions prises.

■ *Les actions & faits marquants*

■ 2020 : Année marquée par le fort impact de la crise sanitaire dans le fonctionnement quotidien et financier des établissements du secteur médico-social.

■ Des dispositions de soutien financier à ce secteur ont été mises en place notamment par le Département de la Corrèze. Elles ont émaillé toute l'année 2020, traduites par des évolutions profondes au plan réglementaire, d'application immédiate.

■ Ce contexte a fortement mobilisé l'équipe "Tarification", nécessitant une réactivité et des adaptations successives et permanentes des modes de gestion et d'analyse de la situation financière et budgétaire des établissements, en appui aux Directions Autonomie et Enfance du Département.

■ L'équipe "Tarification" est constituée de 5 professionnels, fortement renouvelée courant 2020.

■ Dans ce contexte particulier et complexe, couplé aux éléments réglementaires liés à la crise sanitaire tel que vu aux paragraphes précédents, l'engagement important de chaque agent encore en poste, a permis de sécuriser et garantir l'ensemble de l'activité du service sur 2020, notamment la tarification de chaque établissement pour l'année.

■ L'équipe "Audit-Mission" a réalisé différentes missions auprès de la Direction de la jeunesse, des sports et de la culture, la Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion et de la Direction des routes.

Chiffres clés

Nombre de structures accompagnées (entités juridiques) :

- 43 établissements pour personnes âgées (EHPAD et USLD)
- 11 structures d'accueil pour personnes handicapées (Foyers de vie, d'hébergement, d'accueil médicalisé...)
- 4 structures du secteur enfance (Maisons d'enfants à caractère social, autres services d'accueil)

Nombre de budgets analysés :

- 52 budgets du secteur PA
- 27 budgets du secteur PH
- 10 budgets du secteur Enfance

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction

Les 42 agents de la direction des ressources humaines conduisent leur action dans le cadre de la stratégie fixée par la direction générale et la collectivité. L'année 2020, très particulière, a imposé une gestion R.H souple et réactive pour répondre aux besoins spécifiques des services afin d'assurer la permanence du service public. De cette manière, la DRH assure la gestion statutaire et administrative des agents de la collectivité dans un souci d'accompagnement, d'efficacité et de maîtrise. Elle participe directement au dialogue social et au bon fonctionnement des instances paritaires. Enfin, elle pilote les actions de conduite du changement pour préparer la collectivité de demain !

■ *Les actions & faits marquants*

- Accompagnement des cadres : poursuite de la formation des cadres à leurs fonctions et des séminaires dédiés pour partager les bonnes pratiques et continuer à évoluer.
- Conduite du changement : développement des bonnes pratiques et d'ateliers de co-développement pour améliorer les usages, notamment vers le numérique.
- Mise en oeuvre des décrets d'application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP).
- Dialogue social : mise en place d'un agenda social en coordination avec les organisations sociales.
- Dialogue social : évolution du processus de préparation des nominations et avancements de grade.
- Décloisonnement de l'information R.H : parution d'une newsletter R.H chaque trimestre.
- Accompagnement des agents : mise en place d'une commission de suivi des agents en reconversion professionnelle en liaison avec la médecine de prévention.
- Accompagnement des agents : mise en oeuvre d'une procédure d'accueil des nouveaux arrivants.
- Gestion de la crise sanitaire : coordination de la mise en place des Plan de Continuité de l'Activité puis de Reprise de l'Activité des services départementaux.

Chiffres clés

- Masse salariale : 52 945 315 €
- Frais de déplacements : 378 200 €
- Formation : 162 878,77 €
- Emplois et compétences : 50 800 €
- Hygiène et Sécurité : 355 821 €
- Divers (chômage ...) : 311 339 €





DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service emploi et compétences

Le Service Emploi et Compétences a en charge la mise en œuvre des stratégies de recrutement, la promotion de la mobilité interne et la formation permettant un réel accompagnement du parcours professionnel des agents de la collectivité.

Ce service met en oeuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage et est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

■ Le contexte de crise sanitaire a obligé l'ensemble des services à s'adapter. Aussi, au sein du service nous avons :

- développé la formation en distanciel et accompagné l'ensemble des agents dans leur démarche de développement des compétences.
- maintenu la majorité de nos jurys de recrutement en mettant en place une logistique différente via la visio
- continué à accueillir nos stagiaires dans le respect des règles sanitaires.

- adapté nos échanges avec les services et partenaires
- mis en place le télétravail afin de garantir la continuité du service.

- A noter également cette année :
- Le rattachement de la délégation du CNFPT du Limousin à la grande région permettant une offre catalogue des formations plus étendue.
 - L'accueil et l'accompagnement d'un agent en mutualisation et d'un agent en apprentissage.

Chiffres clés

RECRUTEMENT

- Candidatures spontanées : 389
- Opérations de recrutement : 141
- Saisonniers : 20

FORMATION : Nombre de jours réalisés : 2 052
STAGES : Demandes : 263
Accords : 89

Témoignage

Dans le cadre du Master 1 Responsable en Ressources Humaines dispensé par l'INISUP, centre de formation de la CCI de la Corrèze, j'ai pu effectuer mon année d'alternance au sein du Conseil départemental de la Corrèze. Intégrée à la Direction des Ressources humaines et plus précisément dans le service Emploi et Compétences, j'ai pu découvrir diverses facettes du métier de Gestionnaire RH. Tout d'abord, ma mission principale était de participer à la gestion des demandes d'emploi et participer au processus de recrutement. Il s'agit là de traiter toutes les candidatures réceptionnées (courrier et mails) en leur apportant une réponse et de gérer la CV thèque. Aussi, j'ai eu l'occasion de contribuer à l'organisation (publication des postes, suivi des candidatures, convocations...) ainsi qu'à la suite des jurys de recrutement. Parmi les missions diverses de la cellule Emploi et Compétences, j'ai aussi pu établir les mouvements mensuels du personnel que l'on peut retrouver sur l'intranet du Département. Cette expérience professionnelle m'a permis de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité mais également de comprendre les enjeux de la fonction RH dans cette dernière. En plus de ces missions, j'ai contribué à l'élaboration du plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce projet contient des actions concrètes qui gravitent autour de grands axes et qui ont pour ambition de réduire certains écarts constatés. Ce travail m'a conforté dans mes convictions et c'est pour cela que j'aimerais, à terme, défendre et aider les personnes victimes de toute sorte de différence de traitement.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service Gestion du Personnel

Le Service Gestion du Personnel assure le suivi de la situation administrative, statutaire et financière des agents de la collectivité.

Ce service est organisé en 2 cellules. La cellule Gestion Statutaire gère le déroulement de carrière des agents (du recrutement jusqu'à leur départ) et leur rémunération ; la cellule Gestion des Temps de Travail traite l'ensemble des activités liées au temps de travail (congrés statutaires, autorisations d'absence, absences pour raison de santé ...) et accompagne les agents dans le cadre de leur départ à la retraite.

- Mise en oeuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) : cette déclaration obligatoire unique, mensuelle et dématérialisée est adressée aux différents organismes de Sécurité sociale.

- Intégration de la gestion RH des assistants familiaux : en coordination avec l'ASE, la DRH suit ces agents dans les process de suivi : recrutement, paie, etc..

- Mise en oeuvre de la dernière tranche du dispositif PPCR.

- Application des décrets de la Loi de Transformation de la Fonction Publique : nouvelles dispositions concernant la disponibilité, le congé parental, révision du règlement intérieur des CAP, etc.

- accompagnement d'une quarantaine d'agents pour la retraite.

Chiffres clés

Au 31 décembre 2020

- 1 438 agents (dont 166 assistants familiaux) y compris non-permanents.
- Moyenne d'âge : 49 ans
- 69 % femmes
- Répartition par catégorie :
- Catégorie A : 319 agents
- Catégorie B : 229 agents
- Catégorie C : 882 agents
- Apprentis | vacataires : 8

Témoignage

Catherine BOUDIE | Cellule Gestion des Temps de Travail

La crise sanitaire a impacté largement le fonctionnement du service qui a dû et su s'adapter rapidement afin de répondre aux nombreuses questions des agents :

"Dans quelle situation administrative je suis ? Puis-je rester chez moi pour garder mes enfants qui n'ont plus école ? Comment badger en télétravail ? Où trouver les formulaires à compléter ?"

Alors même que la Direction des Ressources Humaines devait elle aussi se réorganiser pour assurer une continuité de service, et une gestion en télétravail, les nouvelles réglementations ont rapidement été mises en place.

Plusieurs situations d'autorisations spéciales d'absence (ASA) ont été activées selon les motifs : ASA Pathologies pour les agents dits "à risque", ASA isolement cas contact, ASA garde d'enfant (suite à la fermeture des établissements scolaires) ... Au total, 754 agents ont été concernés par l'une ou l'autre de ces autorisations d'absence.

La gestion de 200 dossiers d'agents déclarés cas contacts, atteints par la maladie, ou encore touchés par la fermeture de classe de leur enfant a également nécessité suivi et écoute.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cellule Hygiène Sécurité

Elle est chargée d'accompagner les directions et les services pour permettre d'assurer des conditions sûres et saines de travail pour l'ensemble des agents. Pour ce faire, elle conduit l'analyse des risques professionnels, des actions de prévention ou des enquêtes accident le cas échéant. La cellule gère également le fonctionnement du CHSCT, le suivi des visites médicales, le traitement des dossiers AT/MP, fiches incidents/presqu'accidents et les aménagements de postes. Elle conduit également la politique d'obligation d'emploi (FIPHFP), le suivi des EPI et des trousseaux à pharmacie et assure l'accompagnement et le suivi social des agents.

- Mise à jour du Document Unique (7 visites).
- 47 sites accompagnés pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires représentant 71 visites.
- Visites d'inspection par l'ACFI : 2.
- 22 situations d'aménagement de postes de travail traitées.
- Une enquête accident.
- 28 h consacrées aux études de poste liées aux évaluations des conditions de prévention en rapport au risque COVID pour les agents dits vulnérables.
- Suivi du Plan de Continuité puis de Reprise de l'Activité des services
- 0 € de contribution FIPHFP
- Nouveau marché public pour les vêtements de travail Haute visibilité

Chiffres clés

- 147 visites médicales
- 54 accidents du travail - 2 maladies professionnelles
- 29 incidents - presqu'accidents
- 7 études ergonomiques
- 58 contrats de télétravail (hors confinement)
- 6,83 % : taux d'emploi direct des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Témoignage

La Cellule Hygiène Sécurité

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et les différentes étapes de confinement et déconfinement. Dans ce cadre, la cellule Hygiène et Sécurité a été spécialement sollicitée.

En respect des mesures gouvernementales, il a fallu activer les Plans de Continuité d'Activité, accompagner l'ensemble des directions et services pour l'organisation du travail en distanciel et présentiel tout en s'adaptant aux spécificités de chacun. Cela a nécessité de diffuser les messages de prévention, de répondre aux nombreuses interrogations des agents, de rédiger et contrôler les procédures d'organisation du travail, d'accompagner la mise en place des mesures de protection, etc. Une année au cours de laquelle les activités habituelles et planifiées de la Cellule hygiène sécurité ont été perturbées, nécessitant une réorganisation précise pour continuer à participer à cette gestion de crise tout en assurant les missions normales au profit des agents.

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES ASSEMBLÉES

Cellule Assemblées

La mission principale de la Direction des Affaires Générales et des Assemblées est de mettre à disposition des élus, les documents juridiquement sécurisés et harmonisés nécessaires aux tenues des séances plénières du Conseil départemental et des réunions de la Commission permanente.

La Direction a également en charge l'arrivée et le départ du courrier de la Collectivité, la Cellule Documentation et la gestion administrative du Domaine de Sédières ainsi que l'organisation du Service Intérieur qui traite une partie de la logistique (gestion des salles, garage, reprographie...), l'accueil sur le site de Marbot et l'organisation et la gestion des 6 Maisons du Département et des Services Au Public (MDDSAP).

■ *Les actions & faits marquants*

- L'organisation des Assemblées est la mission initiale de la Direction avec, cette année, l'achat et le déploiement d'un nouvel outil de gestion des actes administratifs : AIRS DELIB.
- Les agents de la cellule Assemblées en lien avec le Service des Systèmes d'Information ont testé durant des mois ce produit puis ont assuré la formation de tous les utilisateurs de la Collectivité pour un passage en production en octobre 2020.
- Les dossiers des séances plénières du Conseil départemental et des réunions de la Commission permanente ont ainsi été préparés, intégrés et dématérialisés dans les outils de gestion de la Collectivité, à savoir : AIRS DELIB, igda, K-Box, Intranet, Internet...
- Les débats des séances CD, les recueils des actes administratifs du Département ont été préparés, édités et diffusés.
- La crise sanitaire a impacté l'organisation des séances CD/CP et la rédaction des délibérations en tenant compte des ordonnances gouvernementales. La capacité d'adaptation du personnel face à la situation sanitaire doit être soulignée.
- La mise à jour et le suivi du logiciel de la représentation des élus dans les organismes extérieurs se sont poursuivis en 2020.

Chiffres clés

- 9 réunions de la CP
- 4 séances plénières du CD
- 384 rapports, autant de délibérations/décisions et 326 annexes
- 146 dossiers de travail
- 134 diaporamas et notes de synthèse
- 1 104 documents (rapports, délibérations, contrats, conventions...) télétransmis au contrôle de légalité
- 4 comptes-rendus intégraux de réunions CD
- 21 RAAD réalisés et accessibles sur le site Internet du Département
- 168 agents ont bénéficié de la formation AIRS DELIB



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES ASSEMBLÉES

Cellules Courrier/Documentation/Domaine de Sédières

Les cellules de la Direction que sont le courrier de la Collectivité, la Documentation et la gestion administrative du Domaine de Sédières ont dû s'adapter, en 2020, à la crise sanitaire inédite. La COVID-19 a bouleversé le quotidien professionnel et l'organisation de travail. Les agents ont appliqué les directives sanitaires tout en remplissant leurs missions.

■ *Les actions & faits marquants*

■ La Cellule courrier contribue à la circulation de l'information du courrier (entrant, interne et sortant) des services du Conseil départemental et de ses prestataires.

Par ailleurs, elle assure un suivi du logiciel d'enregistrement des courriers dans les directions permettant d'harmoniser les pratiques et de sécuriser l'enregistrement de tous les courriers reçus.

En 2020, les 3 agents ont dû adapter l'organisation des flux de courriers d'une part, en fonction des directives sanitaires en limitant le nombre d'agents présents à la cellule Courrier dès le 17 mars 2020 et, d'autre part, dès le 1er août 2020, avec un fonctionnement à 2 agents suite au départ d'un collègue à la retraite.

Les agents effectuent la collecte et la distribution des courriers dans la ville de Tulle au moyen d'un véhicule électrique.

■ La cellule Documentation est composée de 2 agents chargés de :

- mettre à la disposition des agents de la Collectivité un fonds documentaire ;
- diffuser l'information (bulletin signalétique, panorama de presse...) ;
- la gestion administrative et financière de l'ensemble des abonnements souscrits par la Collectivité.

■ Le Domaine de Sédières a proposé, dans un climat de crise sanitaire ayant engendré des adaptations, du 11 juillet au 20 septembre 2020, une exposition, des apéros concerts, des contes en plein air pour le jeune public... afin d'offrir aux visiteurs des animations d'une grande qualité.

Chiffres clés

Courrier :

- 101 040 courriers reçus
- 22 300 courriers en interne
- 138 595 lettres affranchies

Documentation :

- 641 documents du bulletin signalétique présentés aux lecteurs
- Panorama de presse numérique : 290 destinataires/jour ; 9 173 articles ajoutés en 2020 ; 7 nouveaux ouvrages ; 528 articles numérisés...

Domaine de Sédières :

- 8 agents sur le site en période estivale
- 7 000 visiteurs au Domaine (exposition, concerts...)

Direction des Affaires Générales et des Assemblées

Maisons du Département et de Services au Public

Les MDDSAP ont un rôle de coordination et d'animation. Les missions sont assurées par les agents d'accueil des MDDSAP d'Eygurande, Beaulieu, Beynat, Sornac, Saint-Privat et Mercœur auprès des usagers, comme suit :

- un primo accueil : accueil, information et orientation de premier niveau ;
- un accompagnement des usagers dans l'utilisation des services en lignes du CD et des partenaires nationaux ou locaux ;
- une aide à la constitution des dossiers ;
- une facilitation de la mise en relation entre les usagers et les partenaires avec un référent dédié pour chaque partenaire et la possibilité de rendez-vous visio.

■ *Les actions & faits marquants*

- Vote du rapport actant la création de nouvelles Maisons du Département le 10 avril 2020
- Ouverture en fin d'année 2020 de 3 nouvelles Maisons du Département au sein des MSD de Bort-les-Orgues, Ussel et Egletons.

Chiffres clés

- 19 000 demandes d'usagers traitées et résolues.
- 1 576 nouveaux usagers ont fréquenté les MDDSAP.
- Des usagers venant de 148 communes différentes.
- 38 partenaires nationaux ou locaux.



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES

SERVICE INTERIEUR

Bilan année 2020

Le Service Intérieur, intégré à la Direction des Affaires Générales et des Assemblées, est un service support aux services des usagers de la collectivité et des élus.

Il est organisé en quatre cellules ; son action quotidienne permet :

- d'accueillir les usagers sur l'ensemble du site de l'Hôtel du Département Marbot,
- de garantir le bon déroulement des réunions et des conférences avec le matériel dédié,
- de mettre à disposition des véhicules légers pour les besoins des services sur l'ensemble du Département,
- de réaliser tous les travaux de reprographie,
- d'assurer une logistique dédiée aux évènements.

■ *Les actions & faits marquants*

- Accueil physique et téléphonique des usagers,
 - Réalisation d'interventions d'entretien et de manutentions,
 - Gestion de la flotte automobile,
 - Reprographie et la mise sous plis,
 - Gestion du marché des fournitures administratives,
 - Gestion et la logistique des produits COVID 19 de protection individuelle, pour les agents,
 - Logistique relative à l'approvisionnement des produits COVID 19, aux entreprises et collectivités territoriales.
 - Logistique des produits COVID 19 (masques, gel hydroalcoolique, désinfectants, gants...)
- Directions et services
384 demandes représentant :
- 198 412 masques,
 - 2 680 l de gel hydro,
 - 2 385 l de désinfectant de surface,
 - 1 100 rouleaux essuie tout
- Entreprises et collectivités territoriales via une centrale d'achat départementale avec une distribution en Drive :
- Entreprises 600 000 masques
 - Collectivités locales et territoriales 435 000 masques
- Renouvellement de 30 % de la flotte automobile dont 21 véhicules électriques.

Chiffres clés

30 009 appels
téléphoniques
6 174 personnes accueillies

2 376 réservations de salles
de réunions

1 234 800 copies réalisées

10 981 réservations de
véhicules mis à la
disposition des services



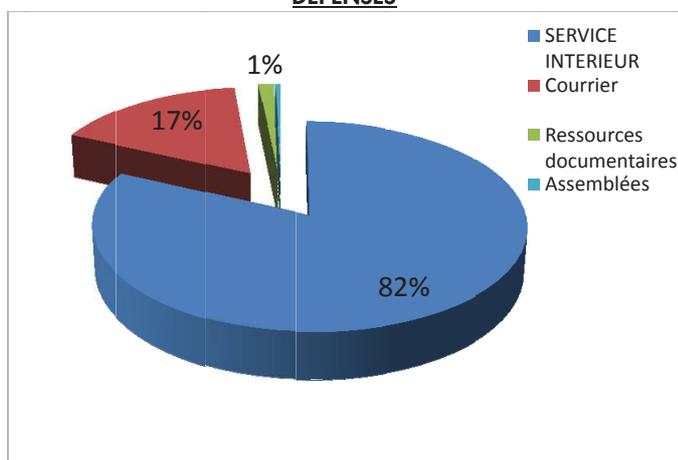


DIRECTIONS FONCTIONNELLES

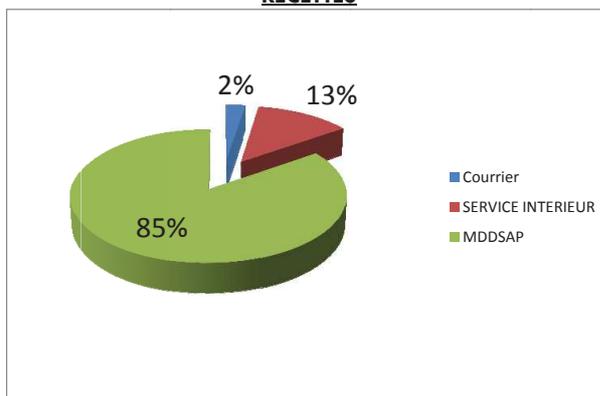
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES ASSEMBLÉES

Budget de la direction

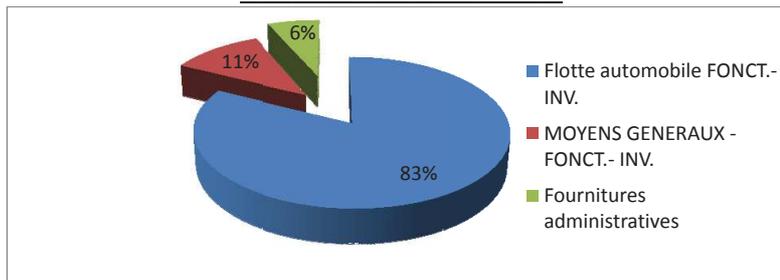
DEPENSES



RECETTES



BUDGET DU SERVICE INTERIEUR



DIRECTIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020





DIRECTION GENERALE

CHEFS DE PROJETS

Pour coordonner l'ensemble de la politique départementale, une cellule de 5 chefs de projets directement rattachée à la Direction Générale des Services est dédiée. Sur 5 territoires distincts correspondants à une ou des EPCI, ils interviennent à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés sur l'ensemble du territoire corrézien et sur des thématiques variées. Aussi, ils mobilisent les compétences internes et/ou externes, et si les projets le nécessitent, les structures satellites telles que Corrèze Ingénierie, Agence Départementale du Tourisme etc...L'intérêt est d'avoir une approche globale pour faire aboutir les projets.

- Accompagnement des élus suite aux élections municipales,
- Recensement de l'ensemble des projets communaux pour établir une contractualisation triennale 2021-2023 entre les collectivités locales et le Département,
- Mobilisation des financements (DETR, Plan de relance, Contrat de ruralité...) au profit des communes,
- Définition de dispositifs départementaux (ex : Défi Energie Corrèze) en partenariat avec les Directions,

- Participation à la redéfinition de l'ingénierie territoriale pour assurer une meilleure offre aux collectivités locales,
- Conduite de dossiers spécifiques (cession de la Chartreuse du Glandier, les projets de la SEM Equipement, le musée de Néandertal, les schémas directeurs d'eau potable par EPCI...),
- Recherche de financements au profit de la collectivité comme la DSID, les divers crédits "Plan de Relance" (internat, numérique...).

Chiffres clés

DSID : 5 M€ dont :
o >2.4M€ pour la phase 2 du projet de la déviation de Malemort
o 2M€ pour les projets de rénovation thermique de nos bâtiments
Mais aussi 355K€ (crédits Etat) pour le Centre sportif de Bugeat et 560K€ pour les projets "numériques"

Témoignage

Christine COUDERT - Chef de projets Haute Corrèze

Le Département est propriétaire d'un édifice exceptionnel : le Viaduc des Rochers Noirs. Des travaux de conservation - restauration et de sécurisation sont indispensables. En 2017, en partenariat avec la commune de Soursac et l'association ASTTRE, des études ont été lancées. L'implication du Chef de projets a été de coordonner ce partenariat, en associant la Fondation du Patrimoine, pour réaliser le dossier de candidature pour la mission BERN 2020. Retenu comme seul "Site Emblématique" en Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental s'est engagé, par délibération en date du 25 septembre 2020, en approuvant la réalisation des travaux nécessaires à la sauvegarde et à l'ouverture au public du viaduc. Cette opération de réhabilitation est une opportunité pour un projet global d'attractivité du territoire. Avant le lancement des travaux estimés à 6 657 200 € qui se réaliseront à partir de mars 2021, le travail du Chef de projets sera de mobiliser les compétences internes (Culture et Patrimoine, Tourisme, Communication...) et de coordonner les acteurs publics et privés du territoire pour atteindre l'objectif d'une ouverture fin 2023. Sur cet exemple de conduite de dossier, le Chef de projets assure la relation avec les partenaires extérieurs et le travail en transversalité avec les services internes. Le Chef de projets est le garant de la représentation de la Collectivité départementale.



Mission Tourisme / Corrèze Tourisme

Le tourisme en Corrèze représente un secteur économique majeur et un axe essentiel de la politique départementale dont la mise en œuvre est confiée à l'agence Corrèze Tourisme. L'action du Département est définie dans le cadre du PROJET STRATEGIQUE AMBITION TOURISME 2020 - 2022.

En 2020, l'activité touristique a été largement marquée par le COVID. Pour accompagner la relance des professionnels et leur donner un coup de pouce, le Département a adopté un plan de relance qui se décline comme suit :

■ "Le resto des héros" : une action partenariale et solidaire.

Le Département a offert à plus de 5 000 professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux mobilisés, un bon nominatif de 30 € à consommer chez les restaurateurs corréziens participants à l'opération.

■ Une campagne de visibilité renforcée et partenariale :

Elle a été menée en partenariat avec les offices de tourisme sur le web et les réseaux sociaux pendant les mois de juin et juillet.

■ " La Cerise sur la Corrèze" : une opération d'envergure pour favoriser la consommation touristique.

2 000 bons d'achat d'une valeur de 100 € ont été offerts par le Département, pour inciter les touristes à séjourner en Corrèze (3 nuits minimum) et à consommer (restauration et activités ou visites). A noter que 33 % des bénéficiaires ont choisi la Corrèze grâce à l'opération et 92 % d'entre eux envisagent de revenir pour les vacances.

Chiffres clés

- Le resto des héros :
120 000 € mobilisés (220 restaurants bénéficiaires).

- La cerise sur la Corrèze :
30 000 nuitées consommées dans des hébergements marchands, 1,3 millions d'euros consommés par les bénéficiaires

Témoignage

Philippe CONSTANTY | Responsable Promotion - Communication

La Corrèze est une destination de plus en plus tendance, notamment dans le contexte actuel. Pour répondre aux aspirations de la clientèle touristique et être mieux présent sur le parcours client, Corrèze Tourisme se renouvelle chaque année par un plan d'action ambitieux et innovant. Toute l'équipe s'investit au quotidien en faisant preuve de réactivité et d'agilité.

La gestion des dispositifs du Plan de Relance nous a permis d'être au plus près des besoins des prestataires tout en offrant une belle visibilité à la destination.

Les résultats sont là, nous oeuvrerons pour les consolider dans les prochaines années.



Mission tourisme / Corrèze Tourisme

Les autres actions et faits marquants 2020

- Une place de marché départementale Corrèze/Elloha : Plus de 12 700 réservations pour un volume d'affaires généré de 1,5 million d'euros. Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs, prestataires d'activités, sites de visites et événementiels.
- Réseaux sociaux : le cap des 20 000 abonnés sur Instagram a été atteint. Corrèze Tourisme figure parmi les 3 plus grands comptes Instagram tourisme des départements de la Nouvelle Aquitaine.
- Web : 1 253 000 visites ont été enregistrées fin 2020 sur le site tourismecorreze.com. C'est le fruit d'un important travail d'optimisations techniques & graphiques, de référencement des pages et de qualité de contenus.
- Retombées médias : 250 retombées presse 7,2 millions d'euros d'équivalence publicitaire.
- Corrèze Tourisme en quelques mots : 13,80 ETP en 2020 dont 4.4 ETP sont mis à disposition auprès de l'agence par le Département. Budget 2020 : 1 580 420 € La subvention du département s'élève à 1 465 360 €.
- Le budget de Corrèze Tourisme se décompose ainsi : 14 % commercialisation, 29 % promotion et communication, 20 % accompagnement des prestataires et observatoire, 15 % administration générale et pilotage.

Une opération d'envergure pour favoriser la consommation touristique

100€ OFFERTS LA CERISE SUR LA CORRÈZE

DÈS LE 1^{ER} JUILLET 2020, LE DÉPARTEMENT VOUS OFFRE UN REMBOURSEMENT DE 100€ SUR VOS VACANCES EN CORRÈZE.

- 1** Je réserve un hébergement en Corrèze pour un séjour minimum de 3 nuits pour 2 personnes.
- 2** Je m'inscris à l'opération sur tourismecorreze.com pour obtenir les informations détaillées et je joins mon justificatif d'hébergement.
- 3** Je reçois un email de confirmation de ma participation.
- 4** Je dépense au moins 200€ pour l'hébergement, les restaurants et les activités.
- 5** À mon retour, j'adresse le justificatif de mes dépenses par courrier et je reçois mon remboursement de 100€.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Transversale et fonctionnelle...

La Direction de la Communication travaille au quotidien avec l'ensemble des services, les élus, les partenaires privés et institutionnels, les administrés.

L'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation de ses missions reste très varié : conception graphique, réalisation d'affiches, de supports d'expositions, impressions, créations audiovisuelles, reportages vidéos et photographiques, dotation en objets promotionnels, création et gestion de sites internet, rédaction et publication de contenus sur les réseaux et médias sociaux, rédaction des communiqués de presse, insertions presse...

■ *Les actions & faits marquants*

■ L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du Tour de France à Sarrazin en septembre. Cet événement de grande envergure a mobilisé tout le savoir-faire de la Direction de la Communication pour réaliser de nombreux travaux d'impression, de création et d'installation sur site pour informer et accueillir le public dans les meilleures conditions.

■ Les services d'infographie et de création vidéos ont été mis à contribution pour accompagner la réalisation de nombreux projets du Département comme la campagne de promotion "Venez vivre en Corrèze", la marque Origine Corrèze, le chantier de la déviation de Malemort, la réhabilitation du viaduc des Rochers Noirs... Des clips ont également été réalisés pour les jeunes artistes de la Scène Tremplin Corrèze.

■ L'équipe a réalisé, tout au long de l'année, de nombreux supports de type flyers, catalogues d'exposition, affiches... pour le Défi Energie Corrèze, le Forum Boost Emploi, les expositions dans les musées du Département (Musée du président Jacques Chirac, Musée de la Résistance à Neuvic, Domaine de Sédières), le Centre Corrèze Santé, l'opération "le Resto des Héros", une exposition à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris...

■ La communication en ligne poursuit son développement avec 9 sites Internet gérés et alimentés par l'équipe de la Direction de la Communication, auxquels il faut rajouter plusieurs réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, LinkedIn...

Chiffres clés

- 8 réseaux sociaux gérés par la direction sur les 16 existants.
- Facebook : + 34 % de nouveaux "j'aime"
- Twitter : + de 150 tweets publiés
- 9 sites web gérés par la communication
- 165 822 visiteurs et + de 381 902 pages vues sur www.correze.fr
- 5 éditions du Corrèze Magazine soit 625 000 exemplaires distribués.
- 50 vidéos réalisées

Effectif : 10 agents

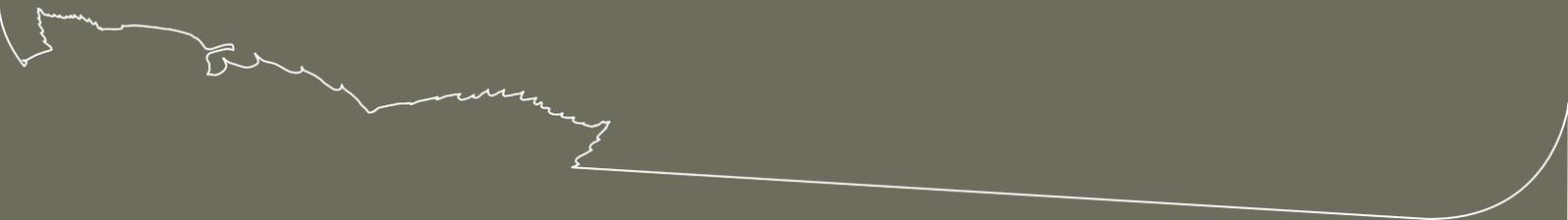
CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020



Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex



www.correze.fr



Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

RAPPORT

Depuis de nombreuses années rapports et annonces se succèdent pour souligner le défi de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes fragiles, notamment en lien avec le vieillissement. L'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie est un sujet récurrent et la crise que nous traversons a pu mettre en lumière le caractère essentiel et irremplaçable de ces métiers, tant d'un point de vue humain et social que d'un point de vue économique.

Force est de constater aujourd'hui le déphasage criant des politiques nationales par rapport à la réalité de ceux qui mettent en œuvre les politiques d'accompagnement des populations dans les territoires, et en particulier les Départements, chefs de file de l'action sociale.

Aujourd'hui, la grande loi "Grand Age et Autonomie", maintes fois annoncée et maintes fois repoussée, est quasi enterrée alors même que les établissements et services du secteur médico-social sont confrontés, en sus de la crise sanitaire, à une crise de recrutement sans précédent, mettant en péril réel l'accompagnement des plus fragiles.

Ce n'est pas le discours du Premier Ministre du 23 septembre 2021 en Saône et Loire qui corrige cette trajectoire étatique visant à l'annonce de mesures partielles et catégorielles dont le financement est en grande partie transféré aux Départements.

Comme à l'accoutumée, le Premier Ministre annonce pour 2022 un tarif plancher national à 22€ pour les prestations sociales versées par le Département (dont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) dont les modalités de compensation restent à ce jour non connues. Une avancée en trompe l'œil car le coût d'intervention au titre de l'assistance aux personnes âgées est déjà supérieur à ce tarif et surtout, cette mesure n'aura aucun impact direct sur l'attractivité des métiers à domicile et le recrutement effectif de personnels formés et qualifiés.

Cette volonté de revalorisation se traduit d'ores et déjà par une revalorisation des salaires, des personnels intervenant au sein des SAAD associatifs au moyen d'une modification de la convention collective de la branche de l'aide à domicile. En effet, celle-ci prévoit une revalorisation : avenant 43 à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les structures relevant de cette convention. Pour notre Département, ce sont 7 structures concernées par la mise en application de cet avenant.

En Corrèze, le Conseil Départemental s'est engagé dès 2019 à co-construire avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) un plan d'actions pour répondre aux problématiques de terrain concernant les accompagnements à domicile.

Concrètement, 3 difficultés ont été identifiées :

- l'attractivité pour ces métiers,
- le recrutement de personnels formés,
- la fidélisation dans l'emploi.

Pour y répondre, un dispositif singulier de parcours professionnel a été construit et financé. L'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) permet de repérer des candidats, de les immerger dans la réalité du métier, de valider les prérequis au métier et d'accompagner les nouveaux salariés dans leur intégration.

À ce jour, AMAC a permis aux SAAD de recruter plus de 45 contrats.

L'obligation vaccinale des personnels des SAAD combinée à l'épuisement du personnel au front depuis presque deux ans, légitime encore plus aujourd'hui l'existence d'AMAC et son renforcement. Un dispositif qui en Corrèze a permis d'amortir la pénurie de personnels que tous les départements connaissent.

Face à ce risque de pénurie de main d'œuvre, le Conseil Départemental souhaite poursuivre la structuration complète des SAAD qu'il a engagé dès décembre 2016 et défendre ainsi notre modèle social reposant sur l'équité de traitement et la justice sociale.

Ainsi, la revalorisation de la rémunération des aides à domicile est la nouvelle brique indispensable à notre modèle corrézien.

Cette revalorisation s'inscrit dans une démarche globale qui vise à :

- reconnaître la réalité du travail réalisé par les aides à domicile et leur juste rémunération,
- donner une nouvelle impulsion à AMAC par le renforcement de l'attractivité de ce secteur,
- assurer la reconnaissance de l'ensemble des personnels du secteur de l'aide à domicile sans distinction de statut, de régime, d'employeur,
- de garantir une équité de traitement pour tous les salariés quelle que soit la convention collective à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil Départemental s'inscrit ainsi à l'opposé de l'approche catégorielle du Ségur de la Santé qui a générée à la fois de l'injustice, de l'incompréhension et des coûts impactant les budgets des structures et grevant plus encore les recrutements.

C'est pour répondre à ces exigences que le Conseil Départemental s'engage à :

- proposer un soutien à l'ensemble des SAAD, quel que soit leur statut afin de ne pas créer une concurrence risquant de fragiliser une partie du secteur pour permettre une revalorisation effective des salaires des intervenants à domicile,
- approuver le principe d'une aide financière du Département aux SAAD corréziens pour atténuer l'impact d'une revalorisation des rémunérations de leurs salariés et ainsi soutenir l'attractivité du métier,
- approuver l'engagement du Département à soutenir les 7 SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile pour la mise en application de l'avenant 43 à compter du 1^{er} octobre 2021 et porter à connaissance de la CNSA cet engagement afin de bénéficier de l'application de l'article 47 de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale.

En effet, l'article 47 de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale prévoit une aide de la CNSA aux Départements finançant un dispositif de soutien aux professionnels des SAAD pour une compensation d'une partie des surcoûts pour les départements.

Les modalités financières de ce plan de revalorisation et de soutien seront présentées au Conseil Départemental du 26 novembre 2021 dès lors que les structures concernées auront réalisé le chiffrage de cette mesure. Le Département versera une dotation extra-légale à chaque SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, dès novembre 2021, pour compenser l'impact de cette revalorisation sur le reste à charge de l'usager selon des modalités définies par la CNSA en contrepartie d'un soutien partiel de cette caisse.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/201 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est approuvé le principe d'un dispositif de soutien aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés par le Conseil Départemental pour compenser une partie de la revalorisation des rémunérations de leurs professionnels visant à favoriser l'attractivité du métier, conformément aux dispositions techniques et financières qui seront présentées à l'Assemblée Plénière du 26 novembre 2021.

Article 2 : Est approuvé l'engagement du Conseil Départemental pour les 7 SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile pour soutenir la mise en œuvre de l'avenant 43 visant à revaloriser la rémunération de leurs professionnels à compter du 1^{er} octobre 2021.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3323-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

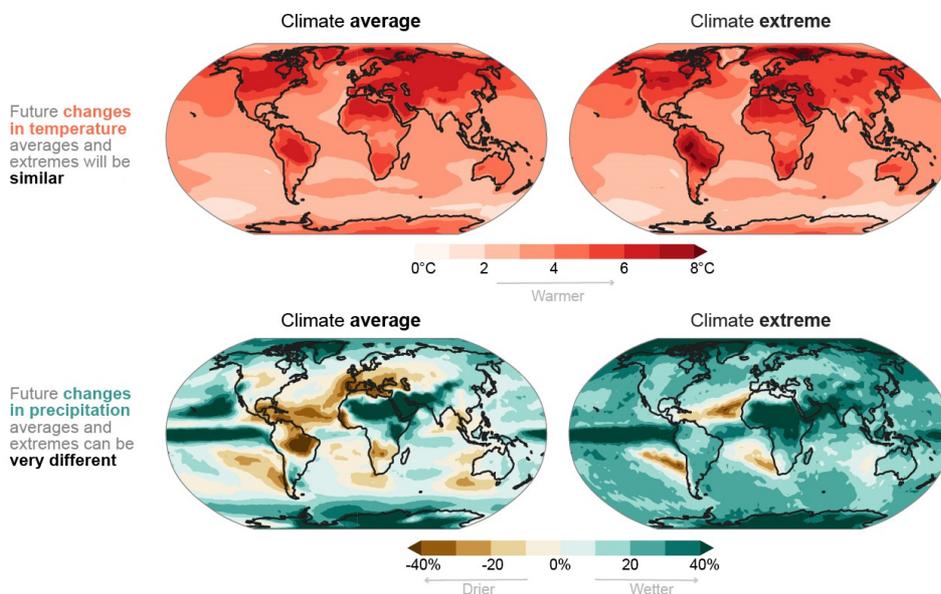
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA RESSOURCE EN EAU ET A L'AGRICULTURE

RAPPORT

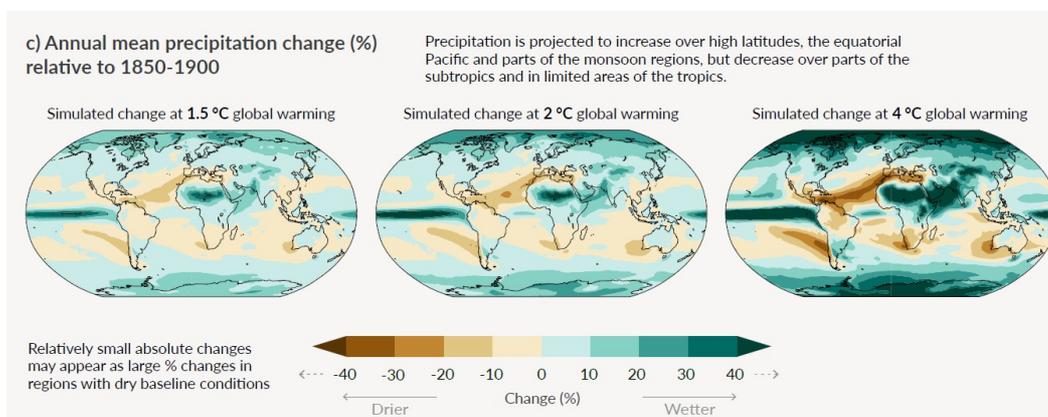
Les 5 dernières années ont montré une évolution des conditions climatiques et des précipitations sur le territoire avec des phénomènes dont les intensités se sont accrues, sécheresses ou inondations. Les scientifiques et experts le confirment notamment sur le récent rapport du GIEC 2021. Ce dernier établit 3 scénarios comprenant des évolutions comprises entre 1,5°C et 4°C. Il en découle des simulations sur les précipitations qui sont toutes évaluées avec une accentuation des phénomènes climatiques intenses, comme le synthétise le schéma ci-dessous.

FAQ 11.1: How will changes in climate extremes compare with changes in climate averages?

The direction and magnitude of future changes in climate extremes and averages depend on the variable considered.



D'après l'ensemble des experts, il est ainsi maintenant acquis que nous devons subir au minimum une augmentation de température de 1,5°C. Il devient alors inévitable d'une part, de travailler sur une transition écologique permettant de réduire au maximum cette évolution mais aussi d'anticiper l'adaptation de notre activité économique et en priorité agricole en fonction de l'évolution de la quantité d'eau et de la pluviométrie sur le territoire de la Corrèze.



I. Réalisation d'une étude prospective sur les ressources en eau et le stockage sur le territoire de la Corrèze

À travers ce constat et les études menées sur Dordogne 2050, il est évident que les tensions hydrographiques ne vont aller qu'en s'aggravant avec les années et il y a une réelle nécessité à faire des choix pour notre territoire dès aujourd'hui. En effet, si aucune action n'est réalisée, l'assèchement des cours d'eau deviendra extrêmement récurrent et avec lui le déclin de la filière agricole conduisant à l'enfrichement de la Corrèze mais aussi la perte d'activité touristique.

Il devient donc impératif de poser une réflexion prospective sur notre activité agricole en fonction de l'évolution de la quantité et de la qualité de l'eau sur notre territoire. Cette réflexion nécessite de prendre en compte les conclusions précédentes et de partir du postulat que l'agriculture doit s'implanter là où seront les futures ressources en eau.

La création de réserves en eau déconnectées ou semi déconnectées apparaît alors comme une solution. Elles permettront ainsi de promouvoir les transformations de production, la diversification, l'orientation vers des productions à valeurs ajoutées finies mais aussi de soutenir les productions de filières d'élevage d'excellence. Par exemple, elles permettront de sécuriser la production agricole et notamment l'élevage à travers l'irrigation des cultures fourragères, tel le maïs, la luzerne, permettant d'assurer l'autonomie alimentaire des exploitations.

Dans cette optique, je vous propose d'être les précurseurs en portant **un projet innovant de recherche, développement et gestion de la ressource en eau et stockage sur la Corrèze** qui se décline en 3 étapes :

1) Une Étude hydrologique sur les ressources en eau existantes et les potentielles nouvelles ressources

Le Département de la Corrèze se propose de mettre en œuvre une étude hydrographique et hydrologique permettant d'évaluer, à l'échelle de notre territoire, les ressources en eau pour l'agriculture de demain. Cette étude en plusieurs étapes établira un état des lieux des ressources souterraines, les ressources de surfaces (cours d'eau, plan d'eau, étangs, ...) et les zones à fort potentiel mobilisable. À l'issue de cette première phase, l'étude précisera les sites à fort potentiel inscrits dans les zones prédéfinies. Une étude de faisabilité par site précisera les conditions de mobilisation de ces ressources et les modalités de création de ces potentielles réserves d'eau et les filières agricoles compatibles.

Enfin, les zones et sites de ressources en eau mobilisables présentant un fort intérêt agricole pourront être proposés à un zonage spécifique dans le cadre de l'élaboration/révision des PLUi sur le territoire.

Cette étude mettra en œuvre un comité de pilotage, regroupant les services de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Chambre d'Agriculture, du syndicat des Étangs, ... Le calendrier prévisionnel prévoit un lancement de l'étude pour la fin de l'année 2021 et sa conduite durant l'année 2022.

2) Un Plan stratégique départementale de création et de gestion de la réserve en eau

Les conclusions de cette étude avec la localisation des ouvrages permettront de définir un plan stratégique de création et de gestion des réserves en eau et une réflexion concertée à l'échelle d'un territoire et d'un bassin versant.

Ainsi les acteurs pourront se concerter et décider de la mise en œuvre en ayant une vision à une échelle pertinente. En effet, l'étude aura donné les outils nécessaires pour définir comment optimiser l'usage des ressources en eau déjà existantes en pouvant proposer le multi-usage de ces ressources et potentiellement une valorisation financière pour les propriétaires. Cette valorisation qui pourrait être un développement d'aquaculture ou une location, permettrait de financer la mise aux normes de l'ouvrage.

Sur les potentielles installations à créer, une stratégie commune avec une vision à l'échelle du Département, s'appliquera alors de façon stratégique et concertée afin d'optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux.

Enfin la réflexion stratégique de mise en œuvre de ce plan permettra de mettre en relation les acteurs du territoire et de porter une vision commune.

3) Un opérateur de mise en œuvre de la stratégie départementale

Parallèlement à la concertation et l'établissement du plan départemental établi avec les acteurs, il sera constitué une structure, dont le cadre réglementaire sera à définir, afin de porter l'aménagement de ces réserves en eau respectant les différentes réglementations en vigueur.

Cette structure aura pour objet, au minimum, de porter l'aménagement des ouvrages et leurs gestions afin de permettre le soutien à l'étiage, de favoriser le multi-usage de l'eau et permettre l'irrigation de production à haute valeur ajoutée.

Cette structure de type Syndicat Mixte ou autres, permettra de regrouper les acteurs du territoire concerné : Département, Chambre d'Agriculture, Associations Syndicales Autorisées (ASA), collectivités, etc. Son objectif sera de permettre la création, les investissements et la gestion de ces différents ouvrages, vitaux pour l'agriculture de demain.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée départementale d'autoriser le Président à :

- Lancer l'étude de définition de la stratégie d'usage de la ressource en eau en Corrèze,
- Travailler à la mise en place d'un plan stratégique départemental de création et de gestion de la ressource en eau,
- Travailler à la création d'une structure de portage pour la création, l'investissement et la gestion des ouvrages.

II. **Conduire une politique de soutien à une agriculture en lien avec un contexte en pleine mutation**

En parallèle du projet prospectif sur la ressource en eau, il est nécessaire de conduire une politique de soutien à l'agriculture prenant en compte ces évolutions et d'accélérer la mise en œuvre de nouveaux modèles en lien avec ce contexte en pleine mutation.

Cette réflexion fut initiée lors du rapport de la Commission Permanente du 7 mai 2021, à travers l'avenant à la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire. Il s'agissait d'accompagner les exploitations qui diversifient leurs activités ou réorientent leurs productions pour qu'elles s'adaptent aux conséquences du changement climatique.

Pour rappel, suite au contexte sanitaire et à son impact sur le plan économique, les crédits du Plan de Relance sont devenus la seule source de financement pour l'année 2021 du Plan de Modernisation des Élevages (PME). L'aide a été réévaluée à hauteur de 35% des dépenses éligibles. Cela conduit le Département à ne plus intervenir sur le dispositif PME.

De même, le dispositif de l'aide PCAE CUMA, qui est accompagné par des aides d'État, versées par la Région Nouvelle Aquitaine, révisé à un taux compris entre 40% et 60%, ne sera plus accompagné par le Département. En effet la subvention du Conseil Départemental ne venait pas en bonification et n'augmentait pas le taux maximum d'aide pour les CUMA. Il a été alors proposé de modifier l'avenant à notre convention, dite Loi NOTRe, avec la Région afin de permettre de nouvelles interventions. Pour rappel, ces interventions sont les suivantes :

- Des aides aux investissements en faveur de produits de qualité : pour soutenir les producteurs situés en zone AOP ou AOC ou pour les produits labellisés « Origine Corrèze » ;
- Des aides pour les investissements innovants ou à haute valeur ajoutée ;
- Des aides pour les programmes d'investissements pour la protection contre les aléas climatiques (dont la sécheresse / Irrigation).

La proposition d'avenant permet alors au Département d'intervenir dans le cadre de ces dispositifs, si et seulement si, la région n'intervient pas auprès des bénéficiaires exploitants.

Au vu de cette proposition, il est donc proposé à l'Assemblée d'intervenir sur les priorités suivantes à enveloppe constante sur les dispositifs suivants :

- Le développement de filière Aquacole Bio Corrézienne,
- L'accompagnement à la certification environnementale de 3^{ème} niveau,
- L'accompagnement à l'adaptation au changement climatique et la diversification des productions.

1) Accompagnement dans le développement d'une filière Aquacole Bio Corrézienne,

À la croisée des questions sur le multi-usage de la ressource en eau et le développement de la filière agricole se trouve un projet de filière aquacole bio corrézienne. En effet l'accompagnement de ce projet porté conjointement par le syndicat des étangs et la filière des pisciculteurs s'inscrit dans une démarche de production écoresponsable et de circuits courts.

Il s'agit d'une production de poissons d'eau douce nourris sans intrant par le seul écosystème lacustre qui aura pour objectif de :

- Développer une filière locale de production, transformation et commercialisation de poissons d'eau douce pour la revente ou pour la consommation,
- Proposer une gestion piscicole raisonnée et plus adaptée des plans d'eau corréziens.

Les étapes de développement de ce projet seraient de réaliser en premier lieu une étude de faisabilité et de mettre en œuvre ensuite un réseau de plan d'eau partenaires par conventionnement. Enfin, le développement d'un partenariat pour la transformation et la commercialisation des produits viendraient compléter le projet.

Ainsi la filière pourrait venir alimenter en priorité les ventes de poissons vivants aux plus gros consommateurs locaux que sont les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) mais aussi servir de base à la mise en place d'une commercialisation de produits alimentaires transformés ou non pour des circuits courts ou vers la restauration, notamment collective. La démarche pourrait ainsi permettre une valorisation financière des étangs et des stockages en eau permettant de couvrir des frais de gestion ou de mise aux normes d'installations.

Ainsi le Conseil Départemental souhaite s'engager auprès du syndicat des Étangs et dans ce projet de développement de filières aquacoles locales.

2) Accompagnement des exploitants sur la certification environnementale de 3^{ème} niveau (Haute Valeur Environnementale)

La certification environnementale est composée de 3 niveaux et vise à la promotion et le développement d'une agriculture limitant ses impacts sur l'environnement. Le niveau 3 de cette certification correspond au niveau le plus haut et aussi appelé « Haute Valeur Environnementale ». L'exploitant qui candidate devra alors respecter l'ensemble des critères pour toute la durée du cycle de certification de 3 ans et participer aux audits : audit initial, audit de suivi et audit de renouvellement.

Pour la région Nouvelle Aquitaine, la mise en place de la certification pour une durée de 3 ans a un coût compris entre 900€ et 1500€. Elle propose aux organismes accompagnants une aide qui couvre une partie des frais de l'audit initial. Les audits suivants ne sont pas accompagnés.

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze s'est positionnée comme organisme d'accompagnement et propose une prestation de formation et de suivi aux changements des pratiques agricoles et au respect des critères de la certification avec la préparation à l'audit.

À travers un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et en accord avec la Région, le Département propose d'accompagner les agriculteurs sur ses investissements immatériels, nécessaires à l'obtention de la certification et pour les dernières années. Dans la convention établie entre la Chambre et le Conseil Départemental jointe en annexe, notre collectivité proposera d'accompagner les 400 premiers exploitants certifié HVE, qui sont rentrés dans le dispositif pour les années 2021-2022.

Ainsi la Chambre d'Agriculture dressera la liste des exploitants concernés, leur ouvrant droit à 300€ par exploitant afin de les accompagner dans la démarche d'investissement immatériel, que représente cette certification HVE.

Le projet de convention est présenté en annexe 1 au présent rapport.

3) Accompagnement l'adaptation au changement climatique des exploitations et à la diversification des productions.

Le Département prévoit d'apporter une aide aux exploitations agricoles pour des investissements dans le cadre de projets de diversification, à haute valeur ajoutée ou valeur ajoutée finie qui ne sont pas aidés dans le cadre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles).

Le Département souhaite accompagner les exploitants dans leurs projets de diversification, mais une diversification stratégique avec des débouchés contractualisés.

Ainsi par exemple, l'élevage en mono production devient un système à risque lorsqu'on constate la diminution de la consommation de viande dans les foyers. Il est donc important de pouvoir se diversifier pour sécuriser son exploitation et s'acheminer vers des productions à haute valeur ajoutée sur laquelle l'agriculture corrézienne est déjà bien placée. Ainsi une diversification vers les productions végétales tels que les fruits rouges ou l'arboriculture avec des contrats vers la distribution ou l'industrie agro-alimentaire sont des projets pouvant répondre aux critères du dispositif du Département de la Corrèze.

De la même manière, la diversification d'une exploitation d'élevage vers des productions à valeurs ajoutées finie, telle que la production de « veau sous la mère » ou de viande limousine d'excellence peuvent également rentrer dans ce dispositif.

Enfin les projets de production adapté au changement climatique, hors ASAFAC (Abreuvement, Irrigation, Couverture Gel) et hors transformation à la ferme seront éligibles. Par exemple, le passage d'une culture très irriguée à une culture plus économe en eau est un projet éligible pour ce dispositif.

Ce dispositif sera porté par l'Autorisation de programme AGRICULTURE PROGRAMMATION/ 2021-2027.

Les bénéficiaires de l'aide sont les exploitants agricoles.

Les investissements éligibles sont listés dans la fiche d'aide et doivent répondre aux exigences définies dans le régime d'aide SA 50 388 (2018/N) Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Le taux d'aide est fixé à 20 % des dépenses par dossier pour une dépense éligible retenue plafonnée à un montant de 20 000€ HT. Un taux bonifié de 30% est proposé pour les Jeunes Agriculteurs et Nouvel Installé par dossier.

Les aides seront attribuées pour l'année 2021, par ordre d'arrivée, dans la limite de l'enveloppe prévue, soit 180 000 €.

Instruction technique du dossier :

Le service assurera alors la vérification de la complétude du dossier, de la conformité aux critères de sélection et notamment de l'absence de double financement avec les appels à projet de la Région.

Le service pourra alors demander des pièces complémentaires ou des précisions au candidat si le dossier n'est pas complet, afin de ne pas éliminer des dossiers qui pourraient être recevables mais non complets au moment de leur instruction. Il est important de retenir que les dossiers seront alors traités par ordre d'arrivée et complet.

Le service calculera le montant de l'aide à attribuer et le soumettra alors à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Le projet de fiche d'aide est présenté en annexe 2 au présent rapport.

4) Accompagnement de la Chambre d'Agriculture

Dans la continuité, je vous propose de renouveler notre convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour un montant, en 2021, de 145 000 € afin d'améliorer la compétitivité de l'agriculture, la qualité de l'environnement et de l'espace rural, à travers des mesures de soutien aux productions départementales et à leur promotion.

Notre intervention vise à soutenir les actions de la Chambre d'Agriculture et à la solliciter pour la mise en œuvre de la politique départementale conduite par notre collectivité dans les grands axes suivants :

Axe 1 : Favoriser l'approvisionnement local et les achats de proximité de la restauration hors domicile (RHD)

Cette action vise à favoriser l'approvisionnement local et inciter à des achats de proximité pour la restauration collective par le biais de circuits courts de proximité.

La Chambre d'Agriculture est également accompagnée à hauteur de 63 000 € en investissement par convention (et avenant) pour 3 ans pour le développement d'une nouvelle plate-forme " Mangeons 19".

L'accompagnement dans la présente convention prévoit une aide au financement de l'animation de cette plate-forme en devenir mais aussi de l'animation du dispositif "Agrilocal" qui est maintenu jusqu'à ce que " Mangeons 19 " soit opérationnelle pour le remplacer.

Axe 2 : Développer les usages numériques des agriculteurs

Cette action doit permettre aux agriculteurs corréziens de développer leurs usages des outils numériques à partir de smartphones, d'applications testées et validées, et de capteurs haute-fréquence.

Elle proposera un socle commun de services numériques de base aux agriculteurs (météo, sites experts gratuits, capteurs de clôtures, surveillance troupeaux, messagerie, photos, applicatifs réseaux sociaux...).

Axe 3 et 4 - Animation des territoires corréziens et interventions de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture s'organise en 4 antennes réparties sur tout le territoire avec des équipes de conseillers ayant en charge l'identification des besoins des agriculteurs et propriétaires forestiers locaux, la mise en œuvre des projets des groupes d'agriculteurs locaux, le conseil et la formation dans les thèmes Sol – Élevage – Économie – PAC, le repérage et la diffusion de l'innovation, l'installation-transmission.

L'animation des territoires porte aussi sur l'organisation des "Marchés de producteurs de Pays", le réseau "Bienvenue à la ferme" et autres événementiels "produits locaux".

En 2021, un plan de mutation de l'agriculture corrézienne est lancé afin de se tourner vers l'avenir et adapter le monde agricole et rural à une agriculture de demain.

Axe 5 : Solidarité Sociale : agriculteur en difficulté

La Chambre d'Agriculture propose de reprendre pour 2020-2021 et 2022 le programme d'action auprès des Agriculteurs en difficultés initialement porté par l'association "Agri solidarité Massif Central".

La Chambre d'Agriculture, poursuit son action pour l'accompagnement réalisé avec l'État et la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du dispositif national "Agri-accompagnement".

La présente convention est présentée en annexe 3 au présent rapport.

5) Accompagnement à l'Irrigation des exploitants

Enfin dans le respect de la répartition des compétences, une convention est donc signée par le Département avec la Région : il s'agit d'établir un véritable partenariat entre nos deux collectivités qui doivent œuvrer pour assurer la pérennité et le développement des exploitations agricoles, piscicoles et forestières, de leurs filières, et des entreprises agroalimentaires.

Nous souhaitons proposer des dispositifs pour des aides aux programmes d'investissements pour la protection contre les aléas climatiques (dont sécheresse / irrigation), Le Département prévoit d'apporter une aide aux exploitations agricoles pour des investissements tels que : achats fonciers, frais d'études, création et agrandissement de retenues pour le stockage d'eau, matériel d'équipement, systèmes de récupération des eaux, matériel d'irrigation à la parcelle...

Pour cela la collectivité souhaite continuer le partenariat mettant en avant l'ASAFAC et apportant une meilleure lisibilité sur les aides accordées par le Département. Ainsi il est proposé de faire évoluer la convention avec l'ASAFAC sur les dossiers d'autonomie en eau volet « irrigation ». L'ASAFAC s'engagera à orienter les irrigants vers le dispositif d'aide, le plus adapté et le plus favorable pour le portage financier du projet, notamment, les appels à projet de la Région, de France AGRIMER ou celui du Département.

Ainsi l'ASAFAC assurera l'instruction des dossiers de demande de subvention, leurs validations techniques et leurs complétions pour le compte du Département. Cette prestation d'étude et d'assistance technique sera facturée à l'exploitant, pour un montant représentant 12 % des travaux.

L'ASAFAC réalisera alors le calcul de la subvention pour un taux de 35 % des coûts H.T. avec un plafond d'investissement éligibles de 30 000€ pour les JA et 20 000€ pour les autres. L'ASAFAC soumettra alors au Conseil Départemental, la liste des dossiers éligibles avec l'ensemble des pièces afin que la subvention soit soumise à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Enfin l'ASAFAC réunira les pièces justificatives pour le compte du Département afin que la subvention soit versée en une fois.

L'enveloppe pour ce dispositif en 2021 est de 150 000 €. Elle permettra d'accompagner les dossiers dont la réalisation sera postérieure au 18 mai 2021, inclus, date de l'approbation de la convention dite Loi NOTRe, par la Région.

Le projet de convention est présenté en annexe 4 du présent rapport.

Je propose donc à l'Assemblée Départementale de bien vouloir :

- Autoriser le lancement du projet de recherche, développement et gestion de la ressource en eau et stockage sur la Corrèze, le lancement des études et marchés nécessaires à la réalisation du projet et autoriser à signer tous documents se rapportant à cette politique,
- Approuver la convention spécifique d'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sur la Certification Environnementale de 3^{ème} niveau (Haute Valeur Environnementale) pour l'année 2021,
- Approuver la fiche d'aide 2021 sur l'adaptation au changement climatique des exploitations et à la diversification des productions,
- Approuver la convention annuelle entre le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture, Programme 2021,
- Approuver la convention entre le Conseil Départemental et l'ASAFAC – Autonomie et Gestion en Eau dans les Exploitations – Programme Irrigation 2021,
- De m'autoriser à signer les conventions, citées ci-dessus.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA RESSOURCE EN EAU ET A L'AGRICULTURE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/301 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est autorisée le lancement du projet de recherche, développement et gestion de la ressource en eau et stockage sur la Corrèze, le lancement des études et marchés nécessaires à la réalisation du projet et autoriser à signer tous documents se rapportant à cette politique,

Article 2 : Sont approuvées les termes et la passation de la convention spécifique d'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sur la Certification Environnementale de 3ème niveau (Haute Valeur Environnementale) pour l'année 2021,

Article 3 : Sont approuvées la fiche d'aide 2021 sur l'accompagnement à l'innovation, la transformation agro-écologique des exploitations et la diversification des productions et les conditions d'attribution des subventions.

Article 4 : Sont approuvées les termes et la passation de la convention, jointe en annexe, à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour fixer le cadre du soutien financier et les conditions d'attribution de la dotation 2021 s'élevant à 145 000 €.

Article 5 : Sont approuvées les termes et la passation de la convention entre le Conseil Départemental et l'ASAFAC – Autonomie et Gestion en Eau dans les Exploitations – Programme Irrigation 2021 et les conditions d'attributions des subventions.

Article 6 : Autorisation est donnée au Président du Conseil Départemental de revêtir de sa signature les conventions visées aux articles ci-dessus de la présente décision, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 24 septembre 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3227-DE-1-1
Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Réunion du 24 septembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

RAPPORT DE PRESENTATION DE L'APPLICATION "LA CORREZE DANS MA POCHE"

RAPPORT

Selon les statistiques 2021 de l'ARCEP, 84 % des Français possèdent un Smartphone et en font un usage quotidien. La crise sanitaire, et en particulier les différents confinements, ont renforcé cet usage du téléphone mobile dans tous les domaines de la vie quotidienne : télétravail, suivi scolaire, échanges professionnels, loisirs, achats, déplacements, etc.

C'est pour répondre à ce besoin croissant de services et d'informations de proximité, accessible en mobilité et de façon instantanée, que l'application « *La Corrèze dans ma poche* » est née.

Cette application mobile gratuite met à portée de main de tous les Corrèziens et des gens de passage toutes les informations et de nombreux services utiles sur le département, en temps réel. Elle vise à faciliter le quotidien des Corrèziens et la découverte du territoire par les visiteurs.

Grâce à l'application mobile, les usagers vont pouvoir du bout des doigts :

- Retrouver toute l'actualité et l'agenda du département : expositions, évènements, foires et marchés, visites guidées ;
- Repérer les points d'intérêt « autour de soi » grâce à la géolocalisation, ou par zone géographique : services publics, restaurants, hébergements, cinémas, lieux culturels, équipements sportifs, collèges, aides à domicile, etc. ;
- Signaler les incidents qu'ils rencontrent en envoyant aux services du Département, un message avec photos sur un problème rencontré sur la voirie, par exemple, sur une amélioration à apporter dans l'application ou pour y être référencé ;
- Recevoir des notifications pour les spectacles, les évènements et les travaux et des alertes géolocalisées en cas d'intempéries ;
- Personnaliser la page d'accueil de l'application selon leurs centres d'intérêt.

Pour compléter ce panel d'informations, des liens sont faits vers les sites internet du Département comme Corrèze Tourisme, la conciergerie, les Archives Départementales, la Bibliothèque départementale de Prêt, le financement participatif, l'Espace 1000 Sources de Bugeat, le Musée du Président Chirac à Sarran mais également vers d'autres sites web comme les centres de vaccination.

D'autres fonctionnalités sont proposées comme la possibilité d'appeler directement les numéros d'urgence (SAMU, pompiers, police, info routes du Conseil départemental, en communiquant sa position GPS avec précision), de consulter la météo, ou encore la programmation de tous les cinémas corréziens.

Plus de 6 500 Points d'Intérêt sont référencés dans l'application. Une partie des informations est issue d'une base de données mutualisées (LEI), alimentée directement par l'ADT et les Offices de Tourisme. L'autre partie des informations provient de données collectées par les services du Conseil départemental et intégrées directement dans l'application. L'avantage d'intégrer directement les données est de pouvoir faire la mise à jour dans un temps très court et d'être ainsi plus réactif.

Cette application mobile, simple d'utilisation, est téléchargeable sur tous les Smartphones et les tablettes via l'Apple Store pour iOS (Apple) et Google Play Store pour Android.

Le coût total de l'application, développée par la société Orange Business Services, est de 64 380 € TTC financée à 100% par l'État dans le cadre du Plan France Relance.

La recette totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 64 380 € en investissement.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 64 380 € en investissement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

RAPPORT DE PRESENTATION DE L'APPLICATION "LA CORREZE DANS MA POCHE"

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.09.24/302 en date du 24 septembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : acte est donné sur la présentation de l'application « *La Corrèze dans ma poche* ».

Imputations budgétaires :

La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.4.

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.4.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 24 septembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210924-3220-DE-1-1

Affiché le : 24 septembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre septembre, à neuf heures quarante-cinq, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Didier MARSALEIX à Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

